
AVIS D’AFFICHAGE
relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des Communes, et notamment les articles L 2121-25 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le public est informé des délibérations suivantes, dont le dispositif est tenu à sa disposition :

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ - Maire

(convocation envoyée le 01/12/2022)

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER

NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

POINT N° 1 . DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N° 2 . APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N° 3 . COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend acte des communications diverses.

POINT N° 4 . MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des éléments.

POINT N° 5 . MOTION RELATIVE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE ENERGETIQUE ET ECONOMIQUE SUR LES FINANCES LOCALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N° 6 . INTERCOMMUNALITE - SUBDELEGATION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal par 27 votes pour et 1 abstention approuve la délibération.

POINT N° 7 . INTERCOMMUNALITE - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de m2A.

POINT N° 8 . FINANCES COMMUNALES - BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal par 27 votes pour et 1 abstention approuve la délibération.

POINT N° 9 . FINANCES COMMUNALES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°10 . FINANCES COMMUNALES - BUDGET VILLE ET BUDGET EAU - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET INFORMATION SUR LES CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°11 . FINANCES COMMUNALES - BUDGET VILLE - OUVERTURE DES CREDITS 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°12 . FINANCES COMMUNALES - DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2023

Le Conseil Municipal par 27 votes pour et 1 abstention approuve la délibération.

POINT N°13 . FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2023 EAU POTABLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°14 . PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°15 . ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2027

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°16 . MEDIATHEQUE PAUL ZWINGELSTEIN - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE BENEVOLAT POUR L'ATELIER D'ECRITURE

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°17 . MJC DE WITTENHEIM - AVENANT FINANCIER 2022/3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°18 . CONTRAT DE VILLE - RAPPORT ANNUEL 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°19 . FORET COMMUNALE - PROGRAMME DE TRAVAUX DE GESTION PATRIMONIALE SANITAIRE DE L'OFFICE NATIONALE DES FORETS (ONF) - EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°20 . FORET COMMUNALE - APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°21 . AFFAIRES FONCIERES - CESSION D'UN TERRAIN RUE DU VIEIL ARMAND

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°22 . AFFAIRES FONCIERES - MAINLEVÉE D'UN DROIT DE RESOLUTION 9 RUE DU MILLEPERTUIS - RECTIFICATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

POINT N°23 . CITIVIA - RAPPORT D'ACTIVITE 2021- INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de CITIVIA.

**POINT N°24 . ASSOCIATION DE COMMERÇANTS "CŒUR DE WITTENHEIM" -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR DES BONS D'ACHATS POUR LA FETE DE
NOËL DES AINES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

**POINT N°25 . EHPAD LES VOSGES - AVENANT FINANCIER 2022/2 A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

**POINT N°26 . VŒU RELATIF AU PROJET DE FERMETURE DU LYCEE DES METIERS
CHARLES DE GAULLE DE PULVERSHEIM**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

**POINT N°27 . CREATION D'UN NOUVEAU PERISCOLAIRE POUR LE GROUPE
SCOLAIRE CURIE-FREINET / LA FONTAINE - LANCEMENT DU PROJET ET MISE EN
PLACE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC MULHOUSE
ALSACE AGGLOMERATION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

**POINT N°28 . SOCIETE DE GYMNASTIQUE MDPA - AVENANT FINANCIER 2022/2 A LA
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

**POINT N°29 . USW BASKETBALL - AVENANT FINANCIER 2022/3 A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

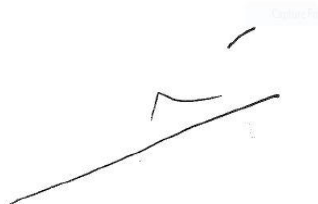
**POINT N°30 . USWE HANDBALL - AVENANT FINANCIER 2022/3 A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre dans lequel figure l'ensemble des délibérations au Secrétariat Général de la Mairie de Wittenheim.

Le Maire

Monsieur Antoine HOMÉ





DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Excusés : 5
Représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L2541-6 du Code Général des Collectivité Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

En Alsace-Moselle, un fonctionnaire municipal qui assiste à la séance sans participer aux débats peut être désigné comme secrétaire de séance.

Il assiste le Maire lors de la séance, vérifie le quorum et la validité des pouvoirs. Il rédige à l'issue du Conseil Municipal le procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- désigne Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Excusés : 5
Représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Excusés : 5
Représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 3 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de :

pour les vœux à l'occasion de leur anniversaire :

- Monsieur SUISSA,
- Madame BEDIN,
- Monsieur DUBOSCLARD.

pour l'attribution d'une subvention :

- l'association Croix Blanche de Wittenheim,
- le Centre de Loisirs Utiles de Wittenheim (CLUW),
- l'association SAFTI WAGGIS,
- le Conseil de Fabrique de l'Église Notre Dame des Mineurs de Wittenheim.

pour le soutien et la présence de la Ville à Vitalsport :

- l'équipe Vitalsport de Décathlon Village.

pour les travaux effectués dans le stade Coubertin le long de la rue du Markstein :

- le Président de l'Association des locataires du quartier Markstein Monsieur Hassan BENSASSI.

pour la mise à disposition gratuite de la salle Léo Lagrange pour l'organisation des fêtes d'automne 2022 :

- le Parti Communiste Français - Fédération du Haut-Rhin.

pour l'accueil du Service Cartes d'identité et Passeports et le professionnalisme des agents :

- Madame Martine MEYER.

pour l'organisation de la Fête de l'Amitié :

- le Club Bon Accueil de Fernand-Anna.

pour le magnifique travail réalisé par les agents de la Ville à Folie'Flore :

- Madame Claudine RUFFIO.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des communications diverses.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Excusés : 5
Représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 4 - MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - INFORMATION

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en vertu de la délibération du 5 juin 2020 adoptant les délégations du Conseil Municipal au Maire, complétée par la délibération n°6 du 3 juin 2022.

Conformément à ces dispositions, **LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de la communication des éléments ci-dessous.

ACHAT PUBLIC

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des marchés publics attribués est périodiquement communiquée au Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, vous trouverez en annexe les états concernant l'exécution des marchés pour la période du 6 septembre au 14 novembre 2022.

❖ L'annexe Marchés simples répertoriés en trois catégories :

- Fournitures
- Prestations de services et intellectuelles
- Travaux

La procédure de consultation utilisée principalement est celle des marchés à procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Annexe 1 : Marchés du 06 septembre 2022 au 14 novembre 2022

Fournitures

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant HT	Date d'attribution
CATRA	68173	Rixheim	Lot 01 - fourniture de 3 véhicules utilitaires équipés d'une benne	115 095,00 €	24/10/2022
CATRA	68173	Rixheim	Lot 02 - fourniture d'un véhicule utilitaire fourgon	28 165,00 €	24/10/2022

Prestations de services et intellectuelles

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant H.T.	Date d'attribution
			Néant		

Travaux

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant H.T.	Date d'attribution
			Néant		

INDEMNITES DE SINISTRES

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes, le Conseil Municipal est informé que du 25 août 2022 au 16 novembre 2022 les sinistres et leur règlement s'établissent comme suit :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Estimation des dégâts	Remboursement Assurance	Observations
09/08/2022	Feu piétons	Rue Kullmann	2 842,60 €	Acompte 2 434,18 €	Remb s/facture
09/09/2022	Lampadaire	Rue de Sultz	3 874,80 €	Acompte 2 989,80 €	Remb s/facture

NOUVEAUX SINISTRES

- Dommages aux biens :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Estimation des dégâts (devis + régie)	Observations
09/09/2022	Lampadaire	Rue de Sultz	3 874,80 €	Déclaré le 09/09 - Acompte 2 989 € - En attente facture pour recevoir le solde
15/11/2022	Pot de fleurs et panneau de signalisation	Rue de Kingsheim	En cours d'évaluation	Déclaré le 16/11/2022

- Responsabilité Civile :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Estimation des dégâts	Remboursement Assurance	Observations
14/11/2022	Vitre arrière	Rue des Mines	N/C	N/A	Projection de la débroussailleuse d'un impact sur voiture d'un particulier

DELIVRANCE ET REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, le Conseil Municipal est informé que du 26 août au 26 octobre 2022 :

- 9 nouvelles concessions de tombes ont été octroyées,
- 1 nouvel emplacement a été attribué dans le columbarium,
- 17 concessions de tombes ont été renouvelées,
- 1 emplacement dans le columbarium a été renouvelé.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Entre le 07 juillet 2022 et le 18 octobre 2022, 98 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées, pour lesquelles la Municipalité a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références Cadastres
7b rue des Champs	Maison individuelle	115 m ²	5,02 ares	40 0614, 40 0607, 40 0613
6 rue des Pyrénées	Maison individuelle	106 m ²	4,81 ares	05 0258
Rue du Millepertuis Lot 1B du lotissement les Sylvines	Terrain		4,80 ares	57 0827
Rue du Millepertuis Lot 2A du lotissement les Sylvines	Terrain		6,35 ares	57 0833
18 rue du Maréchal Foch	Maison jumelée	72 m ²	6,91 ares	64 0026
Rue de la Réunion	Garage		0,15 are	26 0483, 26 0501
8 rue de Kingersheim	Maison individuelle	200 m ²	5,68 ares	02 0328, 02 0331
Annule et remplace la DIA du 23/12/2021				
37 rue de la 1ère Armée Française	Appartement + cave	71 m ²	49,49 ares	62 0082
2 rue de Gascogne	2 bâtiments professionnels	280 m ²	12,08 ares	73 0069
4 rue de l'Ancienne Filature	Maison jumelée	90 m ²	3,05 ares	42 0214
38 rue de Colmar	Maison individuelle	110 m ²	10,02 ares	60 0056
Rue du Millepertuis Lot 2B du lotissement les Sylvines	Terrain		5,06 ares	57 0834
Rue des Champs - Lotissement La Cotonnière	Terrain		2,89 ares	40 0631, 40 0637
Rue du Millepertuis Lot 1F du lotissement les Sylvines	Terrain		4,65 ares	57 0831

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m²	Superficie du terrain	Références Cadastres
Rue du Pelvoux - Résidence La Forêt - Bât N	Appartement	79,60 m²	112,16 ares	05 0454, 05 0468
20 rue des Yvelines	Maison jumelée	85 m²	1,68 ares	43 0193
13 rue des Pyrénées	Maison individuelle	80 m²	6,22 ares	05 0269
Rue d'Illzach	Terrain		1,51 ares	41 0382, 41 0454, 41 0643, 41 0644
1 rue du Pelvoux	Appartement + cave	81 m²	112,16 ares	05 0454, 05 0468
Annule et remplace la DIA du 17/09/2021				
Rue du Pelvoux	Appartement	65 m²	112,16 ares	05 0454, 05 0468
5 rue de la Verveine	Maison jumelée	85 m²	8,12 ares	75 0006
107 rue du Docteur Albert Schweitzer	Appartement + cave + garage	73 m²	15,92 ares	04 0010, 04 0011, 04 0012
55 rue du Millepertuis	Maison individuelle	85 m²	5,30 ares	57 0261
Rue du Docteur Albert Schweitzer	Terrain		10,68 ares	04 0007
27 rue de l'Avoine	Maison individuelle	102 m²	4,71 ares	04 0461
6 rue des Blés	Maison individuelle	240 m²	5,04 ares	04 0432, 04 0529, 04 0685
Rue du Moulin	Maison individuelle	109 m²	2,89 ares	01 0046, 01 0360, 01 0361
146 rue d'Ensisheim	Maison individuelle	90 m²	6,58 ares	34 0179
5 rue de la Thur	Maison individuelle	117 m²	10,86 ares	40 0225
195 rue de Soultz	Local commercial et artisanal	1333 m²	27,10 ares	24 0124

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m²	Superficie du terrain	Références Cadastres
33 rue de Kingersheim	Local commercial + 2 parkings	94 m²	5,26 ares	41 0443, 41 0441
13 rue Erckmann Chatrian	Appartement + garage	68 m²	38,59 ares	54 0173
5 rue de Saint Cloud	Appartement + 2 caves + 2 parkings + 1 garage	99 m²	5,60 ares	03 0244
8 rue de Kingersheim	Grange	NC	6,76 ares	02 0329, 02 0331
82 rue des Mines	Maison individuelle + garage + dépendance	140 m² + 250 m² + 50 m²	18,71 ares	06 0246
Annule et remplace la DIA du 1/4/2022				
10 rue Myosotis	Maison jumelée	64 m²	6,41 ares	74 0054
17 rue d'Illzach	Maison composée de 2 appartements	146 m²	4,77 ares	41 0380
4 rue Mont Doré	Appartement + cave + garage	64 m²	21,74 ares	05 0355
4 rue du Lot	Maison individuelle	140 m²	5,97 ares	43 0641
21 rue du Docteur Albert Schweitzer	Maison individuelle	125 m²	7,15 ares	03 0049
10 rue du Maréchal Foch	Maison jumelée	65 m²	7,31 ares	64 0167
Rue du Pelvoux - Rue de la Forêt	Appartement	48 m²	112,16 ares	05 0454, 05 0468
Rue de Ruelisheim	Terrain	NC	3,97 ares	01 0427, 01 0428, 01 0424, 01 0425
260 rue de Soultz	Local professionnel	1507 m²	59,38 ares	23 0145
23-25 rue des Blés	Appartement + 2 parkings + cave	42 m²	30,88 ares	57 0798

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m²	Superficie du terrain	Références Cadastres
24 rue de la Rose	Maison jumelée	68 m²	6,80 ares	76 0098
1a rue du Jasmin	Appartement + 3 garages	75 m²	92,10 ares	75 0065
15b rue Marceau	Appartement + garage + cave	NC	33,63 ares	31 0533, 31 0541, 31 0543
13b rue Marceau	Maison jumelée	86 m²	2,33 ares	31 0540, 31 0545
5 rue du Béarn	Maison jumelée	117 m²	7,43 ares	67 0013
4a rue du Millepertuis	Appartement + garage + parking	100 m²	8,64 ares	06 0288, 06 0149
16-18 rue du Rhin	2 maisons jumelées	118 m² + 118 m²	9,01 ares	41 0085, 41 0280, 41 0289, 41 0290
3 rue de la Drôme	Maison individuelle	97 m²	5,20 ares	43 0508
4 rue d'Auvergne	Grange	NC	0,43 ares	69 0086
138 rue du Docteur Albert Schweitzer	Maison individuelle	93 m²	6,61 ares	67 0133
8 rue du Markstein, Résidence La Forêt II	Appartement	64 m²	162,17 ares	05 0465, 05 0429, 05 0445, 05 0463
1 allée des Sittelles	Maison individuelle	96 m²	2,44 ares	32 0738
160 rue du Docteur Albert Schweitzer	Maison jumelée	116 m²	10,24 ares	67 0002
20 rue du Docteur Albert Schweitzer	Appartement + cave + garage + parking	60 m²	22,54 ares	03 0166, 03 0023, 03 0159
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + carport	65 m²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking	46 m²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références Cadastres
6 rue de Guebwiller	Maison individuelle	117 m ²	7,22 ares	32 0645
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking	46 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + 2 parkings	65 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
7 rue Théodore Deck	Maison individuelle	130 m ²	7,37 ares	32 0672
Rue de Bourgogne	Terrain		7,13 ares	69 0082, 69 0084
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + 2 parkings + cave	65 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	67 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + cave	40 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + cave	42 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	63 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + 2 parkings + cave	66 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + cave	46 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	64 M ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références Cadastres
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	65 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + cave	43 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	75 M ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	63 M ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	64 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + cave	43 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	66 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	63 M ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + cave	45 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + 2 parkings	63 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + parking + cave	46 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
Rue du Vieil Armand / Rue de Bourgogne	Appartement + carport + parking + cave	62 m ²	24,99 ares	04 0407, 04 0408, 04 0494, 04 0511, 04 0512, 04 0546
40 avenue Kellermann	Maison jumelée	71 m ²	7,36 ares	61 0088

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références Cadastres
13 rue des Vosges	Maison individuelle	225 m ²	225 m ²	05 0211
4 rue du Merisier	Maison individuelle	91 m ²	9,44 ares	34 0129
47 rue du Seigle	Maison individuelle	166 m ²	3,14 ares	04 0457
Rue des Vosges	Terrain		6,82 ares	05 0641, 05 0642
150 rue des Mines	Appartement + parking + cave	45 m ²	92,10 ares	75 0065
12 rue de la 1 ^{ère} Armée Française	Maison individuelle	110 m ²	8,35 ares	63 0042
15a rue Marceau	Appartement + garage + cave	81 m ²	33,63 ares	31 0533, 31 0541, 33 0543
24 rue du Bourg	Maison individuelle	50 m ²	1,80 ares	02 0154
23-25 rue des Blés	Appartement + 2 parkings + cave	42 m ²	30,88 ares	57 0798
22 rue Hansi	Parking	NC	12,92 ares	54 0137
12 rue de Bretagne	Maison jumelée	63 m ²	6,14 ares	71 0190, 71 0191, 71 0192, 71 0193

REGLEMENT DES LITIGES CONTENTIEUX

❖ Contentieux BLIND / Commune de Wittenheim – Recours pour excès de pouvoir relatif à la Taxe d'Aménagement

Le contentieux qui opposait Monsieur BLIND et la Commune de Wittenheim depuis le 23 juin 2020 au Tribunal Administratif de Strasbourg concernant le montant de la taxe d'aménagement dont il était redevable est soldé.

En effet, la requête de Monsieur BLIND a été rejetée le 14 avril 2022 par le Tribunal Administratif de Strasbourg, Monsieur BLIND ayant été condamné à verser une somme de 1 500 € à la Commune au titre des frais irrépétibles. Aucun appel du jugement n'a été fait.

RÈGLEMENT DES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DES ACCIDENTS DANS LESQUELS SONT IMPLIQUÉS DES VÉHICULES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant de l'indemnisation est inférieur ou égal à la franchise prévue dans le contrat d'assurance « Flotte Automobile », le Conseil Municipal est informé des sinistres survenus pendant la période du 28 juin 2022 au 16 novembre 2022 :

Date	Nature du sinistre	Véhicule	Estimation des dégâts	Remboursement Assurance	Observations
31/08/2022	Vitre porte droite	ALKE FQ727QQ	1 870,02 €	En cours	Déclaré le 15/11, devis URBACAR

LIGNE DE TRESORERIE

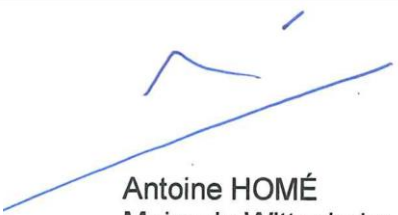
La Ville de Wittenheim a souscrit auprès de l'AGENCE FRANCE LOCALE une ligne de trésorerie de **1 000 000 €** (un million d'euros) aux conditions suivantes :

Durée :	1 an
Montant de la ligne :	1 000 000 €
Index :	€STR + 0,25% Ester flooré à 0
Base de calcul des intérêts :	Exact / 360 jours
Modalités du décompte des intérêts :	mensuelles
Commission :	500 €
Versement des fonds :	Nécessite un préavis tirage avant 16h00 le jour précédent.
Commission de non-utilisation :	0,10%

POUR EXTRAIT CONFORME


Laurence FAYE
Secrétaire de séance




Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Excusés : 5
Représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 5 - MOTION RELATIVE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE ENERGETIQUE ET ECONOMIQUE SUR LES FINANCES LOCALES

Les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes et la capacité à investir tout en assurant une offre de services publics de proximité adaptée aux besoins essentiels de sa population sont les grandes préoccupations actuelles des communes.

En effet, toutes les communes ainsi que les intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent, liée notamment à l'envolée des prix énergétiques.

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de notre collectivité de plus d'1,5 millions d'euros. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des

budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Par ailleurs, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 240 000 euros pour notre collectivité.

De plus, après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017 (-10,7 millions d'euros), la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 à hauteur de 2,3 millions d'euros, soit 13 millions d'euros au total avec le gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les collectivités ne disposent aujourd'hui d'aucune possibilité d'absorber ces augmentations, sauf à les répercuter auprès des usagers des services publics et des contribuables locaux, ou à baisser drastiquement l'offre de services publics.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restrictions financières ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services essentiels à la population et soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale et afin de préserver les services publics mais aussi les investissements locaux stratégiques, essentiels à la reprise économique et à la transition écologique, le gouvernement et le parlement doivent prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- soutient les positions de l'Association des Maires de France qui propose à l'Exécutif :
 - d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations ;
 - de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés) ;
 - de renoncer à la suppression de la CVAE, ou de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et

leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%. Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, un dégrèvement permettant une compensation intégrale est demandé ;

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 milliards d'euros de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services ;
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés ;
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, il est demandé la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert » ;
- de demander que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Considérant le caractère essentiel des missions de service public assurées par notre collectivité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- demande la création d'un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité et du gaz pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables. Ce bouclier énergétique d'urgence doit impérativement prendre en compte et intégrer les réseaux de chaleur mis en place par ces mêmes collectivités et protéger ainsi les clients de ces réseaux qui seraient lourdement et injustement impactés par une augmentation du coût du gaz ;
- réclame la possibilité pour les collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables ;
- demande la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - ; et ce, de manière pérenne pour les collectivités qui le souhaitent, quels que soient leur taille ou leur budget,;
- émet le souhait de bénéficier à plus long terme, d'une protection pérenne afin de ne pas être menacées et fragilisées financièrement par les aléas du marché de l'énergie. Il en va de la continuité des services publics essentiels et de la cohésion sociale de nos territoires ;

- décide de transmettre cette motion au Premier Ministre, au Ministre de l'Economie, au Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, au Préfet du Haut-Rhin et aux Parlementaires du territoire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Excusés : 5
Représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Naoual BRITSCHU, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 6 - INTERCOMMUNALITE - SUBDELEGATION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, complétée par la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, les compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines ont été transférées à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit de nouvelles modalités d'exercice de ces compétences intercommunales. Elle donne la possibilité à la Communauté d'Agglomération de déléguer par convention tout ou partie des compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines à ses communes membres et aux syndicats infracommunautaires existant au 1^{er} janvier 2020. Les compétences ainsi déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération.

Par conséquent, par délibération en date du 21 septembre 2020, le Conseil d'Agglomération a approuvé la délégation de la compétence eau aux communes et syndicats infracommunautaires suivants, afin qu'ils l'exercent dans le cadre du dispositif de gestion existant à compter du 1^{er} janvier 2021:

- les communes de Bantzenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Feldkirch, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Petit-Landau, Pfstatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim ;
- le SIAEP BABARU, le SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer, le SIVU du Bassin Potassique Hardt, et le SIVU de Habsheim.

M2A a ainsi approuvé la délégation de la compétence eau à la Commune de Wittenheim pour une période de deux ans jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette période de deux ans a permis de préciser, en lien avec les services de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin (DDFIP), l'ensemble des opérations à mettre en œuvre dans le cadre de ce transfert de compétences et de délégations au profit des communes et des syndicats, sur les plans des moyens humains, budgétaire, comptable, financier, patrimonial et du recouvrement pour une mise en œuvre conformément aux précisions apportées par la Direction Générale des Collectivités Territoriales et la Direction Générale des Finances Publiques.

A l'issue de cette période de deux ans, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé de créer une régie communautaire de l'eau potable, pour la gestion de cette compétence. Toutefois, la Commune de Wittenheim souhaite continuer à bénéficier de la délégation de compétence de l'eau potable dans le cadre d'une convention de délégation avec Mulhouse Alsace Agglomération au 1^{er} janvier 2023, comme exprimé par courrier en date du 7 mars 2022.

Tenant compte de l'ensemble des éléments ci-dessus, une convention de délégation doit être conclue avec Mulhouse Alsace Agglomération, sur la base du projet annexé au présent acte.

Le projet de convention doit être approuvé par les organes délibérants de chacune des parties (Commune de Wittenheim et Mulhouse Alsace Agglomération). Il précise la durée de la délégation ainsi que toutes les modalités pratiques d'exécution de cette délégation. Par ailleurs, il définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, ainsi que les modalités de contrôle de Mulhouse Alsace Agglomération sur le délégataire, et précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 27 votes pour et 1 abstention

- approuve le projet de convention de délégation de la compétence eau entre la Commune de Wittenheim et Mulhouse Alsace Agglomération, sur la base du modèle annexé, avec effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation à intervenir et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution du présent acte.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPETENCE EAU

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 14 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5;

Vu la délibération du conseil d'agglomération du ... approuvant la délégation de l'exercice de la compétence eau aux syndicats infracommunautaires et aux communes qui en ont fait expressément la demande ;

ENTRE

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION, représentée par son président, Monsieur Fabian JORDAN, dûment habilité par délibération du conseil d'agglomération du ... d'une part, ci-après dénommée autorité délégante,

ET

LA COMMUNE DE WITTENHEIM, représentée par son Maire, Monsieur Antoine HOMÉ dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2022, ci-après dénommé autorité délégataire.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans une logique de solidarité territoriale face aux contraintes environnementales croissantes qui peuvent contraindre la ressource en eau tant en qualité qu'en disponibilité, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences et afin d'apporter des réponses opérationnelles aux préoccupations des territoires, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a ouvert aux communautés d'agglomération, dans son article 14, la possibilité de déléguer en tout ou partie à leurs communes membres ou aux syndicats infracommunautaires existants au 1^{er} janvier 2019, les compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines.

Mulhouse Alsace Agglomération a choisi de déléguer tout ou partie des compétences aux syndicats inframunicipaux et aux communes qui le souhaitent, sur la base de conventions de délégation du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Ces conventions arrivant à échéance et l'agglomération étant dans l'obligation de créer un budget annexe de l'eau et de se mettre en conformité avec la loi (transfert effectif de la compétence), la décision a été prise de créer une régie communautaire de l'eau au sein de Mulhouse Alsace Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les entités qui ont, de manière expresse, exprimé la volonté de ne pas intégrer la régie communautaire, se voient re-déléguer l'exercice de la compétence eau, par le biais d'une nouvelle convention.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir le périmètre et les modalités d'organisation de la délégation de la compétence eau par Mulhouse Alsace Agglomération à la commune de Wittenheim.

ARTICLE 2 - COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE

L'intégralité de la compétence eau, telle qu'exercée à la date de la signature de la présente convention par la commune de Wittenheim, est déléguée à cette dernière afin qu'elle continue à l'exercer au nom et pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération sur le périmètre strict de la commune de Wittenheim.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AGISSANT EN QUALITÉ D'AUTORITÉ DÉLÉGANTE

Mulhouse Alsace Agglomération est responsable de la compétence déléguée et de l'atteinte des objectifs par la commune de Wittenheim.

Mulhouse Alsace Agglomération fixe les objectifs généraux assignés au délégataire, élaborés conjointement entre les parties à la convention et assortis d'indicateurs de suivi tels que mentionnés à l'article 6 de la présente convention.

Mulhouse Alsace Agglomération est seule compétente en matière de fixation des tarifs de l'eau.

Pour exercer la compétence déléguée, le délégataire conserve les moyens humains et techniques nécessaires dont il dispose à la date de la signature de la présente convention.

Les moyens financiers alloués par Mulhouse Alsace Agglomération à la commune de Wittenheim seront définis dans le cadre de la préparation budgétaire du budget primitif de l'année N+1, en concertation avec le délégataire, au cours d'une réunion formelle de cadrage. Les moyens financiers alloués par Mulhouse Alsace Agglomération auront vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement, comme celles d'investissement (la Programmation Pluriannuelle des Investissements étant arrêtée par Mulhouse Alsace Agglomération).

Des réunions visant à ajuster les moyens financiers seront organisées, si nécessaire, à l'initiative de Mulhouse Alsace Agglomération. Toute modification du budget relative aux compétences objet de la présente convention fera l'objet, au préalable, d'un accord de m2A par écrit.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AGISSANT EN QUALITÉ D'AUTORITÉ DÉLÉGATAIRE

La commune de Wittenheim, autorité délégataire, s'engage :

- à exercer la compétence déléguée conformément à l'article 2, au nom et pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération, dans un objectif de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures concernées ;
- à atteindre les objectifs fixés par la présente convention ;
- à contribuer à l'élaboration du schéma directeur de l'eau potable à l'échelle communautaire.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE CONTROLE

La commune de Wittenheim, délégataire, informe Mulhouse Alsace Agglomération de tout événement majeur concernant l'exécution du service susceptible d'avoir un impact sur la continuité du service et la sûreté des personnes et des biens.

Cette information est adressée par courriel, à l'adresse : ...@mulhouse-alsace.fr

Chaque année, le délégataire établit un bilan qu'il transmet à Mulhouse Alsace Agglomération.

Il comprend :

- la mise à jour des indicateurs de suivi prévus pour la compétence déléguée ;
- la mise à jour des éléments d'information relatifs à la production et à la distribution d'eau potable ;
- l'état des investissements réalisés ;
- une appréciation qualitative des actions menées au regard des objectifs définis pour la compétence déléguée.

Un bilan consolidé de l'ensemble des délégataires est établi une fois par an par l'autorité délégante et présenté lors d'une réunion du conseil d'agglomération.

Au terme de la présente convention, le délégataire transmettra à Mulhouse Alsace Agglomération une synthèse retraçant l'ensemble de l'activité sous la forme d'un rapport ainsi qu'un bilan financier.

ARTICLE 6 - OBJECTIFS ASSIGNÉS AU DÉLÉGATAIRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le délégataire devra produire et mettre à disposition des consommateurs une eau potable respectant les dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'eau distribuée aux usagers devra ainsi être 100% conforme aux normes en vigueur.

Au cours du premier trimestre de l'année N+1, la commune de Wittenheim, délégataire, rendra compte de son activité à Mulhouse Alsace Agglomération via les indicateurs réglementaires du service de l'eau potable, et notamment :

- le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et sa répartition pour la part eau, assainissement et redevances ;
- le rendement du réseau d'eau potable ;
- l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;

- le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- le taux de conformité des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire pour la microbiologie et les paramètres physico-chimique.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul (www.services.eaufrance.fr/indicateurs/eau-potable).

Le délégataire transmettra également des éléments d'information sur la production et la distribution d'eau potable et notamment :

- la capacité de production journalière ;
- la capacité de stockage, avec la capacité de réserve incendie obligatoire ;
- le volume annuel de vente d'eau ;
- le volume moyen journalier de vente d'eau par point de livraison ;
- le volume annuel d'achat d'eau ;
- la consommation moyenne journalière ;
- la consommation maximale journalière.

ARTICLE 7 – MOYENS HUMAINS

La commune, délégataire, exerce la compétence déléguée avec les moyens humains qui lui sont propres.

Les personnels qui participaient à l'exercice de la compétence continuent, à la prise d'effet de la présente convention, de relever du délégataire, y compris hiérarchiquement, dans les conditions qui étaient les leurs avant la prise d'effet de la présente convention. Ils continuent à être rémunérés par le délégataire jusqu'à l'arrivée du terme de la présente convention.

Pour tout recrutement complémentaire de personnel, la validation préalable de Mulhouse Alsace Agglomération est indispensable.

ARTICLE 8 – ACTIF, PASSIF, ET MOYENS MATERIELS

La commune de Wittenheim, délégataire, porte les dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception de celles liées à la dette et aux amortissements, qui sont portées par Mulhouse Alsace Agglomération.

La commune de Wittenheim, délégataire, refacture l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement au budget annexe eau de Mulhouse Alsace Agglomération (principe des budgets « en miroir »).

Ces biens ne pourront être cédés ou vendus par le délégataire, pendant la durée de la présente convention, sans l'accord expresse de Mulhouse Alsace Agglomération.

ARTICLE 9 – MARCHES ET CONTRATS

La commune de Wittenheim, délégataire, se substitue à Mulhouse Alsace Agglomération pendant toute la durée de la convention dans l'exécution des contrats en cours, et notamment pour l'exécution des marchés et des délégations de service public.

Le délégataire pourra conclure les marchés et autres contrats qui s'avèrent nécessaires pour assurer la continuité du service pendant la durée de la convention, après inscription de ces dépenses au budget annexe eau, qui aura été élaboré en concertation avec l'autorité délégante et validé par celle-ci.

ARTICLE 10 : MODALITES FINANCIERES

Les dépenses de la commune au titre de la présente convention sont les dépenses strictement nécessaires à l'exercice de la compétence déléguée. La commune procédera au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais règlementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique du secteur local.

Conformément aux fiches techniques de la DGCL et de la DGFIP concernant l'application de l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, les dépenses seront traitées de la manière suivante :

10.1. Traitement des dépenses de fonctionnement

a) Principe général

En section de fonctionnement, les remboursements de frais se matérialisent par deux « dotations globalisées » :

- une « dotation globalisée » versée par Mulhouse Alsace Agglomération à la commune pour les dépenses d'exploitation avec une dépense enregistrée dans les comptes de Mulhouse Alsace Agglomération au débit du compte 6287 « Remboursements de frais » pour un montant HT + TVA. La commune enregistre la recette correspondante au crédit du compte 7087 « remboursements de frais » pour un montant TTC.

Les dépenses d'exploitation comprennent :

- les charges à caractère général grevées de la TVA ;
- les annulations de titre sur exercices antérieur, les créances éteintes et les non-valeurs antérieures grevées de la TVA ;
- les indemnités et frais de mission et de formation des élus non-grevées de TVA.

- une « dotation globalisée » versée par Mulhouse Alsace Agglomération à la commune pour les dépenses de personnel avec une dépense enregistrée dans les comptes de m2A au débit du compte 6218 « Autres personnels extérieurs » (non grevée de TVA). La commune enregistre la recette correspondante au crédit du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturé ».

b) Echancier de versement des dotations globalisées

A compter du 1^{er} janvier 2023, de janvier à décembre, le remboursement par m2A sera réalisé au réel des dépenses de la commune justifiées par un état récapitulatif produit par la commune et signé par l'ordonnateur à une fréquence mensuelle. Un modèle d'état récapitulatif sera défini et structuré conjointement entre la commune et m2A.

10.2. Traitement des dépenses d'investissement

a) Principe général

Les dépenses d'investissement décidées par m2A sur proposition de la commune sur les biens concourant au service public de l'eau potable sont traitées via les comptes de travaux pour compte de tiers (compte 458 dans les comptes du budget de la commune). Il s'agit d'opérations identifiées et équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'investissement sont ainsi enregistrées dans les comptes de m2A qui assure notamment l'amortissement des biens.

Le compte 458 comporte les subdivisions « Dépenses » (compte 4581) et « Recettes » (compte 4582), qui sont elles-mêmes complétées par un millésime. En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes doivent présenter un montant égal. La clôture définitive de l'opération se traduit par le solde réciproque du compte de recettes et du compte de dépenses, par opération d'ordre non budgétaire.

Le remboursement au réel des dépenses de la commune par m2A s'effectuera sur réception d'un état récapitulatif signé par l'ordonnateur de la commune. Un modèle d'état récapitulatif sera défini et structuré conjointement entre la commune et m2A.

b) Echéancier de versement des dotations globalisées

A compter du 1^{er} janvier 2023, de janvier à décembre, le remboursement par m2A sera réalisé au réel des dépenses d'investissement de la commune justifiées par un état récapitulatif produit par la commune et signé par l'ordonnateur à une fréquence mensuelle. Un modèle d'état récapitulatif sera défini et structuré conjointement entre la commune et m2A.

10.3. Traitement des recettes

M2A est chargé de la facturation et du recouvrement des factures d'eau. Toutefois, pendant une période transitoire et afin d'assurer la continuité de la facturation pour l'utilisateur, m2A confiera le traitement de la chaîne d'encaissement et de recouvrement des recettes à la commune. Les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une convention de mandat distincte.

Celle-ci précisera également les modalités d'encaissement et de reversement des redevances d'assainissement et redevances Agence de l'Eau et fermier.

M2A sollicite toutes subventions auxquelles elle est éligible.

10.4. Traitement de la TVA

L'état récapitulatif des mandats et des factures faisant apparaître le montant total de TVA (mention « dont TVA »), accompagnera les refacturations faites auprès de m2A. M2A s'acquitte de la TVA. Elle procède aux déclarations de TVA auprès des services fiscaux pour les secteurs assujettis à TVA.

10.5. Emprunts

M2A assure les remboursements d'échéances des emprunts historiques. Elle assure la contractualisation des nouveaux emprunts ou la modification d'emprunts relatifs aux compétences objet de la présente convention.

10.6. Arrêt des comptes à l'échéance de la convention

Un arrêt des comptes et un bilan financier (solde de tout compte) sera réalisé à l'échéance de la convention.

ARTICLE 11 – MODIFICATION ET RÉSILIATION

Tout projet de modification portant sur les dispositions autres que l'article 2 doit faire l'objet d'un avenant à la convention, adopté dans les mêmes conditions que celles ayant présidé à la conclusion de la convention initiale.

Le délégataire peut demander la résiliation de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de six mois avant chaque échéance annuelle. La résiliation aura pour effet l'intégration à la régie communautaire, au 1^{er} janvier de l'année N+1 suivant sa notification.

ARTICLE 12 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RECONDUCTION

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 inclus.

A mi-parcours, les parties procèdent à une évaluation conjointe de la délégation.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE ET ASSURANCES

La commune de Wittenheim, délégataire, est responsable, à l'égard de Mulhouse Alsace Agglomération et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de l'exercice de la compétence visée à l'article 2 de la présente convention, de ses obligations ou du non-respect de ses obligations dans le cadre de la présente convention.

Le délégataire est tenu de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance, dont il transmettra une copie pour information à Mulhouse Alsace Agglomération, pour garantir l'ensemble des risques inhérents à l'exercice de la compétence déléguée.

Il est tenu de souscrire les polices d'assurance garantissant les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence déléguée et d'en transmettre une copie pour information à Mulhouse Alsace Agglomération.

Le délégataire gère les sinistres afférents à l'exercice de la compétence déléguée dans les mêmes conditions qu'avant la prise d'effet de la présente convention.

ARTICLE 14 –LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Strasbourg.

ARTICLE 15 – MISE EN ŒUVRE

Le directeur général des services de Mulhouse Alsace Agglomération et le directeur général des services de la commune Wittenheim sont chargés de la mise en œuvre de la présente convention.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Mulhouse le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération,
Le Président,

Fabian JORDAN

Pour la Commune de Wittenheim
Le Maire,

Antoine HOMÉ



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

**POINT N° 7 - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE MULHOUSE
ALSACE AGGLOMERATION - INFORMATION**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a présenté au Conseil d'Agglomération du 7 novembre 2022 son rapport d'activité 2021.

Ce rapport, transmis ensuite à chaque commune membre pour l'information de son Conseil Municipal, présente un bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2021, marquée encore par la crise du Covid, les mesures sanitaires et les actions de solidarité portées par m2A et ses partenaires.

Le rapport d'activité se structure autour de 4 grandes ambitions du nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 », voté il y a un an :

1. **Territoire de nouvelle donne environnementale**, énergétique et écologique avec le Plan Climat Nouvelle Donne, le Projet Alimentaire Territorial « Soyons food », l'acquisition de nouveaux biogaz pour le réseau de transports en commun et l'extension du réseau de chaleur...,
2. **Territoire d'accueil dynamique** pour capter et fidéliser de nouveaux talents : les chefs d'entreprises, les étudiants, les chercheurs et les sportifs de haut niveau, le territoire de m2A étant 2^{ème} Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) de France en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024,
3. **Territoire solidaire au service de tous ses habitants** pour développer et renforcer des services publics de haute qualité comme le périscolaire, la petite enfance et la gestion des équipements sportifs comme les piscines, la patinoire olympique, le palais des sports, le Centre Sportif Régional Alsace...,
4. **Territoire d'équilibre et de coopération** avec la culture partenariale propre à l'Agglomération et qui fait sa force aujourd'hui , notamment avec ses voisins allemands.

Ce rapport se veut être un support d'information et un rappel des sujets retenus et valorisés par Mulhouse Alsace Agglomération, ainsi qu'un reflet de l'activité générale de l'Agglomération et de ses agents.

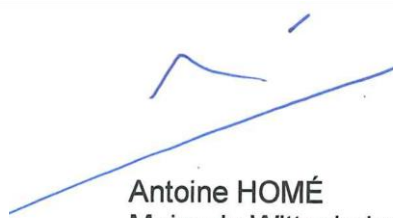
Le rapport complet est envoyé aux membres du Conseil Municipal et est également consultable au Secrétariat Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de m2A.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

m2A

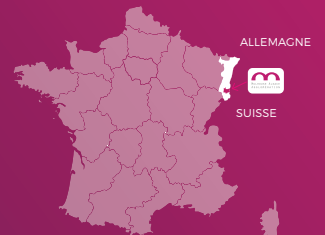
Rapport annuel
2021

**Territoire
de tous
les possibles**



m2A
RAPPORT ANNUEL 2021

m2A, 1^{re} AGGLOMÉRATION DU GRAND EST



39 COMMUNES · UN TERRITOIRE

Baldersheim · Bantzenheim · Battenheim · Berrwiller · Bollwiller · Bruebsch
Brunstatt-Didenheim · Chalampé · Dietwiller · Eschentzwiller · Feldkirch
Flaxlanden · Gallingue · Habsheim · Heimsbrunn · Hombourg · Illzach
Kingersheim · Lutterbach · Morschwiller-le-Bas · Mulhouse · Niffer
Ottmarsheim · Petit-Landau · Pfstatt · Pulversheim · Reiningue · Richwiller
Riedisheim · Rixheim · Ruelisheim · Sausheim · Staffelfelden · Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim · Wittelsheim · Wittenheim · Zillisheim · Zimmersheim



39
communes

280 000
habitants

440 km²

+ de
1 600 agents

ÉDITO



2021 aura encore été marquée par la crise du Covid et la mise en place d'actions de solidarité inédites comme l'opération VacciBus qui aura permis de vacciner plus de 3 600 habitants de notre territoire, souvent isolés ou éloignés des grands centres de vaccination.

Malgré la crise, 2021 aura été l'année du renouveau avec la naissance de notre **nouveau Projet de Territoire intitulé « Vision 2030 – m2A, territoire de tous les possibles »** : un projet global qui nous projette à l'horizon 2030 et qui s'articule autour de quatre grandes ambitions pour notre territoire et ses 280 000 habitants.

Aujourd'hui, plus que jamais, m2A s'affirme ainsi comme **LE territoire d'une nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique** grâce à son nouveau Plan Climat Nouvelle Donne, son Projet Alimentaire Territorial « Soyons food », l'acquisition de nouveaux bus biogaz pour son réseau de transports en commun, le développement de la multimodalité ou l'extension de son réseau de chaleur, projet majeur et structurant pour son autonomie énergétique.

m2A se positionne également comme une véritable **terre d'accueil pour les audacieux, les créateurs et les talents de demain** (chefs d'entreprises, investisseurs, étudiants, chercheurs...) ; mais aussi dans le domaine de l'excellence sportive avec notre position stratégique de 2^e Centre de Préparation aux Jeux pour les athlètes de haut niveau en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ensemble, nous développons au quotidien des services publics de haute qualité et de grande proximité pour faire de notre territoire celui de la **solidarité au service de tous** : collecte, propreté urbaine, périscolaire, petite enfance, accompagnement de nos aînés, équipements sportifs...

Enfin, à l'heure des grandes évolutions de notre société, m2A a choisi la carte de la culture partenariale et participative avec tous les acteurs de son territoire et au-delà (citoyens avec notre conseil de développement, entreprises, associations, partenaires outre-Rhin...) avec pour objectif de bâtir un grand **territoire d'équilibre et de coopération**.

Il était donc essentiel que ce rapport d'activité reflète l'ambition de ce nouveau Projet de Territoire et souligne **l'engagement remarquable et l'esprit de responsabilité de nos 1 600 agents** au service de l'Agglomération, de son développement et de son attractivité à l'échelle européenne.

Chaque projet présenté au fil de ces pages porte ainsi en lui les valeurs fondatrices de notre agglomération : **la proximité, la solidarité, l'exemplarité, l'audace, l'excellence et l'innovation** : valeurs qui animent chacune de nos actions.

Faire ensemble pour mieux avancer ensemble, tel est notre credo et notre leitmotiv, pour **faire de m2A le territoire de tous les possibles** !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Fabian Jordan
Président de Mulhouse Alsace Agglomération

SOMMAIRE

.01

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique.....11

Lutter contre le changement climatique

Une nouvelle donne pour le « fil vert » du territoire.....12

Développer et adapter les mobilités au défi de demain

Les bus au biogaz entrent en service.....14

Un Challenge Vélo repensé, une participation record.....16

Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire

Le réseau de chaleur urbain gagne du terrain.....18

La centrale thermique de l'Ilberg certifiée ISO 50001.....20

Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants

Le plat de résistance pour une agriculture durable.....22

Soutenir les communes dans la valorisation et l'usage de l'espace public avec une implication citoyenne

Label éco-propre, m2A décroche sa 2^e étoile.....24

La propreté en mode « polar ».....25

Manteau blanc sur l'agglomération.....26

Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale

La Cité du réemploi, la seconde vie des objets.....28

Zéro déchet : 42 familles relèvent le défi.....29

400 poules adoptées.....29

La SERD retrouve son public.....29

Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité

« La Nature près de chez moi », 2^e saison.....30

50 000 personnes sensibilisées à l'environnement.....30

L'atlas de la biodiversité sur le terrain.....31

Gerplan : appel à projets.....31

.02

Un territoire d'accueil dynamique

Un territoire d'accueil dynamique.....33

Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant

Décarboner l'économie avec Blue Industries.....34

Transformation numérique de l'industrie :
le coup d'accélérateur.....36

Le bâtiment 47, futur écrin du Qatrium Grand Est.....37

Technistub se conjugue en anglais et au futur.....38

École 42, c'est lancé !.....39

Renforcer les liens entre l'emploi et la formation

La boîte à outils d'un parcours professionnel réussi.....40

Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation

L'IS2M fait une nouvelle fois bonne impression.....41

Adapter l'urbanisme aux nouveaux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires

À Hombourg, la RD 52 sur une nouvelle voie.....42

Fonderie : le Village Industriel prend forme.....43

Développer une identité territoriale

« Le Principal », mais pas seulement !.....44

Territory Films, comme son nom l'indique.....45

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive

JO 2024 : le compte à rebours est lancé.....46

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres

Le Musée national de l'Auto change de moteur.....48

La fréquentation reprend.....50

Charlotte Desbois fait « matcher » les espèces.....52

La réouverture, enfin !.....53

Octobre au Parc zoologique et botanique.....54

la saison des chantiers.....54

La nouvelle enveloppe du Parc Expo.....55



.03

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants.....57

Conforter les services à la population en synergie avec les communes

Le seuil du million de repas franchi.....58

« Préserver le pouvoir d'achat des familles ».....59

Investir dans la qualité des équipements.....60

L'accueil des enfants maintenu.....61

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité

Équipements sportifs : des investissements
conséquents.....62

Garantir une qualité de vie pour une équité territoriale

Dons de vélos aux étudiants : ça roule !.....64

.04

Un territoire d'équilibre et de coopération

Un territoire d'équilibre et de coopération.....67

Conforter et étendre un service d'appui aux communes

À bord du VacciBus.....68

À l'écoute du terrain.....69

Développer les coopérations

Favoriser l'entrepreneuriat rhénan.....70

L'Eurodistrict nouvelle formule se déploie.....71

Traverse Chalampé-Neuenburg : top départ
pour les travaux.....71

Landesgartenschau : la vitrine prend forme.....71

Innovative Red Brick Cities : échanges
avec Winterthur.....71

Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement

Finances : les chiffres clés.....72

Les dépenses communautaires.....73

Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux

Partager les compétences numériques.....74

Des experts au service du territoire.....75

AMBITION

.01

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



UNE NOUVELLE DONNE POUR LE « FIL VERT » DU TERRITOIRE

Actualisé en 2021, le Plan Climat « Nouvelle Donne » acte la volonté du territoire d'aller au-delà des objectifs réglementaires, en y ajoutant des engagements volontaires.

C'est la feuille de route du territoire pour réaliser sa transition énergétique : le Plan Climat Air Énergie Territorial, ou PCAET, oriente pour les six années à venir l'action de la collectivité et de ses communes membres en réponse aux défis climatiques. Initié en 2018, il a fait l'objet en 2021 d'un important **travail d'actualisation et de concertation** pour « renforcer, au niveau local, les engagements en faveur de la transition écologique », comme l'explique Élodie Passat, à la tête de la Direction Transition écologique et climatique. Il comprend désormais un **nouveau plan d'actions** et un **Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale**.

Contribution volontaire

Le nouveau plan d'actions complète les 3 objectifs stratégiques réglementaires - **baisse des consommations d'énergie, baisse des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de la part des renouvelables dans le mix énergétique** - et s'ajoute aux 15 ambitions définies par le Conseil Participatif Climat, l'instance de démocratie participative dédiée aux questions écologiques, en 2020.

7

Ce plan d'actions s'articule en 7 axes et vise à :

1. Agir pour aménager et adapter le territoire au changement climatique en limitant l'artificialisation des sols, résorbant les îlots de chaleur, en revégétalisant les cours d'écoles, etc.
2. Mobiliser et sensibiliser.
3. Optimiser l'efficacité énergétique, notamment du patrimoine bâti.
4. Favoriser et développer le mix énergétique
5. Favoriser la mobilité douce et partagée, en maillant davantage le territoire d'itinéraires cyclables, pédestres et en renforçant le réseau de transport en commun structurant.
6. Favoriser la croissance verte et l'économie circulaire.
7. Agir sur l'agriculture avec des mesures de soutien aux pratiques vertueuses et sur la biodiversité en préservant espaces et espèces.

Zone d'activités Marie-Louise à Staffelden

Une aide financière pour les communes

Autre avancée du Plan Climat actualisé : l'instauration du **Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale**. Destiné aux communes, il les aide à réaliser leurs projets en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre.

Le principe est simple : une subvention versée par m2A pouvant aller jusqu'à 25 000 € (dans la limite de 80 % de toutes les subventions publiques).

En 2021, un million d'euros a été provisionné pour abonder ce fonds.

8 communes - Battenheim, Galfingue, Illzach, Kingersheim, Mulhouse, Pulversheim, Sausheim et Ungersheim - en ont bénéficié, pour un montant total de 172 432 €.



En 2021, m2A a investi 1 million d'euros pour la mise en place du nouveau Fonds Climat Nouvelle Donne.

LES BUS AU BIOGAZ ENTRENT EN SERVICE

L'arrivée sur le réseau Soléa des premiers véhicules roulant au biogaz a marqué le début d'une opération d'envergure : le renouvellement progressif de la flotte de bus par des véhicules à faibles émissions.

Engagée dans la transition énergétique de son réseau de transport public depuis 2006, Mulhouse Alsace Agglomération a passé la vitesse supérieure en 2019, en s'engageant à remplacer, progressivement et intégralement, tous ses bus diesel par des véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre. Un processus concrétisé en 2021 avec la mise en service des premiers bus au biogaz.



12 bus standards et 10 articulés

Livrés et mis en service entre les mois d'avril et de septembre, ces bus fonctionnent au **gaz naturel comprimé** (ou GNC). Cette technologie alternative écologique au moteur diesel présente de multiples avantages : des performances moteur proches du diesel, une autonomie suffisante pour s'adapter aux caractéristiques du réseau, une baisse de 50 % du bruit émis et une réduction considérable des émissions de CO₂ et de particules fines.

À l'issue du processus de renouvellement, programmé sur 15 ans (la durée de vie habituelle d'un bus diesel), la baisse des émissions sera de 75 %.

Une ressource locale et renouvelable

Le biogaz qui alimente les véhicules provient de l'unité de méthanisation du Sivom de la région mulhousienne, installée à Sausheim. Moins de 10 km séparent ainsi le dépôt Soléa du site de production de gaz.

Avec cet engagement, **m2A va au-delà des préconisations de la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte** (LTECV), qui impose aux collectivités territoriales d'acquiescer au moins 50 % de véhicules à faibles émissions dans le cadre du renouvellement de leur flotte de transport public. Une démarche volontariste inscrite dans le Plan Climat, finalisé en 2021 (lire pages précédentes).



Kiki DeGonzag
Une barrière de corail au fond du bus

EN CHIFFRES



22 bus

livrés en 2021 qui s'ajoutent aux 5 véhicules électriques en circulation depuis 2019.



9,7 millions d'euros

investis pour l'acquisition du matériel roulant.

Transport... D'ŒUVRES !

Pour renouveler l'image du transport en bus sur le territoire et renforcer son attractivité, la direction Mobilité et Transport de m2A a ajouté à l'innovation technologique une **approche artistique**. Habillage extérieur et design intérieur ont été entièrement repensés pour produire des bus plus agréables, plus confortables et plus sécurisants.

Un travail mené avec le constructeur, qui a mobilisé un collectif de 12 designers et des artistes, tous issus du territoire. La façade intérieure arrière des bus s'est ainsi transformée en cimaise, support pour des œuvres graphiques visibles dès la montée à bord et qui donnent profondeur et perspective à l'habitacle.



5 millions d'euros

investis dans les infrastructures préalables à la mise en service des bus : raccordement du site Soléa au réseau de gaz et mise en place de conduites ; installation d'une station de compression et d'un réseau d'alimentation (bornes de charge), ou encore mise aux normes et adaptation de l'atelier de maintenance.

UN CHALLENGE VÉLO REPENSÉ, UNE PARTICIPATION RECORD

L'édition 2021 du Challenge Vélo m2A a enregistré une participation record. 36 entreprises et 31 classes ont accepté de relever le défi proposé du 3 septembre au 13 octobre. Bilan de ces 3 semaines : plus de 50 900 km parcourus à bicyclette et plus de 9,8 tonnes de CO2 économisées à la force du mollet !

Portée par m2A, cette initiative s'appuie sur le constat que la moitié des déplacements citadins inférieurs à 3 kilomètres s'effectuent en voiture, alors qu'ils pourraient se faire, plus rapidement et sans polluer, à vélo. L'objectif du Challenge est donc d'inciter les salariés du public et du privé ainsi que les scolaires, de la maternelle au lycée, à privilégier la bicyclette pour tous ces petits trajets quotidiens.



Lycée Jeanne d'Arc à Mulhouse dans la catégorie « Entreprise de 101 à 400 salariés »



772

élèves, de la maternelle au collège, ont relevé le défi et participé au Challenge Vélo m2A.

RÉSEAU CYCLABLE

2 NOUVELLES LIAISONS POUR L'AGGLOMÉRATION

Deux nouvelles liaisons cyclables ont été réalisées en 2021 :

Entre Galfingue et Heimsbrunn, le tronçon réalisé entre la rue du Général de Gaulle à Galfingue et la rue du Saule à Heimsbrunn est ouvert aux cyclistes, aux piétons et aux engins ruraux. Long d'19 km, il permet de rejoindre l'itinéraire cyclable menant à Reiningue. Montant de l'investissement 2021 pour m2A : 400 000 €.

Entre Mulhouse et Morschwiller-le-Bas, les 700 mètres de voie verte aménagés rue de Belfort, entre le carrefour de la rue des Castors à Mulhouse et l'entrée de Morschwiller-le-Bas, permettent de franchir le giratoire d'accès à la RD 68, particulièrement dangereux pour les piétons et les cyclistes. Un investissement de 534 000 €, cofinancé par le Conseil départemental devenu Collectivité européenne d'Alsace, l'État et les communes de Mulhouse et Morschwiller-le-Bas. ■



Inauguration de la liaison cyclable Galfingue-Heimsbrunn



COVOITURAGE

COUP DE POUCE À KLAXIT

Avec 70% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture et en solo, le covoiturage présente un potentiel de développement important avec un impact sur la réduction des consommations énergétiques comme sur la baisse du trafic, deux objectifs inscrits dans le Plan Climat. Pour favoriser cette pratique, m2A - l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire - a choisi d'apporter son soutien aux développeurs de l'application Klaxit. Celle-ci gère la mise en relation entre usagers et ses aspects financier et assurantiel. Une phase d'expérimentation sous forme de soutien financier - le défraiement des conducteurs étant pris en charge en partie par la collectivité pour permettre au passager de voyager gratuitement - a été lancée en novembre 2021 et jusqu'en juin 2022.



Le personnel de la mairie de Habsheim a remporté le prix « Entreprise de 21 à 100 salariés »



17

SOLÉA

DESSERTE ÉTENDUE

La nouvelle ligne 17 Allée du Chêne (Lutterbach) <-> Lutterbach gare a été mise en place le 2 novembre 2021 pour desservir le nouveau centre pénitentiaire de Lutterbach. Elle achemine le personnel du centre pénitentiaire comme les visiteurs se rendant au parloir de l'établissement.

LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN GAGNE DU TERRAIN

Posé durant l'été au-dessus du canal du Rhône au Rhin, le portique Valorim prolonge le réseau de chauffage urbain vers Rixheim et les quartiers Entremont, Sainte-Ursule et de l'Île Napoléon.

C'est l'artère principale du réseau. Elle part du cœur, l'usine d'incinération des ordures ménagères du Sivom de Sausheim, alimente la nouvelle chaufferie d'appoint de Rixheim et ses pompes de distribution qui, à leur tour, irriguent les quartiers d'Entremont, Sainte-Ursule et de l'Île Napoléon en énergie décarbonée.

Posé en juillet 2021, le nouveau portique Valorim permet au système de tuyauterie - 2x2 tuyaux aller et retour - de franchir le canal. Ce qui assure le **prolongement du réseau de chaleur urbain vers la partie Est de l'agglomération**. Soit 6 000 foyers, équivalent peu ou prou à 20 000 habitants.

Triple impact

Mis en service en octobre 2021, ce nouveau RCU - pour Réseau de Chaleur Urbain - de 14,5 km est un **élément du plan stratégique et opérationnel** adopté par m2A en faveur de la **transition énergétique**. Inscrit dans le Plan Climat, son impact est à la fois environnemental, économique et social. En privilégiant les **énergies de récupération** (usine d'incinération), il réduit le recours aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. Il garantit aussi aux usagers un tarif compétitif, en atténuant les fluctuations du marché des énergies fossiles. ■



CHIFFRES CLÉS

8 mètres de tirant d'air
(hauteur de passage sous le portique).

80 mètres de long.

4 tronçons, construits chez ArcelorMittal (S7), livrés sur site par convoi exceptionnel et assemblés sur place.

7 mois de chantier pour la construction du portique, la mise en place des supports béton et la mise en place du portique.

1 journée pour l'installation.



Unité de méthanisation du Sivom



VALORIM

Regroupement des énergéticiens R-CUA et Dalkia, Valorim a été choisi en 2018 par m2A pour mettre en œuvre et exploiter le **nouveau réseau de chaleur bas carbone** dans la ceinture Est de Mulhouse. Une gestion en délégation de service public (DSP) pour un réseau qui, à terme, sera en capacité de livrer jusqu'à 80 CWh/an (8 000 logements).

L'ensemble du projet représente un investissement de 25 M€, dont 8 M€ de subventions du Fonds Chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Une énergie décarbonée

Conçu sur le modèle de l'**économie circulaire**, le principe du réseau de chaleur Valorim est de **récupérer l'énergie** dégagée par la combustion des déchets de l'usine d'incinération du Sivom de la région mulhousienne à Sausheim, pour chauffer de l'eau (en circuit fermé) à 109 degrés et alimenter le réseau de chauffage urbain en remplacement du gaz. 75% de la chaleur de récupération sont issus de l'usine d'incinération, avec un appoint au gaz naturel lors des pics de demandes.

LA CENTRALE THERMIQUE DE L'ILLBERG CERTIFIÉE ISO 50001

En décembre, la centrale thermique de l'illberg a obtenu sa certification ISO 50001, reconnaissance de la qualité et de la maîtrise dans la gestion de cette installation emblématique du territoire.

Construite en 1962, la centrale thermique de l'illberg est toujours au top. La preuve : la centrale et son réseau ont été certifiés ISO 50001 en décembre 2021. Cette norme internationale consacre la **qualité du système de management de l'énergie mis en place** au sein d'une installation. Son obtention illustre aussi la **capacité d'adaptation et d'innovation** de cet équipement emblématique du territoire.

3 jours : le temps de l'enquête de terrain réalisée par l'auditeur de l'Afnor, le représentant français de l'International Organization for Standardization.

3 ans : la durée de validité de la certification, avec contrôle annuel de vérification.

L'équipe de la centrale thermique de l'illberg



20 - Rapport d'activités / #2021



1,8 M€

C'est le montant investi pour la mise en place de la **station d'avitaillement des premiers bus Soléa roulant au biogaz** et la mise aux normes des locaux de maintenance (lire page 12 et 13)

soléa



Amélioration continue

La certification 50001 valide l'organisation mise en œuvre pour **atteindre des objectifs ciblés de performance énergétique**. En l'occurrence ici, « Consommer le moins d'énergie possible dans un périmètre donné », précise Julien Chazerand, responsable de la Direction Performances énergétiques et Bâtiments. Elle impose le recours aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles) et suit un principe d'amélioration continue appelé PDCA (de l'anglais Plan, Do, Check, Act). Exprimé différemment : l'optimisation est continue et... optimale !

Formateur et mobilisateur

L'ensemble du processus, production et distribution, a été certifié. Une grande fierté pour toutes les équipes mobilisées au sein de la collectivité et en particulier pour Léa Sitterlé, ingénieure Qualité Hygiène Sécurité Environnement, qui a piloté le dossier. D'autant que « très peu d'installations en régie sont certifiées ISO 50001 », souligne Julien Chazerand, qui retient aussi l'**impact très positif en interne** : « Pour les équipes, le processus a été non seulement très formateur, mais aussi très mobilisateur ». ■



BRÈVE

UNE NOUVELLE CHAUFFERIE POUR L'ÉCOLE DE DORNACH

Les vacances d'été 2021 ont été mises à profit pour remplacer la chaudière au fioul de l'école de Dornach à Mulhouse par une **chaudière gaz à condensation haute performance**, avec optimisation de la régulation pour un rendement maximal. Un investissement de 180 000 euros, qui s'inscrit dans la démarche de transition énergétique menée par m2A.

Mulhouse Alsace Agglomération • 21

LE PLAT DE RÉSISTANCE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Labellisation renouvelée, extension du périmètre d'intervention, mise en œuvre des premières mesures de soutien aux producteurs : le **Projet Alimentaire Territorial** est entré dans sa phase active. Tour de table des actions 2021.



Les fermes de demain cultivent l'avenir
Une alimentation saine, locale, équitable et respectueuse de l'environnement, c'est l'objectif de « Soyons food ! », le nouveau **Projet Alimentaire Territorial** de m2A. Et cela passe entre autres par le **soutien aux agriculteurs** du territoire qui s'inscrivent dans cette démarche durable, avec des projets agricoles cohérents autour des objectifs du PAT. Pour encourager et soutenir ces agriculteurs, **m2A a créé le concours « Soyons food ! Les fermes de demain »**. Il permet aux trois agriculteurs lauréats de bénéficier d'une dotation financière de 5 000 € chacun. Un apport bienvenu dans la trésorerie des cinq premières années d'exploitation, réputées comme étant les plus difficiles.

La Marmite à projets

Conçue comme un incubateur de projets, la Marmite à projets, financée par m2A et animée par Ecooparc, contient toutes les **ressources pour réaliser un projet en lien avec l'agriculture**. Conseil, accompagnement, mise en relation, financement ou visibilité, les animateurs et le groupe d'appui mettent leur savoir-faire au service des porteurs de projet. Avec cet outil d'ingénierie et d'animation, m2A souhaite faciliter l'émergence des initiatives et leur réalisation sur le territoire.

L'autonomie alimentaire, une priorité partagée

Sujet transversal, l'autonomie alimentaire est aussi une préoccupation partagée. D'où la mise en place, en septembre, d'un **comité de pilotage étendu au Sud Alsace** qui intègre désormais Saint-Louis Agglomération, la Communauté de communes du Sundgau, la Communauté de communes Sud Alsace Large et le Pays du Sundgau.

108 000 €

Le montant global dédié en 2021 à l'agriculture du territoire.

Matthieu Hermann a été l'un des lauréats du concours



5

Baptisé « **Soyons Food** », le **Projet Alimentaire Territorial** de m2A est construit autour de **5 objectifs stratégiques** :

1. Développer l'autonomie alimentaire du territoire.
 2. Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : locale et biologique.
 3. Permettre l'accès à tous à une alimentation saine et de qualité.
 4. Maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité.
 5. Contribuer à une filière équitable.
- Initié en 2018, renouvelé en 2021 et validé par le ministère de l'Agriculture, la démarche est portée par m2A et animée par un comité de 15 partenaires.

Un nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace

Lancée en 2021, la réflexion autour d'un nouveau partenariat sur 5 ans associant la Chambre d'Agriculture Alsace, m2A, le Service des eaux de la Ville de Mulhouse et le Sivom, a donné lieu en juin à une première initiative : l'étude pour la mise en place de **Paiements pour Services Environnementaux**. Les PSE valorisent des pratiques agricoles qui préservent et/ou améliorent la ressource en eau, la biodiversité et les paysages (contre l'érosion et coulées de boues). Ils prennent la forme d'un contrat de 5 ans avec chaque agriculteur qui s'engage. ■



La présentation du PAT à l'Ecomusée d'Alsace en octobre a donné lieu à la **signature d'une charte** entre les partenaires du programme. Une série de **tables rondes** et un **colloque**, en présence de Carlo Petrini, président et créateur du mouvement Slow Food, ont également été organisés pour l'occasion.



RESTAURATION

21 000 € ont été versés par m2A pour accompagner le service périscolaire dans le choix de ses prestataires de **restauration collective**. Objectif de cet accompagnement personnalisé proposé par le réseau Bio en Grand Est : **développer les circuits courts** dans la restauration collective.

FONCIER

Partenaire de la collectivité, **Terre de Liens Alsace** accompagne les **communes du territoire** dans leurs **projets agricoles vertueux** : limitation de l'étalement urbain, développement de la production vivrière, choix de variétés adaptées, limitation des intrants, etc. En 2021, l'association a bénéficié de 17 500 € pour accompagner deux secteurs autour de Pulversheim et des agriculteurs en recherche de foncier ou de reprendre.

SANTÉ ET ALIMENTATION

Le PAT porté par m2A est lauréat d'un appel à projets de l'état et peut, avec ses partenaires, bénéficier d'une subvention de 60 %. En 2021, **6 de ses projets ont été subventionnés à hauteur de 60%, pour un montant total de 898 000 €**. Ces aides sont accordées dans le cadre du **plan France Relance** avec un **objectif de santé publique** et de **reterritorialisation de l'alimentation**. La Marmite à projets est l'un des 6 projets lauréats.

Mulhouse Alsace Agglomération • 23

LABEL ÉCO-PROPRE : m2A DÉCROCHE SA 2^e ÉTOILE



La dynamique d'amélioration durable de la propreté des espaces publics se poursuit. Après l'analyse et l'évaluation, place à l'action.

En rejoignant l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée en faveur d'une amélioration durable de la propreté des espaces publics. Durable c'est-à-dire qui valorise les actions durables pour lutter contre les salissures (équipements, communication, sensibilisation) plutôt que les moyens pour nettoyer, même si ceux-ci restent les fondamentaux du travail.

Le processus a débuté en 2020, avec la mise en place des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) pour qualifier le niveau de propreté sur la base d'un référentiel national partagé, et l'obtention de la 1^{re} étoile du label Éco-Propre qui saluait cet engagement.

En juin 2021, avec son plan d'actions (lutte contre les dépôts sauvages et opérations de communication par exemple), m2A a décroché la 2^e étoile du Label Ville Éco-Propre.

Une stratégie sur 5 ans

Ces actions font partie du **Projet Propreté** global dans lequel Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée en 2020. Outre la propreté durable, l'objectif est aussi d'**optimiser l'utilisation des moyens pour améliorer les résultats**, homogénéiser les fonctionnements et niveaux de service et décaler des marges de manœuvre dans l'utilisation des matériels et le coût des prestations ; de **renforcer le partenariat avec les communes** pour accompagner les agents pour **lutter contre les incivilités**. Le déploiement des **corbeilles connectées** ou **l'évolution du balayage** manuel et mécanisé figurent également sur la feuille de route 2021. ■



3 AGENTS EN VEDETTE

Pour valoriser les agents et les métiers de la propreté, mettre en lumière les évolutions (open data, corbeilles connectées) et sensibiliser sur les incivilités (déjections canines), m2A a lancé en février 2021 une campagne de communication, incarnée par trois agents : Fernando Marialva, Christine Mey et Benjamin Tischner.

LA PROPRETÉ EN MODE « POLAR »

La première étape du plan de lutte contre les dépôts sauvages a débuté au printemps. Avec une approche originale de la médiation en mode « polar », l'initiative a été saluée au niveau national.



513

C'est la quantité de tonnes de déchets ramassés sur les dépôts sauvages mulhousiens en 2021.

De nouvelles corbeilles

Connectées, compactrices, les corbeilles nouvelle génération font leur apparition. Avec 360 corbeilles supplémentaires installées sur 3 quartiers mulhousiens et 3 communes de l'agglomération au premier trimestre, le territoire teste à présent **660 corbeilles connectées**. Début novembre, c'est le test des corbeilles compactrices qui a débuté sur Brunstatt-Didenheim (voir notre photo).



Les dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants tournent à la série noire. Désastreux pour l'image de l'espace public, **complexes et coûteux** à traiter pour les services techniques concernés, ils continuent à se multiplier (+/- 10% sur l'année). Face à cette recrudescence, le groupe de travail Gestion des dépôts sauvages de m2A et le groupe de travail Plan de lutte contre les incivilités de la Ville de Mulhouse ont uni leurs forces pour lancer l'opération « scènes de crime ».

Enquête de voisinage

Chaque opération suit le même scénario : la découverte d'un dépôt sauvage est suivie de l'installation d'un **périmètre de sécurité** avec de la rubalise, puis c'est l'enquête de voisinage qui commence. En 2021, 11 opérations ont été diligentes avec, à chaque fois, 4 à 8 dépôts rubalisés et une équipe interservices de 12 à 15 agents mobilisée sur le terrain. Grâce aux **enquêtes de voisinage**, les agents ont rencontré 575 riverains et diffusé plus de 1800 plaquettes d'information. Verdict : un bon accueil, 30 à 40% des dépôts enlevés par les habitants après la pose de la rubalise, la demande d'un service dédié pour les personnes âgées et même des aveux spontanés.

4 phases, 10 actions

Cette action s'inscrit dans la **première phase du plan de lutte contre les dépôts sauvages**, orientée sur la sensibilisation et la médiation. Suivront 3 autres étapes intégrant la valorisation de la collecte à domicile par les structures d'insertion, une réflexion sur les points d'apport volontaire du Sivom et la verbalisation. ■

OPÉRATION SCÈNES DE CRIME

Un trophée à la clé

Avec cette action originale sur les dépôts sauvages, m2A a obtenu en novembre le **trophée catégorie Médiation de l'Association des Villes pour la Propreté urbaine (AVPU)**.



Mulhouse Alsace Agglomération • 25

MANTEAU BLANC SUR L'AGGLO



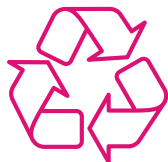
DÉNEIGEMENT

Avec les fortes chutes de neige de janvier - 46 cm de neige cumulée en janvier et février 2021 -, les chasse-neige ont repris leur ballet. Bilan : **19 sorties** en déneigement sur Mulhouse (contre une seule en 2020), dont 11 complètes pour traiter 100% du réseau, et **3 052 tonnes de sel** consommées sur m2A sur l'année.



LA CITÉ DU RÉEMPLOI, LA SECONDE VIE DES OBJETS

Recycler au lieu de jeter : c'est le credo de la Cité du Réemploi qui a ouvert ses portes en novembre, après plus de deux ans de travaux et une crise sanitaire. Un projet inscrit dans la politique Déchets 2030 de m2A.



2,5 M€

La Cité du Réemploi représente un investissement de plus de 2,5M€, cofinancés par Tri Services, le fonds européen FEDER, l'Ademe, des fondations privées, l'État et la Région Grand Est. **m2A a contribué au projet à hauteur de 250 000 €.**



800

La Cité du Réemploi dispose de 800 m² de surface de vente.

Le bâtiment a été conçu pour préserver au maximum les ressources (finitions brutes, intégration de chutes de matériaux dans le second œuvre, zones non chauffées, réutilisation de mobilier) et a été équipé d'une installation photovoltaïque de 36 kW en autoconsommation.

UN VILLAGE EN OUVERTURE

Pour son inauguration le 20 novembre, organisée simultanément avec le lancement de la Semaine européenne de réduction des déchets, la Cité du Réemploi s'est transformée en **Village du Réemploi**, avec 17 ateliers ou stands proposés ce jour-là. L'occasion de faire connaître ses activités et de mettre en avant les acteurs et les actions du réemploi sur l'agglomération.

28 • Rapport d'activités / #2021

ZÉRO DÉCHET : 42 FAMILLES RELÈVENT LE DÉFI

La 4^e édition du défi « Zéro déchet » a rassemblé 42 ménages. Une participation divisée par deux, à dessin, pour favoriser les échanges et l'échange entre les participants. Invités à réduire au maximum leurs déchets. Six mois durant, les familles ont été accompagnées par une spécialiste du zéro déchet dans l'expérimentation des alternatives au tout jetable. Au programme : temps fort sur l'écoconsommation, ateliers de fabrication de produits, rencontre avec un maître compostage, atelier « bébé durable » et prêt de couches lavables. Résultats : **154 kg de déchets évités** et, pour les 10 familles ayant expérimenté les couches lavables, un bilan positif puisqu'elles ont continué à les privilégier aux couches jetables, soit près de **4 tonnes de déchets potentiellement évitées** jusqu'au stade de propreté des enfants !



6400 autocollants

Stop pub distribués en 2021

2 nouveaux établissements inscrits à l'Annuaire du réemploi qui en compte désormais 67.



Enregistrement d'une série de 8 vidéos pour la SERD

400 POULES ADOPTÉES

Interrompue par la crise sanitaire, l'opération « J'adopte des poules » a repris en septembre avec la distribution, à Illzach, de 400 poules. Pour cette 3^e édition, **200 ménages ont adopté 2 poules rousses pondeuses**, offertes par m2A. En plus de fournir des œufs, les poules permettent de réduire considérablement la quantité de déchets produite avec **29 tonnes de déchets évités par an**.



LA SERD RETROUVE SON PUBLIC

Après la version digitale de 2020 pour cause de pandémie, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a réuni **7000 personnes**, un chiffre en deçà des années pré-Covid pour cause d'annulations et de jauges limitées. La SERD a mobilisé 119 partenaires (communes, associations, entreprises) et proposé **240 animations**. Des rendez-vous sous forme d'ateliers, de collectes, de repas antigaspi, de conférences, etc. Pour cette 8^e édition, m2A a réalisé et diffusé quotidiennement **8 vidéos** incitant à réduire ses déchets et mettant en valeur des acteurs et des initiatives locales. L'occasion d'entrer dans un magasin de produits en vrac, de se familiariser avec la cosmétique zéro déchet, le réemploi du textile ou encore les actions entreprises en périscolaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Avec **261 000 vues**, ces vidéos ont atteint **541 000 internautes**.

Mulhouse Alsace Agglomération • 29

« LA NATURE PRÈS DE CHEZ MOI », 2^e SAISON

Près de 500 personnes ont participé à la 2^e édition de « La Nature près de chez moi », à la découverte d'espaces naturels tout proches mais souvent ignorés : collines, forêts, champs, marais, bords de rivières, étangs...

Animées par les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement le Moulin Nature et la Petite Camargue Alsacienne, ces sorties sont ouvertes à tous et gratuites. Elles se font à pied, avec un point de rendez-vous dans chaque commune visitée, en journée ou en soirée selon le thème retenu.

Ce programme d'animations nature fait partie des actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité initiées par m2A dans le cadre de son Plan Climat.

De fin avril à début novembre, **48 sorties ont été organisées, réunissant au total 457 personnes**, habitants des communes du territoire et, pour une dizaine de sorties, membres des CSC/MJC de la région mulhousienne. 5 propositions ont dû être annulées en raison des conditions climatiques et d'une situation sanitaire toujours aléatoire.



50 000 PERSONNES SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT

Les actions pédagogiques de protection de l'environnement et d'écocitoyenneté, initiées ou soutenues par m2A, ont touché **50 000 personnes**, dont **33 000 enfants et adolescents**.

Les CINE du Moulin Nature à Lutterbach et de la Petite Camargue Alsacienne (pour la bande rhénane) interviennent sur la réduction des déchets, le jardinage au naturel ou la découverte de la faune et de la flore locale. Le Parc zoologique et botanique de Mulhouse propose aux scolaires comme aux visiteurs de découvrir la faune exotique. Le Sivom de la région mulhousienne embarque les élèves de maternelle et de l'élémentaire dans la découverte du cycle de l'eau et de la réduction des déchets. Quant à l'Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie, elle sensibilise le grand public à la rénovation du bâti pour réduire les pertes d'énergie.

Près de **190 000 € ont été investis pour la réalisation de ces actions pédagogiques**. 38 000 € ont été alloués à l'entretien du Moulin Nature à Lutterbach, dont m2A est propriétaire.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRAIN



Entre mai et septembre, **4 visites de terrain** avec les élus ont été organisées par les animateurs de l'Atlas de la biodiversité. Ce document, en développant les connaissances sur la faune et la flore du territoire et en les diffusant auprès d'un large public (habitants, scolaires mais aussi agriculteurs et entreprises), est un **outil de préservation voire de restauration de la biodiversité**. La démarche associe l'Office français de la biodiversité, l'Initiative des Atlas de la biodiversité, l'Office des données naturalistes (Odonat) du Grand Est, le Conservatoire botanique d'Alsace et les associations de protection de l'environnement.



GERPLAN : APPEL À PROJETS

Lutter contre l'érosion de la biodiversité du territoire, restaurer les vergers haute-tige ou les haies vives : ces actions sont menées dans le cadre du GERPLAN, le plan de gestion de l'espace rural et périurbain. m2A coordonne et finance ce programme annuel qui vise à **préserver la biodiversité, la qualité des paysages et à sensibiliser à la richesse de notre patrimoine naturel** et qui réunit communes, Collectivité européenne d'Alsace, Agence de l'eau et associations naturalistes. En octobre, m2A a lancé auprès des communes et des associations son **appel à projets** pour le programme 2022.



AMBITION

02

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

.02 Un territoire d'accueil dynamique

Enjeu : Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant

DÉCARBONER L'ÉCONOMIE AVEC BLUE INDUSTRIES

Avec le programme Blue Industries Sud Alsace, m2A s'engage dans la décarbonation de son économie. Hyperium, le projet de production d'hydrogène vert, déployé avec les entreprises locales, est un des axes du changement.



Nom de code : Hyperium. Objectif : **décarboner le tissu industriel du territoire**, enjeu majeur de la compétitivité de demain. Comment ? Par la production et le stockage d'hydrogène vert, le déploiement d'infrastructures de réseaux et distribution et la consommation en local par les industries, la logistique et les transports. Inscrit dans le programme Blue Industries Sud Alsace lancé fin 2020, le projet Hyperium - acronyme d'**Hydrogène pour un écosystème régional industriel, usagers et mobilités** - s'appuie sur les ambitions d'industriels locaux désireux de s'engager dans leur **transformation énergétique**. m2A, identifiée par l'Europe comme un territoire industriel « à fort enjeu de décarbonation », soutient et accompagne la construction de cet **écosystème vert** public/privé. La collectivité assure un rôle de mise en relation, de coordination et d'animation du projet.

« L'assembler » du territoire

Constitué en 2021, le **groupe de travail** rassemble autour des services techniques communautaires des transporteurs, des logisticiens, des industriels, des gestionnaires d'infrastructures comme les Ports de Mulhouse-Rhin ou l'EuroAirport. L'objectif de ces échanges est de **recueillir les besoins, de développer les interactions et de présenter les solutions de cofinancement** des investissements.

Avec Hyperium, l'**hydrogène vert produit localement sera consommé localement** : la plus grande partie par l'industrie, le restant pour des usages complémentaires privés. m2A envisage également un usage public, avec la conversion de tout ou partie de sa flotte de bennes à ordures ménagères d'ici 2030. ■

ÉVITER LE RECOURS AUX ÉNERGIES FOSSILES

Produit par électrolyse de l'eau, l'hydrogène vert ou bas carbone utilise pour sa fabrication des **énergies renouvelables** ou à **faibles émissions de CO₂**. En évitant le recours aux énergies fossiles, l'hydrogène vert présente quatre atouts majeurs qui font partie intégrante du Plan Climat Nouvelle Donne (lire page 10 et 11) :

- Améliorer la qualité de l'air en diminuant les gaz à effet de serre.
- Verdir des secteurs entiers de l'économie.
- Monter en puissance les énergies renouvelables.
- Accompagner la transition énergétique des mobilités lourdes.



Plateforme WEurope by Alsachimie à Chalmers

5

Le programme Blue Industries Sud Alsace comporte 5 axes :



Hydrogène



Eau



CO₂



Smart grid
(réseau d'énergie intelligent)



Supply chain
(chaîne logistique)

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'INDUSTRIE : LE COUP D'ACCÉLÉRATEUR

L'écosystème dédié à la transformation numérique de l'industrie, priorité stratégique de la reconquête industrielle menée par m2A sur son territoire, continue à se développer. Illustration avec le projet Quatrium Grand Est qui prend forme à La Fonderie.

C'est la première des quatre « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » françaises labellisée par le Programme d'investissements d'avenir de l'État. Quatrium Grand Est, c'est son nom, s'implante à La Fonderie, le quartier mulhousien destiné à devenir le pôle de l'industrie du futur et du numérique sur le territoire.

Sécuriser les investissements

Porté par le Cetim Grand Est, l'institut technologique de la mécanique du Grand Est, le Quatrium Grand Est a pour mission d'accompagner les PME et les entreprises de taille intermédiaire dans la mise en œuvre de leurs projets de transformation numérique. Objectif : dynamiser et sécuriser les investissements IDF (Industrie du futur) des entreprises, en leur permettant de découvrir, de tester et de s'approprier les nouvelles technologies numériques, avant de les intégrer dans leurs processus industriels.

Tester les processus « en vrai »

Quatrium Grand Est propose aux entreprises de découvrir **trois innovations technologiques** : le contrôle en temps réel, pour améliorer la performance et la qualité des produits ; le recyclage/upcycling, pour favoriser les processus écoresponsables et le Smart testing, pour optimiser la vie des produits, booster leur fiabilité, leur qualité et ainsi leur compétitivité.

La plateforme est à la fois un **lieu de découverte technologique** grâce aux démonstrateurs (qui testent la robustesse d'une idée en simulant toutes les contraintes susceptibles d'en venir à bout) et un **lieu d'expérimentation** grâce à l'atelier-laboratoire.

En faisant la **synthèse des essais physiques, des outils numériques et de l'expertise matérielle**, ce nouvel équipement ambitionne de soutenir très concrètement les entreprises dans leur volonté d'optimiser leur productivité, leur efficacité énergétique et de ce fait leur compétitivité. Un atout majeur dans un contexte économique de plus en plus contraint.

En attendant d'emménager dans le bâtiment 47 à l'horizon 2025 (lire ci-après), la plateforme d'accélération du Quatrium Grand Est est accueillie dans les locaux du KM0. Une installation transitoire à laquelle m2A contribue financièrement à hauteur de 18 000 € par an sur quatre ans (de 2020 à 2023).

Le réseau en action

Pour sa plateforme, Cetim Grand Est collabore avec le REISA, le réseau des entrepreneurs innovants du Sud Alsace ; l'IRIMAS, le laboratoire d'intelligence artificielle de l'UHA ; le réseau AIDA, porté par KM0 et qui réunit des industriels autour de l'intelligence artificielle ou encore les groupes Eiffage-Clemessy et Atlantic.



LE BÂTIMENT 47, FUTUR ÉCRIN DU QUATRIUM GRAND EST

Pour accueillir le Quatrium Grand Est, les quelque 7000 m² du bâtiment 47 de La Fonderie vont être intégralement réhabilités. Focus sur le projet architectural signé Formats urbains et retenu par m2A.



Tirer parti des qualités de la grande halle industrielle, tout en proposant des options techniques maîtrisées du point de vue économique, c'est le choix proposé par l'agence mulhousienne Formats urbains, lauréate du concours d'architectes pour la réhabilitation du bâtiment 47 de La Fonderie. Le projet prévoit ainsi de maintenir dans toute sa longueur la halle centrale en communication avec le quai des Pêcheurs. La charpente métallique monumentale sera mise en valeur et peinte en noir. À l'arrivée, le visiteur sera accueilli par un volume ovoïde translucide abritant le laboratoire de test. Les laboratoires seront installés en rez-de-chaussée et les bureaux à l'étage, au sein d'une nouvelle structure bois indépendante de l'existant et positionnée de part et d'autre du bâtiment.

Consommation énergétique optimisée

Autre élément clé du projet : des performances énergétiques optimisées, proches du niveau EnerPHit. Ce label correspond à celui de maison passive dans les projets de rénovation. Il est plus souple pour les consommations de chauffage mais garantit des performances énergétiques équivalentes au label neuf. Des matériaux locaux seront utilisés pour la structure, l'isolation et la finition.

À terme, le 47 accueillera l'ensemble des activités du Cetim Grand Est, y compris l'unité mobile de la plateforme d'accélération Industrie du futur, destinée à aller dans les entreprises rencontrer ingénieurs et techniciens.

EN CHIFFRES

Un budget global de

31,8 M€

pour ce projet porté par le Cetim Grand Est et m2A.

Développement de la plateforme Quatrium Grand Est

17,5 M€

avec plusieurs aides dont :

4,7 M€ d'aide de l'État

160 000 € de m2A en soutien au programme Smart Testing en 2021-2022

La réhabilitation du bâtiment 47

14,3 M€

sous maîtrise d'ouvrage m2A, inscrits dans sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Près de 7 000 m² de surface réhabilitée
130 personnes attendues en 2025.

Mulhouse Alsace Agglomération • 37

TECHNISTUB SE CONJUGUE EN ANGLAIS ET AU FUTUR

Technistub est désormais l'un des quatre FabLab français à dispenser la formation décentralisée de l'illustre Massachusetts Institute of Technology (MIT) of Technology de Boston.

Le MIT à Mulhouse, rien de moins ! Labellisé par la Fab Foundation du prestigieux Massachusetts Institute of Technology de Boston en 2021, le FabLab Technistub est désormais autorisé à délivrer la formation **fabrication numérique conçue par l'université américaine** spécialisée dans les domaines de la science et de la technologie. Une formation hyper exclusive puisque seuls 250 étudiants en bénéficient chaque année à l'échelle de la planète. Dispensée en anglais, payante car privée, elle est accessible du niveau bac+2 à bac+5 et est ouverte aux salariés. La **première promotion** mulhousienne est attendue en **janvier 2023**.

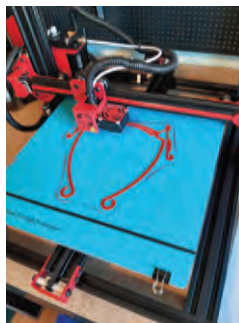
Changement d'échelle et professionnalisation

Le **projet de développement** en cours au sein du FabLab mulhousien n'est sans doute pas étranger à l'obtention du précieux label. Espace de création collaborative et de partage d'expériences accessibles aux particuliers, aux étudiants et aux entrepreneurs, Technistub s'appuie en effet à **changer de dimension**. Avec le soutien de l'État, de la Région Grand Est et de m2A (qui subventionne l'association à hauteur de 40 000 € par an), Technistub s'engage dans la **voie de la professionnalisation**, avec de nouvelles activités proposées sur un nouveau site.

Une nouvelle offre de services

L'association va conserver son activité d'initiation/formation aux nouvelles technologies auprès des habitants du territoire. Mais en déménageant au cœur de l'accélérateur Industrie du futur et numérique de La Fonderie, elle va y ajouter une **nouvelle offre de services à destination des entreprises**. La réhabilitation du bâtiment 74, actée en 2021 (voir encadré), lui permettra de disposer de l'outil idéal pour déployer ses projets.

Atelier collaboratif de fabrication de visières mis en place par le FabLab Technistub



Du Drouot à La Fonderie

C'est un autre pas de géant pour Technistub : en s'installant à La Fonderie, le FabLab passe de 150 à 2100 m² de surface utile.

En quittant le Quartier des entrepreneurs du Drouot pour le Pôle Industrie du futur de La Fonderie, le FabLab va plus que **décupler sa surface d'activités**. De quoi déployer l'ensemble de ses **nouvelles actions** : à destination des particuliers, espace d'innovation collaborative, lieu de formations innovantes – pour les décrocheurs scolaires, ateliers 3D ou Fab Academy du MIT – et offres de services aux entreprises.

Son **implantation est prévue courant 2024 dans le bâtiment 74, l'ancien « bâtiment des expéditions » de la SACM**. C'est le projet de l'agence S&L Architectes Associés Mulhouse qui a été retenu par m2A pour la réhabilitation. Principales caractéristiques : retour à la silhouette d'origine avec la terrasse intermédiaire ; bureaux positionnés sur l'aile nord et sur deux niveaux ; ateliers sur l'aile sud en contact avec la voie ferrée ; espace d'accueil volumineux avec apport de lumière zénithal ; matériaux biosourcés pour l'isolation et centrale photovoltaïque en toiture à l'étude. Un investissement chiffré à **4,8 M€ pour une livraison attendue en 2024**.

ÉCOLE 42, C'EST LANCÉ !

Avec 42 Mulhouse, La Fonderie dispose désormais d'un outil supplémentaire pour produire des talents numériques.



42 Mulhouse Grand Est constitue l'une des multiples briques de l'écosystème numérique du territoire dédié à la transformation digitale de l'industrie. Cette école gratuite à la pédagogie particulière vient **compléter l'offre de formation pour les développeurs informatiques** et répondre à la pénurie de talents numériques que connaissent les entreprises.

Installée au KM0, 42 Mulhouse Grand Est, voisine avec d'autres structures de formation comme Epitech, le CNAM, la Ligne numérique ; des incubateurs comme le Village by CA ou Semia et des startups.

Après la signature du contrat liant le réseau 42 et l'association KM0 Campus en janvier 2021, **l'ouverture des admissions** à partir de mai 2021 (plus de 2 500 candidats enregistrés sur la plateforme d'admission). Le recrutement de l'équipe et l'achèvement des travaux, l'établissement est désormais prêt à accueillir ses premiers candidats. Première promotion attendue début 2022.

MAISON DE L'INDUSTRIE

5 000 m² et 4 niveaux pour abriter le **Pôle formation Alsace / centre de formation des apprentis pour les métiers techniques de l'industrie et les bureaux de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) Alsace : la Maison de l'Industrie a ouvert ses portes en mars 2021 et accueille ses premiers apprentis et stagiaires en septembre.**

Avec **730 entreprises partenaires** issues de différents secteurs d'activités (métallurgie, chimie, agroalimentaire, pharmaceutique, plasturgie, bois-papier-carton, etc.), le **Pôle formation UIMM Alsace** (présent sur 4 centres à Mulhouse, Colmar, Reichshoffen et Strasbourg) a formé 4 000 personnes, dont 1 470 apprentis, avec un **taux de réussite aux examens de 95 % en 2021**.



SEMIA A REJOINT LE RÉSEAU RÉGIONAL QUEST FOR CHANGE

Principale structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes du territoire, labellisée incubateur d'excellence du Grand Est et implantée au KM0 depuis 2020, Semia a rejoint en 2021 le réseau régional d'incubateurs d'excellence **Quest for change**. Semia collabore désormais avec Rimbaud Tech à Charleville-Mézières, Innovact à Reims, The Pool à Metz et Quai Alpha à Épinal, dans une **démarche d'amélioration continue des services proposés aux startups** : montée en compétences, identification d'experts à solliciter et valorisation des talents au sein des équipes.

Soutien à la création et à la reprise

Devenue un acteur reconnu et indispensable dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprises, **l'association Initiative Sud Alsace**, entre 2000 et 2021, participée à la création de 806 entreprises et de 2 058 emplois, via l'accord de 915 prêts d'honneur délivrés pour un montant total de plus de 9 M€. Le taux de pérennité des entreprises soutenues à 3 ans était en 2021 de 94,4%. En 2021, m2A a soutenu ce dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat à hauteur de 10 000 €.

LA BOÎTE À OUTILS D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL RÉUSSI

Le nouveau Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle accueille les jeunes diplômés mais aussi les actifs en poste à la recherche d'un nouveau métier. Une évolution qui répond aux mutations du marché du travail.



Le stand Ressources Humaines m2A et Ville de Mulhouse

Entre 13 000 et 15 000 personnes viennent au salon préparer leur avenir professionnel. 15 partenaires se mobilisent pour l'organiser et l'animer : m2A, Sémaphore MSA, l'Université de Haute-Alsace, l'Éducation nationale, le Centre d'information et d'orientation de Mulhouse, la MEF Mulhouse Sud Alsace, la Ville de Mulhouse, les lycées Roosevelt, Louis Armand et Amélie Zurcher, le Parc Expo de Mulhouse (qui accueille le salon), l'Union des Industries Mécaniques et Métallurgiques, France Chimie Grand Est, le Rotary Club et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole.

C'est LE rendez-vous incontournable pour construire ou faire évoluer son parcours professionnel : le Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle a remplacé la traditionnelle Journée des carrières dédiée à l'orientation post-bac. **Digitale et interactive**, cette version 2.0 a permis aux participants de garder le contact avec les professionnels en dépit des contraintes liées à l'épidémie de Covid. Grâce au format vidéo diffusé en ligne, de nombreux professionnels ont été interviewés et ont pu présenter, face caméra, leurs parcours et métiers.

Orientation originale

Ateliers, rencontres, conférences : le salon réunit les acteurs de la formation publique et privée et quelque 350 professionnels. Ils viennent y présenter leurs métiers et les itinéraires possibles pour les exercer. Cette orientation « métier » en fait un salon unique en Alsace et dans le Grand Est. L'insertion professionnelle étant un facteur clé dans l'attractivité du territoire, m2A s'est engagée dans cette voie dès 2016, en développant un espace « Entreprises » destiné à favoriser le recrutement par alternance et par apprentissage. Deux voies d'insertion professionnelle aujourd'hui en forte croissance, aussi bien du côté des apprenants qu'au sein des entreprises. ■



L'IS2M FAIT UNE NOUVELLE FOIS BONNE IMPRESSION

L'impression 4D va nous faire entrer dans l'ère des matériaux intelligents. À l'Institut de science des matériaux de Mulhouse, c'est déjà une réalité. Le laboratoire pilote en effet un projet de recherche sur cette technologie d'avenir.

Si l'impression 3D est aujourd'hui intégrée, l'impression 4D a encore un petit air de science-fiction. Du moins pour nous autres bœtiens. Car à l'Institut de science des matériaux de Mulhouse, laboratoire mixte UHA/CNRS, on est déjà à la pointe de la recherche dans ce domaine. L'impression 4D consiste à fabriquer des matériaux capables, une fois imprimés en 3D, de changer de forme et de fonctionnalité, de manière contrôlée, en fonction du temps ou d'impulsions extérieures. Sous l'effet de stimuli optiques, thermiques, acoustiques, chimiques, les polymères utilisés pour l'impression 3D réagissent, rendant ces matériaux évolutifs et programmables, d'où le terme de « matériaux intelligents ».

IMPRESSION 4D

100 000 €

Exemple d'équipement de pointe financé par les collectivités pour la mise en œuvre du programme « Impression 4D » : le microscope à fluorescence à résolution temporelle acquis par l'IS2M. Un investissement de 400 000 €, auquel m2A a contribué à hauteur de 100 000 €.



Visite de l'IS2M, institut soutenu par m2A

Des perspectives considérables...

Cette technologie ouvre des perspectives considérables dans les domaines du biomédical, des textiles intelligents et de la plasturgie en général. Dans le domaine de la santé par exemple, on peut imaginer des stents « intelligents » qui, insérés dans le corps et soumis à une élévation subite de température ou à l'apparition de toxines, pourraient libérer les substances médicales indolores. Mais s'agissant d'une technologie innovante, de nombreux verrous technologiques demeurent.

... et des difficultés à résoudre

L'IS2M et ses partenaires travaillent en particulier sur 3 étapes : le développement de polymères innovants adaptés à l'impression 4D ; l'étude des réactions des matériaux aux sollicitations externes ; la définition de procédés de mise en œuvre des nouveaux matériaux dans le cadre de l'impression 4D. Grâce au programme du Fonds régional de coopération pour la recherche, qui a retenu l'IS2M comme lauréat du projet « Impression 4D », le laboratoire mulhousien coordonne les travaux menés dans neuf autres unités de recherches du Grand Est et peut s'appuyer sur les équipements de pointe financés dans le cadre de ce programme.

Dans ce domaine des matériaux, l'UHA a aussi obtenu le PIA « Excellence sous toutes ses formes » pour son projet Mat-Light 4.0 (matériaux et lumière), gagnant ainsi une reconnaissance nationale et européenne.

Des atouts clés pour prendre un position international dans ces nouveaux domaines de recherche qui s'inscrivent aussi dans la stratégie Campus Industrie 4.0 de m2A. ■

À HOMBURG, LA RD 52 SUR UNE NOUVELLE VOIE

Étape préalable au projet d'extension de l'usine Euroglas à Hombourg, la RD 52 a été déviée un peu plus au sud sur 1,2 kilomètre. Un chantier réalisé dans un temps record.

« Nous avons commencé les travaux préparatoires le 21 juin. Début juillet, nous avons commencé la déconstruction de la chaussée existante et, le 7^{er} août, restitué le terrain à Euroglas pour lui permettre de lancer les suites de son projet », retrace Anna Tambone, en charge de ce dossier au sein du Bureau d'études et d'aménagement m2A. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un projet plus vaste : l'extension de l'usine Euroglas à Hombourg. Un investissement estimé à 100 M€, porté par le groupe Glas Trösch (maison mère d'Euroglas) et qui prévoit la construction d'une nouvelle unité de transformation du verre au sud de l'usine actuelle, sur un terrain de 15 hectares, jusqu'alors emprunté par la RD 52. Deux carrefours giratoires ont également été aménagés, dont un pour assurer la desserte du futur accès principal de l'usine.

2,6 M€

C'est le montant global de l'opération de modification de l'infrastructure routière. L'agglomération mulhousienne a cofinancé le chantier à hauteur de 840 000 €.

Itinéraire bis

Les travaux nécessitant l'interruption de la circulation, un itinéraire bis par la RD 468 a été mis en place pour la desserte des villages entre Niffer et Ottmarsheim – les poids lourds étant invités à prendre l'A35 et l'A36 pour transiter entre Ottmarsheim et le Pays des Trois Frontières. La « nouvelle » RD 52 a été ouverte à la circulation le 1^{er} octobre 2021. Maître d'ouvrage du projet pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, gestionnaire du réseau routier départemental, m2A a assuré la réalisation de la déviation routière en concertation avec le Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports du Sud Alsace et la commune de Hombourg. ■

ZAE AMÉLIE

335 000 €

En 2021, m2A a investi 335 000 € dans l'aménagement des infrastructures publiques de desserte de la 3^e tranche de la ZAE Amélie à Wittelsheim.

FONDERIE : LE VILLAGE INDUSTRIEL PREND FORME(S)

La transformation du site Fonderie en Village industriel, tête de pont de l'industrie du futur, se poursuit. Revue de détail des évolutions en cours.

7,5 M€

Le montant de la participation m2A à la réhabilitation du bâtiment 47, dont le coût total est de 14,3 M€.

1,6 M€ : le montant de la participation m2A à la réhabilitation du bâtiment 74, dont le coût total est de 4,8 M€.



La reconversion de l'ancien site des usines SACM en un nouveau quartier innovant et multifonctionnel, relié à la ZAC Care et au centre-ville, est en route. Bâti sur le principe du « zéro artificialisation nette » (on construit sur de l'existant), le projet ambitionne non seulement le réinvestissement des bâtiments industriels pour de nouveaux usages mais aussi la requalification des espaces publics, avec une place accrue donnée au végétal et une ouverture vers les quartiers voisins.

Depuis 2019, m2A a la maîtrise complète du site. En 2021, la collectivité a acté la réhabilitation, par ses soins, de deux bâtiments : l'ancienne chaudronnerie (bâtiment 47), pour accueillir le Cetim Grand Est et l'ancien bâtiment des expéditions (le 74), pour abriter Technistub, le plus grand FabLab du Grand Est (lire pages 35 et 36). Autres avancées pilotées par la Direction Urbanisme, aménagements et habitat : l'élaboration du programme d'aménagement des espaces publics et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre ou encore la préparation des cahiers des charges de cession des bâtiments vendus et destinés à des porteurs de projets « Industrie 4.0 » privés.



PARC DES COLLINES

LA DESSERTE DE LA 3^E VALLÉE EN CHEMIN

Les aménagements liés à l'extension de cette zone d'activité du Parc des Collines, où s'implantent des industries à vocation tertiaire, se poursuivent. En 2021, m2A a investi 2,9 M€ (sur un budget total de 3,3 M€) pour la réalisation des infrastructures publiques de desserte de la 2^e tranche de la Vallée n° 3 de cette ZAC II du Parc des Collines, sur la commune de Brunstatt-Didenheim.

CINÉMA

« LE PRINCIPAL », MAIS PAS SEULEMENT !

Avec Roschdy Zem, Marina Hands et Yolande Moreau dans les rôles-titres, quelque 200 figurants locaux et un lycée transformé en studio, le tournage du film *Le Principal* a fait le buzz dans l'agglom.



Les élèves du lycée Lambert ne sont pas près d'oublier cette fin d'année scolaire 2021. Ils ont vu défiler dans leur établissement une équipe de cinéma au grand complet : la production, les techniciens et bien sûr les acteurs, Roschdy Zem et Yolande Moreau en tête.

Désireux de s'éloigner de Paris pour le tournage de son dernier film, le réalisateur Chad Chenouga a opté pour m2A pour une grande partie de ses scènes. Un choix qui illustre le travail mené par la **Mission cinéma de m2A**, en lien étroit avec le Bureau d'accueil des tournages de l'Agence culturelle Grand Est, dont le rôle commun est de convaincre les professionnels du grand écran que la région a un vrai physique de cinéma. Le long métrage a également bénéficié d'une aide de 35 000 € du **Fonds de soutien aux tournages m2A** qui complète le Fonds d'aide régionale à la production.

Outre les retombées économiques, naturellement bienvenues – 600 000 € pour la région, dont la quasi-totalité pour l'agglomération mulhousienne, sur ce film *Le Principal* – l'accueil de tournages participe aussi au **renforcement de la notoriété et de l'attractivité du territoire**. Après une année 2020 record avec 74 jours de tournage, le territoire reste à l'affiche avec un total de 69 jours en 2021. ■



C'est le nombre de tournages qui ont eu lieu sur le territoire de m2A en 2021.

Outre *Le Principal*, dont le tournage a eu lieu entre le 27 avril et le 26 mai, m2A a accueilli cinq autres productions, courts ou longs métrages : *Une femme du monde* de Cécile Ducrocq ; *Mantra* de Stéf Meyer et Pascal Bourellet, sélectionné au grand prix du court métrage de Gérardmer ; *Swan* dans le centre d'Iris Chassaigne, sélectionné à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes en 2022 ; *Tropique* d'Édouard Salier et 1432 d'Alix Poisson.

TERRITORY FILMS, COMME SON NOM L'INDIQUE

Produire des films à partir de Mulhouse et contribuer à faire (re)connaître le territoire comme propice au cinéma, c'est l'ambition de Territory Films, la **première société de production de cinéma créée à Mulhouse** en juin 2021.

Aux manettes de cette « boîte de prod », **trois professionnels attachés à la région** : Laziz Belkai, né à Mulhouse, directeur de production expérimenté – il a travaillé sur les films de Rebecca Zlotowski, Guillaume Nicloux, Arnaud Desplechin, Roschdy Zem ou Maiwenn ; Olivier Fuoc, réalisateur et cofondateur de la société de production audiovisuelle Sleak ; et Cédric Fenech, à la tête de la société de production Centurions Films à qui on doit notamment l'excellente série *Le Somnambule*, diffusée sur Arte.

Leur ambition commune ? **Soutenir la création et accompagner les auteurs** en s'appuyant sur « ce qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, expliquent-ils. La facilité de déplacement, de communication et de faire les choses ». Moteur ! ■



JO 2024 : LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ

Accueil d'équipes et de délégations olympiques, présence à l'international, sensibilisation dans les écoles : la course de fond pour faire du territoire le cœur battant des JO dans la région est lancée.

20
TERRE
DE JEUX
24

Labellisée Terre de Jeux dès 2019, référencée Centre de Préparation aux Jeux dans 35 disciplines olympiques et paralympiques – ce qui en fait le 2^e CPJ de France par le nombre de disciplines –, l'agglomération mulhousienne a vécu en 2021 de multiples temps forts.

FÉVRIER. Avec l'exposition « Voyage au cœur de l'olympisme », proposée à la Cité éducative des Coteaux, **2400 élèves (re)découvrent l'univers des Jeux olympiques** par le biais du dispositif Écoles génération 2024.

Dans les écoles primaires, la Semaine olympique et paralympique donne l'occasion aux élèves de **rencontrer des champions**, en visio, le Covid circulant toujours.



Visite des équipements m2A par la délégation panaméricaine

MAI. L'équipe de France olympique de volley masculin est en **stage pour préparer la Ligue mondiale des nations et les Jeux olympiques de Tokyo**.

JUIN. L'équipe de France olympique de basket féminin est à Mulhouse pour des **matches de préparation** aux Championnats d'Europe et aux Jeux olympiques de Tokyo.

JUILLET. La **Quinzaine olympique** organisée square de la Bourse à Mulhouse, au moment même où se déroulent les Jeux de Tokyo, propose animations et initiations sportives, rencontres avec des athlètes et retransmission des épreuves dans un établissement partenaire voisin.

AOÛT. L'agglomération est présente à la **cérémonie de passation du drapeau olympique** au Trocadéro à Paris, lors de la clôture des Jeux olympiques de Tokyo.



SEPTEMBRE. L'école Katia et Maurice Kraft d'Ottmarsheim accueille l'exposition « Voyage au cœur de l'olympisme » en présence de Thom Cicquel, champion de badminton.

OCTOBRE. Côté sportif, **m2A accueille deux délégations** en recherche de stage de préparation finale avant Paris 2024 : l'Association représentant les comités olympiques du continent américain et le Canada, pour la partie natation.

Côté festif, le territoire lance au Palais des sports **J - 1000**, le compte à rebours à mille jours des Jeux.

NOVEMBRE. La délégation panaméricaine valide le choix de l'agglomération pour ses derniers entraînements, 15 jours avant les Jeux. **Entre 200 et 450 athlètes sont attendus.**

DÉCEMBRE. m2A organise une réunion d'information sur la stratégie de déploiement du label Terre de Jeux sur l'ensemble des communes du territoire, et participe au **forum Terre de Jeux** à la Maison de la Région à Strasbourg. ■

1 000

Mille jours, c'est le départ du compte à rebours lancé en octobre 2021 lors d'une cérémonie organisée au Palais des sports à Mulhouse.
Pour l'occasion, les jeunes judokas du tournoi Édouard Schuler forment les anneaux olympiques en hommage aux Jeux à venir.



Exposition itinérante « Voyage au cœur de l'olympisme » en présence de Thom Cicquel, champion de badminton

MUSÉES

LE MUSÉE NATIONAL DE L'AUTO CHANGE DE MOTEUR

2021 marque un tournant pour le Musée de l'Automobile National – Collection Schlumpf, avec l'arrivée d'une nouvelle attachée de conservation du musée, la décision de changer de gestionnaire et de dénomination au 1^{er} janvier 2022.

Elia Saunier a pris ses fonctions d'attachée de conservation au Musée national de l'Automobile en novembre 2021. Lyonnaise d'origine, titulaire d'un master d'anthropologie biologique et de muséologie, la jeune femme a notamment travaillé au Muséum d'histoire naturelle de Paris et au sein de la Direction de la culture de l'Université Grenoble Alpes où elle travaillait sur le patrimoine scientifique.

« Participer à la redynamisation du musée »

Son arrivée coïncide avec le tournant important pris par le conseil d'administration de l'association propriétaire de la collection (lire ci-après).

Elia Saunier, attachée de conservation au Musée de l'Automobile



Heureuse de « participer à la redynamisation d'un musée exceptionnel par son patrimoine, notamment roulant », Elia Saunier aura pour mission de concevoir le projet scientifique et culturel de l'établissement – la feuille de route en matière d'exposition, de collection et de restauration.

Convaincue que « le musée peut passionner bien au-delà des seuls amateurs de mécaniques, avec des thèmes comme le design, le cinéma, la place des femmes dans l'histoire de l'automobile ou encore l'épopée de la collection Schlumpf », la conservatrice ambitionne « davantage de transdisciplinarité et de médiation pour atteindre de nouveaux publics ».

1,4

1,4 M€ ont été versés aux associations gestionnaires des musées du territoire au titre de subventions de fonctionnement.

L'investissement représente un montant de 730 130 €.



404 855

C'est le nombre de visiteurs accueillis dans les musées de Mulhouse Sud Alsace en 2021. Une hausse de plus de 40 % par rapport à 2020, où la fréquentation avait été considérablement impactée par la crise Covid, mais encore pénalisée par la crise sanitaire.

NOUVELLE GOUVERNANCE ET NOUVEAU NOM

En mars, le conseil d'administration de l'association propriétaire du Musée national de l'Automobile de Mulhouse a décidé de ne pas renouveler le contrat d'exploitation de l'entreprise Culturespaces (arrivé à échéance le 31 décembre 2021) et de revenir à une gestion associative comme c'était le cas avant 1999.

À partir du 1^{er} janvier 2022, l'association propriétaire du Musée national de l'Automobile de Mulhouse délègue l'exploitation du musée à l'association de gestion du musée, qui assurait déjà la conservation, la restauration et le développement de la collection.

Un changement de gestionnaire qui va de pair avec de nouveaux projets et le retour à la dénomination originelle de « Musée national de l'Automobile – Collection Schlumpf ».

Mulhouse Alsace Agglomération • 49

TOURISME

LA FRÉQUENTATION REPREND

Le tourisme retrouve des couleurs, les chiffres enregistrés sur le territoire en 2021 en témoignent.

Avec un total de 561 398 nuitées enregistrées en 2021 – contre 370 000 en 2020 – c'est un ouf de soulagement, à défaut d'une explosion de joie. Après le coup d'arrêt de l'année précédente, conséquence directe de la crise sanitaire, les touristes sont de retour. Certes, la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau pré-Covid mais la reprise est là.

Modernisation et rénovation

Le Camping de l'III a ainsi vu revenir familles, cyclotouristes et camping-cars, séduits par les nouveaux services et équipements proposés sur le site. L'établissement, confié à l'Office de tourisme et des congrès de Mulhouse et sa région en 2018 (comme l'Auberge de Jeunesse), a fait l'objet d'investissements conséquents pour le monter en gamme.

En 2021, l'espace de convivialité et la terrasse extérieure ont été entièrement réaménagés. De nouveaux locaux techniques, une buanderie et un local pour le personnel ont aussi été créés. Enfin, la voirie des axes principaux de circulation a été entièrement refaite, pour offrir aux clients de l'établissement une qualité d'accueil et de service optimale.



477 000

La phase III des travaux au Camping de l'III, réalisés en 2021, représente un investissement de 477 000 €.

PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

CHARLOTTE DESBOIS FAIT « MATCHER » LES ESPÈCES



Arrivée en mars au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, Charlotte Desbois est biologiste des populations. C'est actuellement la seule en France à exercer ces missions à 100 %. Explications.



Illustration de l'expertise du Parc zoologique et botanique en conservation ex-situ et en bien-être animal. 25 espèces, dont 20 menacées, ont donné naissance à 113 petits en 2021. Parmi ces naissances, on retrouve les espèces emblématiques que sont le zèbre de Grévy, le propitèque couronné, l'ibis chauve ou la cistude d'Europe. Source de grande fierté pour les équipes du parc : les trois naissances rares de 2021, avec, en septembre, une d'une petite femelle cascar à casque, espèce dont le nombre d'individus dans la nature ne cesse de diminuer et dont la reproduction en parc zoologique est compliquée ; et, en novembre, l'arrivée de deux petits cercopithecus de l'Hoest, espèce menacée qui fait l'objet d'un Programme européen d'élevage coordonné par le Parc zoologique et botanique.

Identifier au sein des populations en captivité les meilleurs « parents » possible pour éviter la consanguinité et assurer la perpétuation de l'espèce, c'est (en résumé) le métier de Charlotte Desbois. Biologiste des populations et experte de la conservation ex-situ (hors de l'habitat naturel), la jeune femme suit au niveau européen, voire international, l'évolution démographique des espèces appartenant à un Programme européen d'élevage – elles sont 87 au Parc zoologique et botanique, le zoo coordonnant lui-même 8 de ces programmes. En plus de ces missions de vérification génétique, Charlotte Desbois conseille près de 300 membres de l'Association européenne des zoos et aquariums (EAZA) sur la gestion de population. Avec la création de ce poste, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse continue à asseoir sa position de premier pôle européen de conservation et de connaissance des espèces menacées. ■



LA RÉOUVERTURE, ENFIN !

Le 19 mai, après une période de fermeture liée au Covid, le parc a accueilli ses premiers visiteurs. Une réouverture très attendue et préparée avec soin par l'équipe technique.

Derrière les portes fermées par la crise sanitaire, les équipes du Parc zoologique et botanique ont évidemment continué à travailler. L'équipe technique en particulier n'a pas démerité pour maintenir le niveau de propreté, de sécurité des animaux et du personnel exigé par la nature de l'établissement.

Placés sous la houlette d'Alexandre Civate, les 6 agents assurent le nettoyage et la maintenance des bâtiments, mais aussi la création et la construction de nouveaux enclos et la mise en place des animations et événements proposés au sein du zoo.

L'équipe a ainsi mis à profit la période de fermeture pour réaménager l'enclos des crocodiles à front large, contribuant ainsi au bien-être des animaux et à l'attractivité du site.

L'équipe était aussi sur le pont les 12 et 13 juin pour le Festival Croaair. ■

OCTOBRE AU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE, LA SAISON DES CHANTIERS

Les travaux du nouvel espace Horizon Afrique et de la clinique vétérinaire ont débuté en octobre.

C'est le plus gros investissement réalisé au Parc zoologique et botanique de Mulhouse. Et il va considérablement modifier la physionomie du 1^{er} site touristique du Haut-Rhin. Le nouvel espace Horizon Afrique, espace immersif dédié à la savane et à la forêt tropicale, s'étendra sur 15 hectare. Dans ses trois nouveaux bâtiments, dont une verrière, les visiteurs pourront découvrir de nouvelles espèces africaines, dont des girafes. De quoi renforcer l'attractivité du Parc zoologique et botanique. Montant de l'investissement : 12 millions d'euros, pour un chantier programmé d'octobre 2021 à juin 2023.

Un plateau médical de pointe

Autre investissement pour lequel les travaux ont démarré : la nouvelle clinique vétérinaire dont l'équipe du parc a bien besoin pour prendre soin, au quotidien, de ses 1200 animaux. Objectif : faciliter les soins grâce à un matériel médical de pointe et ainsi renforcer le bien-être animal. 600 000 € vont être investis dans ce nouvel équipement, avec le concours du Crédit Mutuel, de l'entreprise Barisot, de la CeA et de l'association des Amis du zoo. Les travaux devraient s'achever en juillet 2022. ■

10 000
scolaires accueillis
par le service pédagogique

170
espèces animales
dont 85 menacées
d'extinction

3 500
espèces et variétés de végétaux

Les travaux de la clinique vétérinaire



LA NOUVELLE ENVERGURE DU PARC EXPO

Les travaux d'extension du Parc des expositions ont commencé à la fin d'année. Objectif : redimensionner l'équipement avec de nouveaux espaces, pour renforcer son attractivité.

Son esthétique, sa grande modularité et son caractère multifonctionnel ne suffisent plus. Avec ses 10 000 m², le Parc des Expositions de Mulhouse est aujourd'hui sous-dimensionné par rapport aux équipements de même nature des grandes villes voisines : les 26 000 m² de Besançon, les 25 000 de Strasbourg voire les 15 000 de Colmar. Résultat : Mulhouse Expo, l'enseigne commerciale de la Société anonyme d'économie mixte locale chargée par délégation du service public d'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de m2A, refuse des clients. Pour donner une nouvelle envergure à cet outil d'attractivité du territoire, la collectivité (principal actionnaire de la SAEM) a décidé d'investir 4 M€ dans des travaux d'agrandissement.

Nouvelle halle et zone événementielle extérieure

La construction de la nouvelle halle nord (NHN) a débuté en novembre. Ces 3 000 m² supplémentaires de surface d'exposition, avec 900 m² d'équipements (cuisine, sanitaires, stockages temporaires, billetteries) permettront d'accueillir 20 nouvelles manifestations par an. Livraison prévue fin 2023.

L'aménagement de la zone événementielle extérieure – soit 32 000 m² pour recevoir les événements (Foire Kermesse, Journées d'Octobre, chapiteaux pour les road-shows) et proposer du stationnement – a commencé en mai avec les travaux d'installation des réseaux. Le Parc Expo ayant été aménagé sur le site de l'ancienne usine chimique SPCM, les terres excavées doivent être dépolluées. Une plateforme de stockage temporaire de 3 000 m² analyse, contrôle et pilote le chargement. Le transport et l'évacuation des matériaux impactés dans les filières spécifiques. Ces travaux, dont le montant est estimé à 930 000 €, dont près de 560 000 € pris en charge par l'État et la Région au titre de la reconversion des friches industrielles, sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage m2A. ■

13,45 M€

Le montant total estimé de l'opération d'extension du Parc Expo, dont 4 M€ de participation m2A.



AMBITION

03

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

.03 Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Enjeu : Conforter les services à la population en synergie avec les communes

LE SEUIL DU MILLION DE REPAS FRANCHI

En 2021, les structures périscolaires de l'agglomération mulhousienne ont servi un million de repas. Avec un soin particulier apporté à la qualité et à la provenance des aliments et sans augmentation de tarif.

Depuis l'adoption de la loi Egalim en 2018, le contenu des assiettes dans les structures périscolaires s'améliore progressivement. Consciente de l'importance d'une **alimentation saine et durable** – ambition inscrite dès l'origine dans le Projet Alimentaire Territorial (lire page 20) –, m2A a choisi d'aller encore plus loin. **L'objectif est de « monter en gamme » au-delà des recommandations de la loi Egalim**, pour atteindre d'ici 2026 :

- **30 % de composants bio au minimum**
- une provenance systématiquement **bio pour certains produits** (carottes, choux, pommes, céleri, pomme de terre, viande et pain au moins une fois par semaine) ;
- **60 % de produits de qualité** (issus des projets alimentaires territoriaux, labellisations local ou commerce équitable) au lieu des 50 % prévus par la loi ;
- du « **fait maison** » autant que possible.

« Nous orientons nos prestataires vers les producteurs locaux et les incitons à privilégier la saisonnalité et le fait maison »


7150

Le nombre de repas servis par jour pour l'ensemble des sites périscolaires, avec un total annuel atteignant le million.

Goûters équilibrés

Généralisée à la rentrée 2021, l'expérience sur les goûters – une collation à 16h offerte à tous les enfants du périscolaire – a montré l'intérêt de ce type de **démarche qualitative**. En proposant, **gratuitement, un goûter équilibré**, composé de fruits et/ou de laitages et/ou de céréales (de préférence non raffinées) et accompagné d'une boisson, « nous avons constaté une vraie plus-value sur le goûter et sur l'éducation au goût », expliquent Samuel Berne et Sophie Guérin, respectivement directeur et responsable du service périscolaire à la Direction Enfance et Famille. L'ambition s'applique désormais au repas complet. ■



« PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES »

Depuis 2018, les tarifs du périscolaire n'ont pas augmenté sur le territoire. Une modération également appliquée aux tarifs restauration.

Un tarif horaire plancher de 0,28 € pour les revenus les plus faibles, un tarif plein de 4,08 € appliqué aux revenus les plus élevés : depuis 2018, les tarifs en périscolaire n'ont pas changé (dans le secteur petite enfance, le barème de la CAF s'applique). « m2A a choisi de ne pas répercuter les augmentations que nous subissons à tous les autres niveaux pour ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des familles », explique Samuel Berne, responsable de la Direction Enfance et Famille. Pour les repas, le tarif est le même pour tous : 3,70 €. Le prix d'achat « sec » (c'est-à-dire sans prendre en compte des coûts annexes : agents, fluides...) d'un repas est en moyenne de 4 €. m2A prend en charge la différence. La collectivité finance également intégralement les goûters de 16h, ce qui représente un montant de 217 000 € par an. ■

2,4

2,4 M€, c'est le budget annuel alloué à l'alimentation (repas + goûters) en périscolaire. Pour le secteur petite enfance (les 4 structures en régie directe), le coût annuel représente 138 000 €.



CHIFFRES CLÉS

6,6 M€ investis pour améliorer les conditions d'accueil en périscolaire
102 accueils périscolaires : 68 en gestion directe et 34 en gestion déléguée
8 121 places disponibles en périscolaire
40 % des enfants pris en charge sur l'agglomération
564 professionnels sur le terrain dont **450** agents d'animation et **114** agents de cantine

INVESTIR DANS LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS

En 2021, trois nouveaux sites périscolaires et un Relais parents enfants ont été mis en service sur le territoire.

KINGERSHEIM

Périscolaire « Le Village des enfants »

Depuis octobre 2021, de nouveaux bâtiments modulaires, attenants à l'école Plein-Ciel, abritent les locaux périscolaires. Un investissement de plus de 396 800 €.

MULHOUSE

Périscolaire Plein-Ciel

Depuis octobre 2021, de nouveaux bâtiments modulaires, attenants à l'école Plein-Ciel, abritent les locaux périscolaires. Coût total du projet : 386 370 €.

Périscolaire Haut-Poirier

Des travaux de remplacement de menuiseries extérieures ont été réalisés pour un montant de 65 400 €.



WITTENHEIM

Multi-accueil

Près de 138 000 € ont été investis pour réhabiliter et réaménager le multi-accueil de Wittenheim.

WITTELSHEIM

Relais Parents Enfants

L'ancienne école Arc-en-Ciel à Wittelsheim a été transformée en Relais parents enfants. Les travaux de réaménagement des locaux se sont déroulés en 2021, pour une ouverture au 1^{er} janvier 2022. 110 000 € ont été investis dans ce chantier.

BRUNSTATT-DIDENHEIM

« Les bambins de l'III »

Création de 420 m² de locaux périscolaires dans l'ancienne mairie de Didenheim. 70 enfants peuvent y être accueillis. Montant global (équipement et mobilier compris) de l'investissement : 770 400 €, financés par m2A (650 400 €) et la commune (120 000 €) avec un apport en subventions de la CAF 68 (118 000 €) et de la CeA (24 000 €).

L'ACCUEIL DES ENFANTS MAINTENU

Malgré la persistance de l'épidémie de Covid et les fermetures épisodiques de sites, les équipes périscolaires et petite enfance ont réussi à maintenir un service constant.

Avec le maintien de protocoles sanitaires stricts tout au long de l'année 2021, le dédoublement des groupes d'enfants pour éviter le brassage a continué, nécessitant une gestion complexe des équipements et une mobilisation sans relâche des équipes.

« Nos 35 structures d'accueil ont subi des fermetures liées à des cas de Covid », rappelle Tania Higelin, responsable de l'unité Petite enfance au sein de la Direction Enfance et Famille. Des cas détectés chez les enfants ou dans les équipes, qui ont nécessité la fermeture ici d'une unité de vie (ou section), là du site complet. « heureusement toujours sur de courtes durées, de façon à maintenir un service constant pour répondre aux besoins des familles », précise la responsable.

Autre effet de la crise sanitaire : le report de nombreux projets initialement programmés pour 2021. ■



CHIFFRES CLÉS

1,7 M€ investis pour la petite enfance

35 structures petite enfance

dont 4 en régie directe et 1 portée par l'association des Papillons Blancs (la micro-crèche La Colline des papillons)

11 Relais petite enfance et plus d'un millier d'assistantes maternelles

1 580 places disponibles en multi-accueil, pour les enfants de 10 semaines à 3 ans

350 000 repas servis annuellement



Mulhouse Alsace Agglomération • 61

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

590 000 € ont été investis dans les équipements sportifs communautaires et 197 000 € pour assurer leur maintenance.

Vaisseau amiral des équipements sportifs terrestres communautaires, le Centre Sportif Régional Alsace a fait l'objet de plusieurs chantiers pour un montant global de 305 500 € (éclairage extérieur, carrelage du restaurant, peinture du dojo notamment, vidéoprotection, ascenseurs, réseau fluide hébergement).

Au Stade de l'III, 25 000 € ont été investis, notamment pour la piste d'athlétisme et des travaux de maçonnerie.

Le Palais des Sports dispose désormais d'un écran géant (14 000 €) et d'une tuyauterie isolée (10 000 €).

Au Waldeck, les travaux ont porté sur l'éclairage du tennis couvert (10 000 €), les sanitaires du tennis (10 000 €) et des travaux sanitaires (17 000 €).

39 000 € ont été alloués aux travaux, notamment électriques, réalisés au gymnase/club house des archers.

55 000 € ont été investis dans le forage du puits et l'arrosage de la carrière du centre équestre.

Divers travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant global de 30 000 € sur l'ensemble des équipements. ■

DANS LES PISCINES ET ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

261 000 € ont été investis dans les équipements aquatiques communautaires.

Principaux travaux réalisés :

- Carrelage à la piscine de l'Illberg (20 000 €)
- Équipement en moteurs compresseurs à la piscine olympique (90 000 €) et étanchéité de toiture (15 000 €)
- Travaux électriques au centre nautique Aquarhin (15 000 €)
- Compteurs chaleur à la piscine d'Ungersheim (8000 €) et diagnostic chaudière à la piscine Pierre et Marie Curie (8000 €)

775 000 € ont été consacrés à leur fonctionnement.



CHIFFRES CLÉS

259 800

entrées dans les piscines



Activités aquatiques

9 955

participants aux activités aquatiques



17 187

inscrits à l'école de natation



1 482

bébés nageurs et Jardin aquatique



Patinoire

42 441

entrées à la patinoire



CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE

SAVOIR-NAGER



30 000

passages d'élèves du primaire ont été enregistrés dans les équipements aquatiques communautaires avec le dispositif Savoir nager, mis en place par l'Éducation nationale. Objectif de ce programme : augmenter le nombre d'enfants entrant en 6^e sachant nager. 2 400 heures d'enseignement ont été dispensées entre septembre (reprise post-pandémie) et décembre, à raison de 4 jours d'accueil par semaine.

16 483

nuitées (18 997 en 2020)



57 061

prestations de restauration (+ 1158)



600

demi-journées de mise à disposition des salles de réunion (+ 377) pour 10 678 personnes (5907 personnes de plus par rapport à 2020 et à la période Covid)

3 720

crénæaux sportifs de 2 heures ont été attribués pour 53 364 sportifs qui ont fréquenté les salles de sport



41

athlètes en internat (48 en 2019)

IMSSA
CRYOCENTRE
INSTITUT MÉDICO-SPORTIF SUD ALSACE

38 701

personnes ont fréquenté l'IMSSA. l'Institut Médico-Sportif Sud Alsace, ouvert en février 2020 au sein du CRSA.

Mulhouse Alsace Agglomération • 63

DONS DE VÉLOS AUX ÉTUDIANTS : ÇA ROULE !

En 2021, m2A a collecté près de 150 bicyclettes grâce à son appel aux dons en faveur des étudiants précarisés par la crise sanitaire.

Le principe est simple : donner un vélo dont on n'a plus l'utilité, pour soutenir des étudiants fragilisés par la crise sanitaire. Ce qui permet à la fois aux étudiants de **s'équiper à moindre coût**, tout en encourageant l'utilisation d'un **mode de déplacement écoresponsable**.

Initiée par m2A, l'opération regroupe de **multiples partenaires**. Les **habitants** de l'agglomération bien sûr, à la source des dons. Puis les **communes** qui mettent à disposition des lieux de dépôt pour ces vélos en état de marche ou ne nécessitant que des réparations légères. Les **associations** Repair Café, Les Tisserands d'EBN, Idéonov, Médiacycles et Loisirs Rixheim Vélo ensuite qui remettent en état les bicyclettes ; PotoCyclettes et le CADRes qui donnent aux étudiants des conseils sur l'usage et l'entretien des vélos.

L'**Université de Haute Alsace** (UHA) offre à chaque étudiant un casque, la **MACIF** et la **Collectivité européenne Alsace** (CeA) un cadenas, un dispositif d'éclairage, une sonnette et le marquage antivol des vélos réalisé par **Médiacycles** à prix coûtant. L'assureur propose aussi des sessions de sensibilisation à la sécurité routière adaptées aux cyclistes.

Quant aux étudiants souhaitant bénéficier d'un don, ils étaient invités à s'inscrire sur le site internet de m2A en septembre, pour une remise de vélos le mois suivant. ■



3 652

C'est le montant, en euros, de la subvention allouée en 2021 par m2A aux associations qui remettent les bicyclettes en état.

Cette somme correspond aux frais occasionnés par la remise en état (pièces détachées, main-d'œuvre pour les associations d'insertion) conformément aux dépenses réelles engagées par chaque association.



La remise des 150 vélos aux étudiants a eu lieu dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2021.

Mulhouse Alsace Agglomération • 65

AMBITION

.04

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

À BORD DU VACCI'BUS

Il a sillonné le territoire
5 mois durant pour vacciner
les plus isolés.
Retour à bord du Vacci'Bus m2A,
initiative communautaire
exceptionnelle qui a marqué
les esprits, avec l'un
de ses principaux acteurs.



Début 2021, l'épidémie de Covid rythme encore notre quotidien. L'heure est à la vaccination des populations. Mais quid des personnes âgées, isolées, pour lesquelles le centre de vaccination, même le plus proche, reste hors de portée ? Inspirée par l'expérience menée dans la communauté urbaine du Grand Reims, m2A lance la vaccination mobile avec son Vacci'Bus. Ingénieur sécurité pour la Ville de Mulhouse et l'agglomération, André Louis monte à bord.

Du Vacci'Bus m2A au Vacci'Mouv
Le Vacci'Bus m2A a sillonné l'agglomération du 15 mars au 26 juillet 2021. À partir du mois d'août, le dispositif initié par m2A a été relayé par celui, équivalent mais financé par l'Agence Régionale de Santé, de Vacci'Mouv.

« À l'époque, cette démarche d'aller vers les personnes n'était pas du tout prise en compte. Alors oser cette action inédite dans une situation d'urgence sanitaire pour que prime la solidarité, ça a vraiment été exceptionnel ! » Le principe : « S'appuyer sur les élus de terrain et leur connaissance fine de leur population, en leur apportant la logistique m2A. » Une démarche d'aide et de support plutôt que de substitution qui va très vite montrer sa pertinence.

Expérience inédite et émotions fortes

La gestion du matériel et des vaccins est gérée par la pharmacie centrale du CHRM. Un binôme médecin / infirmier, identifié par chaque commune, réalise les injections. m2A mobilise un bus Soléa avec son chauffeur et un assistant, plus une équipe opérationnelle de 5 personnes : Lucie Merlet, chargée de mission du Conseil de développement au sein de la Direction du Développement intercommunal, assure les relations avec les communes sur ce projet ; André Louis prend la responsabilité logistique et technique de l'opération ; Emmanuel Lefrançois, de la Direction des systèmes d'informations, gère toute la partie informatique du dispositif (notamment pour le lien avec la CPAM et la page Doctolib dédiée). L'équipe peut aussi compter sur Youssef El Bakh, de la Direction Communication, sur un agent « tournant » et sur des vacataires pour l'assistance administrative. « Des collègues de tous les services se sont relayés à nos côtés. Et tous ceux qui se sont mobilisés l'ont fait à 100%. » « L'expérience était pour nous inédite ; il a fallu tout inventer, s'adapter constamment. Mais avoir été en capacité de répondre à cette situation exceptionnelle en s'appuyant sur la solidarité, avoir vécu six mois durant cette bienveillance partagée, clairement, c'est une des plus belles expériences de ma vie ! » ■



UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

Depuis juin 2021, la Direction du Développement intercommunal assure le suivi en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Un sujet que Sophie Dierstein connaît bien pour l'avoir pris en charge lors des attentats de 2015 au sein du cabinet du préfet à Colmar.

La nouvelle « Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » (STSPD) va être élaborée en lien avec tous les maires de l'agglomération, réunis au sein du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. La première plénière annuelle a eu lieu en juin. Des rencontres par secteurs (centre/nord/sud) sont aussi envisagées. 87 000 € ont été consacrés aux actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.



CHIFFRES CLÉS VACCI'BUS

3 663 personnes vaccinées, dont 1 665 personnes de plus de 75 ans, cible prioritaire initiale de l'opération de vaccination
36 communes mobilisées (les 3 autres disposant de centres de vaccination fixes)
1 bus articulé Soléa de 18 mètres spécialement aménagé
Un budget opérationnel de 192 773 € dont 37 % pris en charge par l'Agence régionale de santé

À L'ÉCOUTE DU TERRAIN

À la tête de la Direction du Développement intercommunal, Sophie Dierstein a pour mission d'assurer la fluidité des échanges entre services et élus, entre communes et entre agglomération et communes. Portrait.

Sophie Dierstein se souvient très bien de sa prise de poste, le 1^{er} décembre 2020, en pleine épidémie de Covid : « C'était un peu bizarre de faire connaissance avec tous mes nouveaux collègues masqués ! » Depuis, les visages de son équipe comme ceux de ses interlocuteurs - et ils sont nombreux à ce poste - lui sont devenus familiers. Un profil « atypique » dit-elle, passée de la Fonction publique d'État à la Territoriale et « une carrière qui a toujours eu pour fil conducteur la relation avec les élus et avec le territoire ». Du secrétariat général de la sous-préfecture d'Altirich au cabinet du préfet à Colmar, « mon rôle a toujours été de faire le lien et de répondre aux demandes du terrain ». Ses missions à la tête de la Direction du développement intercommunal visent le même objectif.

À l'écoute du terrain

Cheffe d'orchestre de la DDI, elle supervise le Service du management du risque numérique, qui veille à cet enjeu devenu crucial pour et dans les 37 communes adhérentes. Ses équipes suivent les travaux du Conseil de développement et en particulier ceux du collège des représentants des communes. La Mission Intercommunalité apporte les réponses appropriées à toutes les questions - réglementaires, statutaires mais aussi les « simples » demandes d'information - qui émanent du terrain. Le lancement en octobre 2021 d'une lettre du développement intercommunal, newsletter combinant veille juridique et questions d'actualité, constitue un support d'échange supplémentaire. Qui ne remplace pas l'écoute directe, précise-t-elle, « quand nous faisons le tour des communes membres et allons à la rencontre des maires et des DCS pour écouter leurs demandes et recueillir leurs attentes ». Elle-même suit trois dossiers en particulier : le Projet de territoire post-Fessenheim ; l'accompagnement du transfert de la compétence eau des communes vers m2A et le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), voté en septembre 2021. Des dossiers qui ont en commun leur transversalité et la nécessité d'une approche avisée. ■

FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT RHÉNAN

Découverte du GewerbePark de Breisgau en juillet, présentation des ports de Mulhouse-Rhin en novembre par une délégation allemande : ces échanges transfrontaliers réguliers posent les bases de coopérations économiques futures.



Fabian Jordan, Président de m2A et Joachim Schuster - Président du GewerbePark de Breisgau et Maire de Neuenburg am Rhein - lors de la visite du GewerbePark de Breisgau

Dix hectares dédiés aux activités économiques, industrielles, commerciales et de service, 2 600 collaborateurs, des espaces naturels sur la moitié des parcelles, des terrains de loisirs sportifs et de détente ouverts aux riverains, un centre de valorisation des déchets et un parc de panneaux solaires pour assurer les besoins en chauffage et en électricité, plus une position centrale et une bonne desserte multimodale : le GewerbePark de Breisgau a transformé l'ancienne base militaire d'Eschau.

Cet exemple de reconversion réussie était au centre de la visite organisée le 28 juillet 2021 par m2A et RegioTriRhena (lire ci-après). Une délégation d'une dizaine de personnes - élus, représentants de la CCI et du réseau économique transfrontalier RegioTriRhena - y a participé. Le 3 novembre, ce sont le président du GewerbePark, Joachim Schuster, également maire de Neuenburg am Rhein, et son directeur qui ont été accueillis à Otmarshausen, pour une visite des ports de Mulhouse-Rhin et de leurs infrastructures multimodales.

Envisager de nouvelles pistes

« L'idée de ces visites est à la fois d'être dans l'échange de bonnes pratiques avec nos voisins suisses et allemands et de s'inspirer des expériences réussies, afin de renforcer notre attractivité auprès des entreprises d'outre-Rhin », explique Martine Moser, cheffe du service Relations internationales et transfrontalières pour m2A et la Ville de Mulhouse.

Dans le cas du GewerbePark, il s'agissait aussi d'échanger sur la possibilité de collaborations futures autour de projets portés par m2A, notamment en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (lire page 20). ■



TRAVERSÉE CHALAMPÉ-NEUENBURG : TOP DÉPART POUR LES TRAVAUX

Les travaux de la nouvelle passerelle piétons/vélos entre Chalampé et Neuenburg am-Rhein ont démarré le 7 juin 2021. À l'étude depuis 2017 à l'initiative de m2A, cet élargissement de la voie dédiée aux mobilités douces est entré dans sa phase active.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CeA, la nouvelle liaison permettra aux piétons et aux cyclistes de traverser en toute sécurité la RD 52, de franchir le Grand Canal d'Alsace et le Rhin. Une opération complexe qui s'achèvera à temps pour l'ouverture de la Landesgartenschau (lire ci-après). Budget total : 3,1 M€, avec une contribution de m2A de 195 000 € et un cofinancement issu du programme européen INTERREG sur 2021-2022. ■



L'EURODISTRICT NOUVELLE FORMULE SE DÉPLOIE

Tout au long de l'année 2021, m2A s'est impliquée dans l'installation et le déploiement de l'Eurodistrict Region Freiburg-Centre et Sud Alsace, devenu en 2020 un Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT). m2A participe notamment aux groupes de travail thématiques - sur la culture et l'éducation, la mobilité, le développement économique et la communication - créés au sein de la structure pour amplifier la coopération transfrontalière entre Freiburg et sa région et les principales intercommunalités du Centre et du Sud Alsace. ■

Des rencontres régulières

m2A est membre de RegioTriRhena depuis 2020. Ce réseau transfrontalier a pour vocation de favoriser la compétitivité économique du sud du Rhin supérieur. Le réseau organise ainsi visites d'entreprises et séminaires sur des sujets liés à l'entrepreneuriat franco-germano-suisse. TriRhena propose chaque année un programme d'activités mettant en présence les acteurs économiques du territoire trinational. En 2021, compte tenu de la situation sanitaire, la visite franco-allemande au GewerbePark de Breisgau et aux ports de Mulhouse-Rhin s'est faite en deux temps : en juillet puis en novembre. ■



LANDESGARTENSCHAU : LA VITRINE PREND FORME

6 mois de festivités, 27 hectares d'expositions florales et paysagères, un budget de 10 M€ : la Landesgartenschau de Neuenburg am Rhein est une institution outre-Rhin. Pour la première fois, les voisins alsaciens y ont été conviés. D'août à octobre 2022, l'Alsace y disposera d'un espace dédié pour y présenter l'ensemble de son territoire : une vitrine de choix pour les collectivités du territoire, dont m2A qui a participé à l'élaboration du cahier des charges de cet Espace Alsace coordonné par la CeA. ■

INNOVATIVE RED BRICK CITIES : ÉCHANGES AVEC WINTERTHUR

Créer un réseau de villes européennes, similaires à Mulhouse par leur taille, leur histoire industrielle et leur architecture de briques rouges, pour inventer ensemble un avenir, c'est le principe d'Innovative Red Brick Cities. Une initiative lancée en 2017 par la Société Industrielle de Mulhouse et qui, petit à petit, fédère d'autres villes au sein de l'espace géographique européen. m2A soutient l'initiative et participe aux échanges pour sa mise en place, notamment avec la ville suisse de Winterthur, première collectivité à avoir manifesté sa volonté de rejoindre le réseau. ■

FINANCES : LES CHIFFRES CLÉS



Frédéric SCHIEB,
directeur des Finances

Le compte administratif 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 236 M€ en dépenses de fonctionnement et à 45 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.

m2A dispose de 3 budgets annexes :

- pour la gestion des transports urbains.
- pour les réseaux de chaleur et les centrales thermiques.
- pour la Zone d'Activité Économique (ZAE) de Bantzenheim.

Budget Transports urbains

70 M€ pour les dépenses de fonctionnement
21,9 M€ pour les dépenses d'investissement

Budget Chauffage urbain

8,6 M€ en dépenses de fonctionnement
2,2 M€ en dépenses d'investissement

Budget ZAE de Bantzenheim

53 000 € en dépenses de fonctionnement
910 000 € pour l'investissement

Le budget principal

L'essentiel des ressources de la collectivité provient de la fiscalité, des dotations et des subventions.

Les recettes fiscales représentent un total de 150 M€. Elles sont constituées des impôts ménages et autres recettes qui se substituent à l'ancienne taxe professionnelle (111 M€) ; de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (56,7 M€) et de recettes fiscales diverses (2,1 M€).

Les dotations et subventions s'élèvent à 56,6 M€. Elles comprennent les dotations d'État et les participations de divers partenaires, notamment la CAF (8,3 M€).

LES DÉPENSES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 236 M€.

Les charges de personnel représentent 30 % des dépenses, le reversement de contributions/compensations aux communes 28 %.

Les dépenses d'investissement représentent un peu plus de 45 M€, dont :

Aménagement du territoire
et zones d'activités
3,6 M€

Rénovation des équipements
aquatiques et sportifs
1,1 M€

Propreté urbaine
et parc auto
1,2 M€

Parc zoologique et botanique
1 M€
(753 000 € pour Horizon Afrique)

Pistes cyclables
676 000 €

Périscolaire
587 000 €

Patrimoine touristique
524 225 €

Petite enfance
492 200 €

PARTAGER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

En 2021, la Direction des services informatiques (DSI) a initié de nouveaux projets pour développer les compétences numériques de l'ensemble des agents de la collectivité.



- La mise en place d'outils numériques pour travailler et communiquer à distance, avec des sessions flash pour prendre en main les outils et des tutoriels sur le télétravail en collaboration avec les ressources humaines.
- Le développement d'un réseau des assistants de direction pour consolider un socle commun de compétences bureautiques avec la création d'un annuaire, l'organisation de rencontres conviviales, la création d'un espace collaboratif, la diffusion d'astuces bureautiques, le déploiement d'un dispositif de formation en ligne pour répondre aux besoins de personnalisation et de flexibilité.



30 agents répartis en 4 unités :
Développement et intégration de logiciels ;
Relation usagers, Infrastructures et réseaux,
Administration.

Un technicien de la DSI a été intégré à l'équipe opérationnelle du Vacci'Bus de mars à juillet 2021, pour assurer la bonne marche du matériel informatique et accompagner les différents acteurs aux usages des outils numériques (lire page 66).

DES EXPERTS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Sans eux, on s'orienterait
moins bien dans l'agglomération !

Noms de rues, adresses, plans de communes, cartographie des réseaux de chaleur : les 17 agents du Service Informations Géographiques (SIG) géomètres, topographes, géomaticiens et spécialistes des systèmes d'informations géographiques collectent et traitent une somme de données qui, une fois numérisées, sont mises à disposition des services, des communes membres et du public.

En 2021, le service a, par exemple, intégré l'ensemble des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes m2A au portail internet dédié. Il a fourni aux communes des données des propriétés et propriétaires pour alimenter le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme ; réalisé les documents d'arpentage des zones d'activités Hohmatten, Amélie, Aire de la Thur, DMC et aire d'accueil des gens du voyage à Rixheim. C'est aussi sur la base de ces relevés topographiques que les futures pistes cyclables entre Staffelfelden et Wittelsheim, à Sausheim et à Wittenheim sont en route et qu'un relais d'assistantes maternelles à Wittenheim verra le jour sur le site de l'école Plein-Ciel.



LE SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE PRÉSENT À ADN BUSINESS

Le droit en soutien aux affaires. Parce que le business s'appuie aussi sur le droit, le service Affaires juridiques et commande publique a participé aux rencontres d'affaires #ADN Business organisées le 7 septembre 2021 au Parc Expo de Mulhouse.

Composé de 14 agents, le service travaille en lien avec les référents des différents services pour assurer le conseil juridique de la collectivité et le respect des règles dans la passation de marchés publics. Il gère aussi la protection juridique des agents et suit les éventuels contentieux.





m2A, territoire de tous les possibles

76

77





MULHOUSE-ALSACE.FR



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 0

Excusés : 7

Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation :

01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 8 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°3

La décision modificative n°3 de l'exercice 2022 du budget Ville a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

La décision modificative n°3 s'équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	318 000,00 €	318 000,00 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
TOTAUX	318 000,00 €	318 000,00 €

Les ajustements portent principalement sur les crédits suivants :

- 2042/2313 : correspond à l'inscription de la subvention octroyée à l'EHPAD pour la participation à la rénovation complète de la cuisine initialement prévue au 2313,
- 21571/2182 : les crédits ont été inscrits d'une part pour abonder le poste acquisition de nouveaux véhicules des services techniques après consultation et d'autre part pour réduire les crédits du compte matériel de transport,
- 020 : utilisation des dépenses imprévues à hauteur de 34 000 € en investissement pour les autres ajustements,
- 60612 : un complément est nécessaire sur le poste énergie (12 000 €),
- 60632 : crédits complémentaires correspondant à l'achat de fournitures pour les services, les bâtiments et la voirie (15 000 €),
- 611 : correspond à des prestations de mesure de la qualité de l'air et de surveillance du parc (22 000 €),
- 61521 et 615221 : prestations complémentaires en matière de tonte (voirie et terrains de foot) et travaux dans les bâtiments (28 000 €),
- 6068, 6135, 617 et 6262 : crédits non utilisés et récupérés (28 000 €),
- 61551 : entretien des véhicules (15 000 €),
- 6231 : annonces et insertions pour les marchés publics (5 000 €),
- 6232 : crédits complémentaires pour l'organisation des manifestations : festival JAIM, « Faites du sport », Art's Expo, ... (35 000 €),
- 6218 : crédits complémentaires relatifs à l'augmentation du point d'indice (+3,5 % au 1^{er} juillet) et à un recours accru à des contrats du Centre de Gestion soit 204 780 €,
- 6574 : subventions de fonctionnement attribuées pour les nouveaux licenciés sportifs ainsi que pour le contrôle des agrès réalisé par la Société de Gymnastique MDPA (5 824 €).

Les crédits complémentaires proviennent de l'ajustement des recettes relatives aux coupes de bois et du montant versé par l'Etat dans le cadre du dispositif « Filet de sécurité inflation ».

Ce nouveau dispositif a pour vocation de compenser l'augmentation en 2022 de certaines dépenses du fait de la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Cette augmentation a été estimée à 317 423 € pour 2022, soit une inscription prudente de 300 000 €.

Les détails des mouvements sur les deux sections figurent sur le document annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 27 votes pour et 1 abstention.

- approuve la décision modificative n° 3 du budget Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE WITTENHEIM dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE WITTENHEIM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680376700013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE MULHOUSE

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE WITTENHEIM (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

Sans Objet

B - Modalités de vote du budget

Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

4

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

9

B2 - Balance générale du budget - Recettes

11

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

13

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

16

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

18

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

20

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

Sans Objet

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

Sans Objet

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

Sans Objet

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

Sans Objet

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

Sans Objet

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

Sans Objet

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

Sans Objet

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

Sans Objet

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

Sans Objet

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

Sans Objet

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

Sans Objet

A4 - Etat des provisions

Sans Objet

A5 - Etalement des provisions

Sans Objet

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

Sans Objet

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

Sans Objet

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

Sans Objet

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

Sans Objet

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

Sans Objet

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

Sans Objet

A8 - Etat des charges transférées

Sans Objet

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

Sans Objet

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

Sans Objet

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

Sans Objet

B1.6 - Etat des engagements reçus

Sans Objet

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

22

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

Sans Objet

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	318 000,00	318 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	318 000,00	318 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	318 000,00	318 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 742 029,00	0,00	107 396,00	107 396,00	3 849 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 865 800,00	0,00	204 780,00	204 780,00	8 070 580,00
014	Atténuations de produits	38 300,00	0,00	0,00	0,00	38 300,00
65	Autres charges de gestion courante	2 038 749,00	0,00	5 824,00	5 824,00	2 044 573,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 684 878,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 002 878,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
67	Charges exceptionnelles	96 610,00	0,00	0,00	0,00	96 610,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 921 488,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 239 488,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 587 516,00		0,00	0,00	1 587 516,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	880 000,00		0,00	0,00	880 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 467 516,00		0,00	0,00	2 467 516,00
TOTAL		16 389 004,00	0,00	318 000,00	318 000,00	16 707 004,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 707 004,00
---	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	305 000,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	472 450,00	0,00	18 000,00	18 000,00	490 450,00
73	Impôts et taxes	9 591 273,00	0,00	0,00	0,00	9 591 273,00
74	Dotations et participations	3 258 181,00	0,00	300 000,00	300 000,00	3 558 181,00
75	Autres produits de gestion courante	501 100,00	0,00	0,00	0,00	501 100,00
Total des recettes de gestion courante		14 128 004,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 446 004,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	42 190,00	0,00	0,00	0,00	42 190,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 170 194,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 488 194,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
TOTAL		14 404 994,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 722 994,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 984 010,00
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 707 004,00
---	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 232 716,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 980,00	0,00	0,00	0,00	261 980,00
204	Subventions d'équipement versées	490 770,00	0,00	142 000,00	142 000,00	632 770,00
21	Immobilisations corporelles	1 958 860,00	0,00	62 000,00	62 000,00	2 020 860,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 575 870,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	4 405 870,00
	Total des opérations d'équipement	1 133 400,00	0,00	0,00	0,00	1 133 400,00
	Total des dépenses d'équipement	8 420 880,00	0,00	34 000,00	34 000,00	8 454 880,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 108 000,00	0,00	0,00	0,00	1 108 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues	34 240,00		-34 000,00	-34 000,00	240,00
	Total des dépenses financières	1 167 240,00	0,00	-34 000,00	-34 000,00	1 133 240,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 588 120,00	0,00	0,00	0,00	9 588 120,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
	TOTAL	9 822 920,00	0,00	0,00	0,00	9 822 920,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 822 920,00
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 112 080,00	0,00	0,00	0,00	1 112 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	3 649 137,00	0,00	0,00	0,00	3 649 137,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 761 217,00	0,00	0,00	0,00	4 761 217,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	990 000,00	0,00	0,00	0,00	990 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	590 600,00	0,00	0,00	0,00	590 600,00
	Total des recettes financières	2 208 600,00	0,00	0,00	0,00	2 208 600,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 969 817,00	0,00	0,00	0,00	6 969 817,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 587 516,00		0,00	0,00	1 587 516,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	880 000,00		0,00	0,00	880 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 467 516,00		0,00	0,00	2 467 516,00
TOTAL		9 437 333,00	0,00	0,00	0,00	9 437 333,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	385 587,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 822 920,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 232 716,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 396,00		107 396,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	204 780,00		204 780,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 824,00		5 824,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		318 000,00	0,00	318 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	318 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	142 000,00	0,00	142 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	62 000,00	0,00	62 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-170 000,00	0,00	-170 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	-34 000,00		-34 000,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	18 000,00		18 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	300 000,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		318 000,00	0,00	318 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	318 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 742 029,00	107 396,00	107 396,00
60611	Eau et assainissement	65 400,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	719 800,00	12 000,00	12 000,00
60621	Combustibles	27 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	46 600,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	40 135,00	896,00	896,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	16 650,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	245 300,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	120 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	75 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	24 190,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	17 700,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	57 300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	21 970,00	-1 500,00	-1 500,00
611	Contrats de prestations de services	130 800,00	22 000,00	22 000,00
6132	Locations immobilières	5 820,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	95 505,00	-6 500,00	-6 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	116 500,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	130 230,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 800,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	234 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	18 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	90 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	48 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 430,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	286 495,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	12 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	55 900,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	63 000,00	-15 000,00	-15 000,00
6182	Documentation générale et technique	25 480,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 200,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	33 185,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 450,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	129 220,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	15 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	38 510,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	154 360,00	35 000,00	35 000,00
6236	Catalogues et imprimés	43 900,00	0,00	0,00
6237	Publications	24 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	72 840,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 150,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	26 550,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	63 750,00	-5 000,00	-5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 550,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 800,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 700,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	157 079,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	34 080,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	10 500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 600,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 865 800,00	204 780,00	204 780,00
6218	Autre personnel extérieur	542 350,00	204 780,00	204 780,00
6331	Versement mobilité	76 100,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	86 400,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	12 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 019 500,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	108 100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	961 100,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	771 500,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	175 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	756 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 003 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	201 700,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	9 400,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	75 300,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	27 250,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	38 300,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	7 000,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	500,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	0,00	0,00
7489	Reverst, restitut° sur autres attribut°	800,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 038 749,00	5 824,00	5 824,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	96 050,00	0,00	0,00
6518	Autres	7 830,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	59 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	195 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	11 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 850,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	500,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	800,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	433 000,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	22 400,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	36 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	670,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	100 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	10 440,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 050 159,00	5 824,00	5 824,00
65888	Autres	50,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		13 684 878,00	318 000,00	318 000,00
66	Charges financières (b)	140 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	96 610,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	15 650,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 420,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 500,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	68 040,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		13 921 488,00	318 000,00	318 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 587 516,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	880 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	825 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	40 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 467 516,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 467 516,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 389 004,00	318 000,00	318 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				318 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	6 076,49
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 997,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	305 000,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	15 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	230 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	60 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	472 450,00	18 000,00	18 000,00
7022	Coupes de bois	113 600,00	18 000,00	18 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	40 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	49 000,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	11 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	126 750,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	47 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	6 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	16 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 100,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	54 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 591 273,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	6 283 790,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 321 513,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	133 600,00	0,00	0,00
7334	Taxes sur les passagers	120,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	5 250,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	255 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	277 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	315 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 258 181,00	300 000,00	300 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 723 090,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	657 630,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	79 000,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	71 290,00	0,00	0,00
744	FCTVA	40 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	249 441,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	2 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	24 500,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	6 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	63 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	8 900,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	58 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	198 470,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 600,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 260,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	501 100,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	469 100,00	0,00	0,00
7561	Régies dotées seule autonomie financière	25 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	7 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		14 128 004,00	318 000,00	318 000,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	42 190,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	42 190,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		14 170 194,00	318 000,00	318 000,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	234 800,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	24 800,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	95 000,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		234 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		14 404 994,00	318 000,00	318 000,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			318 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	261 980,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	5 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	138 780,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	118 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	490 770,00	142 000,00	142 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	460 270,00	142 000,00	142 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 958 860,00	62 000,00	62 000,00
2117	Bois et forêts	15 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	370 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	212 500,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	165 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	76 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	24 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	115 000,00	87 000,00	87 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	279 650,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	10 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	95 000,00	-35 000,00	-35 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	319 310,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	100 350,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	119 050,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 575 870,00	-170 000,00	-170 000,00
2313	Constructions	3 702 870,00	-170 000,00	-170 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	835 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	38 000,00	0,00	0,00
201101	Opération d'équipement n° 201101 (5)	67 000,00	0,00	0,00
201107	Opération d'équipement n° 201107 (5)	540 000,00	0,00	0,00
201701	Opération d'équipement n° 201701 (5)	11 700,00	0,00	0,00
201901	Opération d'équipement n° 201901 (5)	250 000,00	0,00	0,00
202001	Opération d'équipement n° 202001 (5)	40 000,00	0,00	0,00
202101	Opération d'équipement n° 202101 (5)	2 700,00	0,00	0,00
202102	Opération d'équipement n° 202102 (5)	20 000,00	0,00	0,00
202103	Opération d'équipement n° 202103 (5)	202 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 420 880,00	34 000,00	34 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 108 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 100 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	5 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	25 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	34 240,00	-34 000,00	-34 000,00
Total des dépenses financières		1 167 240,00	-34 000,00	-34 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 588 120,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	234 800,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	134 800,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	600,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	24 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	200,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	95 000,00	0,00	0,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	15 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		234 800,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 822 920,00	0,00	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 112 080,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	69 200,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	165 200,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 840,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	748 840,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	60 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 649 137,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 649 137,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 761 217,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 590 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	690 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	25 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	590 600,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 208 600,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 969 817,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 587 516,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	880 000,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	40 000,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00
28041483	Subv.Cne : Projet infrastructure	1 000,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 000,00	0,00	0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	1 000,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	104 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	75 000,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	55 000,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	35 000,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	110 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	70 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	20 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	85 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	65 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	100 000,00	0,00	0,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 467 516,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 467 516,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 437 333,00	0,00	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20421			ASSOC GESTION RESIDENCE LES VOSG	Association	142 000,00
FONCTIONNEMENT					
6574			USW BASKET WITTENHEIM	Association	1 220,00
6574			MJC DE WITTENHEIM	Association	140,00
6574			TENNIS-CLUB WITTENHEIM	Association	340,00
6574			GYMNASTIQUE DES MDPA	Association	3 024,00
6574			CERCLE ESCRIME	Association	60,00
6574			ASTRW	Association	280,00
6574			USWE HANDBALL DANIEL	Association	340,00
6574			GASPAR - TRESORIER		
6574			JUDO CLUB DE WITTENHEIM	Association	120,00
6574			KARATE SHOTOKAN	Association	160,00
6574			WITTENHEIM M. VEY ANDRÉ		
6574			ECK ESPRIT CORPS KARATE	Association	140,00
6574			CHEZ HEBBAL KHALID		

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE WITTENHEIM dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE WITTENHEIM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680376700013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE MULHOUSE

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE WITTENHEIM (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	22
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	318 000,00	318 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		318 000,00	318 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		318 000,00	318 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 742 029,00	0,00	107 396,00	107 396,00	3 849 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 865 800,00	0,00	204 780,00	204 780,00	8 070 580,00
014	Atténuations de produits	38 300,00	0,00	0,00	0,00	38 300,00
65	Autres charges de gestion courante	2 038 749,00	0,00	5 824,00	5 824,00	2 044 573,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 684 878,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 002 878,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
67	Charges exceptionnelles	96 610,00	0,00	0,00	0,00	96 610,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 921 488,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 239 488,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 587 516,00		0,00	0,00	1 587 516,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	880 000,00		0,00	0,00	880 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 467 516,00		0,00	0,00	2 467 516,00
TOTAL		16 389 004,00	0,00	318 000,00	318 000,00	16 707 004,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 707 004,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	305 000,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	472 450,00	0,00	18 000,00	18 000,00	490 450,00
73	Impôts et taxes	9 591 273,00	0,00	0,00	0,00	9 591 273,00
74	Dotations et participations	3 258 181,00	0,00	300 000,00	300 000,00	3 558 181,00
75	Autres produits de gestion courante	501 100,00	0,00	0,00	0,00	501 100,00
Total des recettes de gestion courante		14 128 004,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 446 004,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	42 190,00	0,00	0,00	0,00	42 190,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 170 194,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 488 194,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
TOTAL		14 404 994,00	0,00	318 000,00	318 000,00	14 722 994,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 984 010,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 707 004,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 232 716,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 980,00	0,00	0,00	0,00	261 980,00
204	Subventions d'équipement versées	490 770,00	0,00	142 000,00	142 000,00	632 770,00
21	Immobilisations corporelles	1 958 860,00	0,00	62 000,00	62 000,00	2 020 860,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 575 870,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	4 405 870,00
	Total des opérations d'équipement	1 133 400,00	0,00	0,00	0,00	1 133 400,00
	Total des dépenses d'équipement	8 420 880,00	0,00	34 000,00	34 000,00	8 454 880,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 108 000,00	0,00	0,00	0,00	1 108 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues	34 240,00		-34 000,00	-34 000,00	240,00
	Total des dépenses financières	1 167 240,00	0,00	-34 000,00	-34 000,00	1 133 240,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 588 120,00	0,00	0,00	0,00	9 588 120,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	234 800,00		0,00	0,00	234 800,00
	TOTAL	9 822 920,00	0,00	0,00	0,00	9 822 920,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 822 920,00
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 112 080,00	0,00	0,00	0,00	1 112 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	3 649 137,00	0,00	0,00	0,00	3 649 137,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 761 217,00	0,00	0,00	0,00	4 761 217,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	990 000,00	0,00	0,00	0,00	990 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	590 600,00	0,00	0,00	0,00	590 600,00
	Total des recettes financières	2 208 600,00	0,00	0,00	0,00	2 208 600,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 969 817,00	0,00	0,00	0,00	6 969 817,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 587 516,00		0,00	0,00	1 587 516,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	880 000,00		0,00	0,00	880 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 467 516,00		0,00	0,00	2 467 516,00
TOTAL		9 437 333,00	0,00	0,00	0,00	9 437 333,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	385 587,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 822 920,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 232 716,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 396,00		107 396,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	204 780,00		204 780,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 824,00		5 824,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		318 000,00	0,00	318 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	318 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	142 000,00	0,00	142 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	62 000,00	0,00	62 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-170 000,00	0,00	-170 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	-34 000,00		-34 000,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	18 000,00		18 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	300 000,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		318 000,00	0,00	318 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	318 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 742 029,00	107 396,00	107 396,00
60611	Eau et assainissement	65 400,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	719 800,00	12 000,00	12 000,00
60621	Combustibles	27 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	46 600,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	40 135,00	896,00	896,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	16 650,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	245 300,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	120 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	75 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	24 190,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	17 700,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	57 300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	21 970,00	-1 500,00	-1 500,00
611	Contrats de prestations de services	130 800,00	22 000,00	22 000,00
6132	Locations immobilières	5 820,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	95 505,00	-6 500,00	-6 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	116 500,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	130 230,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 800,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	234 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	18 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	90 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	48 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 430,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	286 495,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	12 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	55 900,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	63 000,00	-15 000,00	-15 000,00
6182	Documentation générale et technique	25 480,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 200,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	33 185,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 450,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	129 220,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	15 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	38 510,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	154 360,00	35 000,00	35 000,00
6236	Catalogues et imprimés	43 900,00	0,00	0,00
6237	Publications	24 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	72 840,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 150,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	26 550,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	63 750,00	-5 000,00	-5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 550,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 800,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 700,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	157 079,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	34 080,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	10 500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 600,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 865 800,00	204 780,00	204 780,00
6218	Autre personnel extérieur	542 350,00	204 780,00	204 780,00
6331	Versement mobilité	76 100,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	86 400,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	12 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 019 500,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	108 100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	961 100,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	771 500,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	175 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	756 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 003 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	201 700,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	9 400,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	75 300,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	27 250,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	38 300,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	7 000,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	500,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	0,00	0,00
7489	Reverst, restitut° sur autres attribut°	800,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 038 749,00	5 824,00	5 824,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	96 050,00	0,00	0,00
6518	Autres	7 830,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	59 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	195 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	11 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 850,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	500,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	800,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	433 000,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	22 400,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	36 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	670,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	100 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	10 440,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 050 159,00	5 824,00	5 824,00
65888	Autres	50,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		13 684 878,00	318 000,00	318 000,00
66	Charges financières (b)	140 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	96 610,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	15 650,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 420,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 500,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	68 040,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		13 921 488,00	318 000,00	318 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 587 516,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	880 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	825 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	40 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 467 516,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 467 516,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 389 004,00	318 000,00	318 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				318 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	6 076,49
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 997,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	305 000,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	15 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	230 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	60 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	472 450,00	18 000,00	18 000,00
7022	Coupes de bois	113 600,00	18 000,00	18 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	40 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	49 000,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	11 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	126 750,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	47 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	6 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	16 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 100,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	54 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 591 273,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	6 283 790,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 321 513,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	133 600,00	0,00	0,00
7334	Taxes sur les passagers	120,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	5 250,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	255 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	277 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	315 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 258 181,00	300 000,00	300 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 723 090,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	657 630,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	79 000,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	71 290,00	0,00	0,00
744	FCTVA	40 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	249 441,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	2 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	24 500,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	6 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	63 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	8 900,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	58 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	198 470,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 600,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 260,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	501 100,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	469 100,00	0,00	0,00
7561	Régies dotées seule autonomie financière	25 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	7 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		14 128 004,00	318 000,00	318 000,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	42 190,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	42 190,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		14 170 194,00	318 000,00	318 000,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	234 800,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	24 800,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	95 000,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		234 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		14 404 994,00	318 000,00	318 000,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			318 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	261 980,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	5 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	138 780,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	118 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	490 770,00	142 000,00	142 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	460 270,00	142 000,00	142 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 958 860,00	62 000,00	62 000,00
2117	Bois et forêts	15 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	370 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	212 500,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	165 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	76 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	24 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	115 000,00	87 000,00	87 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	279 650,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	10 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	95 000,00	-35 000,00	-35 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	319 310,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	100 350,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	119 050,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 575 870,00	-170 000,00	-170 000,00
2313	Constructions	3 702 870,00	-170 000,00	-170 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	835 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	38 000,00	0,00	0,00
201101	Opération d'équipement n° 201101 (5)	67 000,00	0,00	0,00
201107	Opération d'équipement n° 201107 (5)	540 000,00	0,00	0,00
201701	Opération d'équipement n° 201701 (5)	11 700,00	0,00	0,00
201901	Opération d'équipement n° 201901 (5)	250 000,00	0,00	0,00
202001	Opération d'équipement n° 202001 (5)	40 000,00	0,00	0,00
202101	Opération d'équipement n° 202101 (5)	2 700,00	0,00	0,00
202102	Opération d'équipement n° 202102 (5)	20 000,00	0,00	0,00
202103	Opération d'équipement n° 202103 (5)	202 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 420 880,00	34 000,00	34 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 108 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 100 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	5 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	25 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	34 240,00	-34 000,00	-34 000,00
Total des dépenses financières		1 167 240,00	-34 000,00	-34 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 588 120,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	234 800,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	134 800,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	600,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	24 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	200,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	95 000,00	0,00	0,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	15 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		234 800,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 822 920,00	0,00	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 112 080,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	69 200,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	165 200,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 840,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	748 840,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	60 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 649 137,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 649 137,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 761 217,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 590 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	690 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	25 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	590 600,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 208 600,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 969 817,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 587 516,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	880 000,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	40 000,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00
28041483	Subv.Cne : Projet infrastructure	1 000,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 000,00	0,00	0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	1 000,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	104 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	75 000,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	55 000,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	35 000,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	110 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	70 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	20 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	85 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	65 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	100 000,00	0,00	0,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 467 516,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 467 516,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 437 333,00	0,00	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20421			ASSOC GESTION RESIDENCE LES VOSG	Association	142 000,00
FONCTIONNEMENT					
6574			USW BASKET WITTENHEIM	Association	1 220,00
6574			MJC DE WITTENHEIM	Association	140,00
6574			TENNIS-CLUB WITTENHEIM	Association	340,00
6574			GYMNASTIQUE DES MDPA	Association	3 024,00
6574			CERCLE ESCRIME	Association	60,00
6574			ASTRW	Association	280,00
6574			USWE HANDBALL DANIEL	Association	340,00
6574			GASPAR - TRESORIER		
6574			JUDO CLUB DE WITTENHEIM	Association	120,00
6574			KARATE SHOTOKAN	Association	160,00
6574			WITTENHEIM M. VEY ANDRÉ		
6574			ECK ESPRIT CORPS KARATE	Association	140,00
6574			CHEZ HEBBAL KHALID		

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	IV D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/12/2022

Présenté par M. Le Maire (1),
A WITTENHEIM, le 09/12/2022
M. Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A WITTENHEIM, le 09/12/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par M. Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/12/2022, et de la publication le 19/12/2022
A WITTENHEIM, le 19/12/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N° 9 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative n°1 du budget Eau permet d'opérer des ajustements de crédits en section d'exploitation, qui correspondent à l'ajout de crédits pour les travaux de prestations réalisés par SUEZ, pour les admissions en non-valeur et pour les dotations aux provisions de créances. Elle s'équilibre par l'inscription en recettes des crédits pour la reprise des provisions pour dépréciation des créances.

Elle s'équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	17 000 €	17 000 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL	17 000 €	17 000 €

Voir le document en annexe.

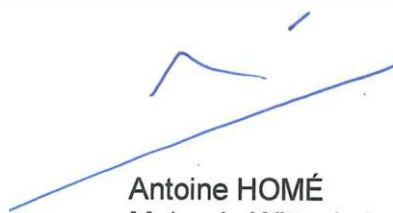
LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve la décision modificative n° 1 du budget Eau.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680376700161	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SERVICE DES EAUX VILLE DE WITTENHEIM
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : SERVICE DES EAUX (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 3
 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 4
 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 6
 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 8
 B2 - Balance générale du budget - Recettes 9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
 A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
 A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
 A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
 A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
 A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
 B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
 B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 000,00
	17 000,00	17 000,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	17 000,00
	17 000,00	17 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00
	0,00	0,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00
	0,00	0,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	17 000,00
	17 000,00	17 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	564 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	571 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	323 700,00	0,00	0,00	0,00	323 700,00
014	Atténuations de produits	380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	17 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 281 700,00	0,00	10 000,00	10 000,00	1 291 700,00
66	Charges financières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	15 000,00		7 000,00	7 000,00	22 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 307 700,00	0,00	17 000,00	17 000,00	1 324 700,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	44 219,00		0,00	0,00	44 219,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	64 000,00		0,00	0,00	64 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		108 219,00		0,00	0,00	108 219,00
TOTAL		1 415 919,00	0,00	17 000,00	17 000,00	1 432 919,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 432 919,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 193 000,00	0,00	0,00	0,00	1 193 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 193 000,00	0,00	0,00	0,00	1 193 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 193 100,00	0,00	17 000,00	17 000,00	1 210 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
TOTAL		1 228 100,00	0,00	17 000,00	17 000,00	1 245 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	187 819,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 432 919,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	73 219,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	190 250,00	0,00	0,00	0,00	190 250,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	245 250,00	0,00	0,00	0,00	245 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	275 250,00	0,00	0,00	0,00	275 250,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
	TOTAL	310 250,00	0,00	0,00	0,00	310 250,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	34 973,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	345 223,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 004,00	0,00	0,00	0,00	184 004,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	184 004,00	0,00	0,00	0,00	184 004,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	237 004,00	0,00	0,00	0,00	237 004,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	44 219,00		0,00	0,00	44 219,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	64 000,00		0,00	0,00	64 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	108 219,00		0,00	0,00	108 219,00
	TOTAL	345 223,00	0,00	0,00	0,00	345 223,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	345 223,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

73 219,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 000,00		7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	7 000,00	0,00	7 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		17 000,00	0,00	17 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	17 000,00	0,00	17 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		17 000,00	0,00	17 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	564 000,00	7 000,00	7 000,00
605	Achats d'eau	444 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	12 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	800,00	0,00	0,00
6066	Carburants	2 700,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	65 000,00	-13 000,00	-13 000,00
611	Sous-traitance générale	0,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00
618	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	323 700,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	3 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	2 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	140 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	4 000,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	7 000,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	45 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	4 200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	44 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	380 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	215 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	165 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	3 000,00	3 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	6 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	-3 000,00	-3 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 281 700,00	10 000,00	10 000,00
66	Charges financières (b) (8)	6 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	15 000,00	7 000,00	7 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	15 000,00	7 000,00	7 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 307 700,00	17 000,00	17 000,00
023	Virement à la section d'investissement	44 219,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	64 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	64 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		108 219,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		108 219,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 415 919,00	17 000,00	17 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				17 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 193 000,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	657 500,00	0,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	31 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	190 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	40 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	124 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	138 500,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	2 500,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	9 500,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 193 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	100,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	17 000,00	17 000,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 193 100,00	17 000,00	17 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	35 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		35 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 228 100,00	17 000,00	17 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	35 000,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	32 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	190 250,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	190 250,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		245 250,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	27 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		30 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		275 250,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	35 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	5 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	5 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	30 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		35 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		310 250,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 004,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	184 004,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		184 004,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	50 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		53 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		237 004,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	44 219,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	64 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	54 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	4 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00	0,00	0,00
28188	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		108 219,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		108 219,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		345 223,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

**POINT N°10 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET VILLE ET BUDGET EAU -
ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES ET INFORMATION
SUR LES CREANCES ETEINTES**

Suite à l'examen des dossiers de créances irrécouvrables avec les services et en Municipalité le 21 novembre 2022, il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des créances figurant ci-dessous :

- ✓ Au titre du budget Eau : 8 577,92 €
- ✓ Au titre du budget Ville : 2 562,31 €

Compte tenu de l'irrecouvrabilité de ces recettes, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- admet en non-valeur les créances ci-dessous.

Les crédits budgétaires du compte 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour le budget annexe du service de l'eau supportent cette charge.

au titre du budget Eau	
2017 - R-101-368	743,97 €
2015 - R-53-775 ; 2017 - R-101-823 ; 2018 - R-112-843 - R-128-850 ; 2019 - R-146-878	405,65 €
2015 - R-46-846 - R-53-848 ; 2016 - R-68-856	681,49 €
2014 - R-36-1122	124,56 €
2012 - R-52-1738 ; 2013 - R-37-1762	229,47 €
2010 - R-23-1281 - R-3-1316	203,95 €
2012 - R-31-1364 - R-52-1363 ; 2013 - R-37-1387 - R-60-1387 ; 2014 - R-36-1379 - R-50-1390 ; 2015 - R-46-1374 - R-53-1382 ; 2016 - R-68-1399 - R-75-1429 ; 2017 - R-101-1469 - R-96-1446	1 187,90 €
2007 - T-900041004786 ; 2008 - T-900030001967 - T-900057004809 ; 2009 - R-23-1621 ; 2010 - R-3-1636 - R-23-1601 - R-52-1614 ; 2011 - R-40-1632 - R-74-1646 ; 2012 - R-31-1656 - R-52-1650 ; 2013 - R-37-1673 - R-60-1666 ; 2014 - R-36-1650 - R-50-1664 ; 2015 - R-53-1656 ; 2016 - R-68-1673 - R-75-1706 ; 2017 - R-96-1719 - R-101-1755 ; 2018 - R-112-1787 - R-128-1838 ; 2019 - R-146-1882 - R-157-1912 ; 2020 - R-167-1948 - R-174-1972	2 627,43 €
2014 - R-49-353 ; 2017 - R-97-357 - R-102-353 ; 2018 - R-116-349 - R-125-324	661,05 €
2013 - R-60-1758 ; 2014 - R-36-1737 - R-50-1748 ; R-46-1741- R-53-1741 ; 2016 - R-68-1760 - R-75-1792 ; 2017 - R-96-1811 - R-101-1847	639,33 €
2013 - R-37-2036 -R-60-2031 ; 2014 - R-36-2007 -R-45-21	1 073,11 €
2021 - R-190-2991	0,01 €
TOTAL	8 577,92 €

Les crédits budgétaires du compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour le budget Ville supportent cette charge.

au titre du budget Ville	
2019-T-249	990,20 €
2012-T-1129	250,00 €
2012-R-1110-98	81,00 €
2015-R-43-164	58,00 €
2009-R-915-176	53,00 €
2016-R-2-8	242,40 €
2016-R-8-2	26,79 €
2012-R-418-59	556,92 €
2012-R-519-195	152,00 €
2012-R-159-201	152,00 €
TOTAL	2 562,31 €

Le Conseil Municipal prend acte des créances éteintes (compte 6542) ci-après :

Budget Ville	3 307,60 €
Budget Eau	0,00 €
Totaux	3 307,60 €

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance




Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°11 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET VILLE - OUVERTURE DES CREDITS 2023

La Ville de Wittenheim va lancer un certain nombre de projets, créateurs d'engagements contractuels et financiers, dès le début de l'exercice 2023.

Ces engagements financiers ne peuvent pas être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2023.

Toutefois l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (...).

[...]

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

C'est pourquoi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif (BP) 2023, et afin de permettre à la Ville d'assurer la continuité de la politique d'investissement avant l'adoption du BP 2023, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- adopte, selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 du budget Ville, conformément à l'article L1612-1 du CGCT ;
- autorise, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- décide d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2022 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, selon la répartition par nature comme suit :

Chapitre/ article Intitulé	Article	Budget Primitif	Ouverture 2023
		2022	(25% BP 2022)
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	2051	269 380 €	67 345 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	20421	476 060 €	119 015 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	21831	1 885 460 €	471 365 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2313	4 595 300 €	1 148 825 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	275	25 000 €	6 250 €
TOTAL		7 251 200 €	1 812 800 €

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance




Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°12 - FINANCES COMMUNALES - DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2023

Dans le cadre des délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire et selon la délibération du 5 juin 2020, le Maire peut : « fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

Le Conseil Municipal pour sa part est appelé à déterminer l'évolution des tarifs.

Pour 2023, il est proposé d'appliquer une révision modérée des tarifs 2022 pour tenir compte d'une partie de l'inflation.

Il est ainsi proposé une variation de 4 % pour l'ensemble des tarifs sauf pour :

- les droits de place du marché hebdomadaire et du marché de Noël,
- les billets d'entrée au Cinéma Gérard Philipe,
- les concessions du cimetière et le colombarium,
- les boissons et pâtisseries du thé dansant.

Il est à noter que les tarifs spécifiques du budget Eau Potable feront l'objet d'une délibération prise par m2A dans le cadre du transfert de la compétence eau. Ils n'apparaissent donc plus dans les droits et tarifs de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 27 votes pour et 1 abstention

- approuve l'actualisation des tarifs 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°13 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2023 EAU POTABLE

En date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouveau budget annexe M49 dédié au suivi des opérations portées au nom et pour le compte de m2A dans le cadre de la convention de délégation du service eau potable de Mulhouse Alsace Agglomération comme suit : Budget annexe M49 « Eau Potable » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre d'une délégation de compétence, la réglementation en vigueur impose la création par la Commune d'un nouveau budget annexe dédié à la compétence eau afin d'individualiser les opérations relatives aux missions accomplies pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération.

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du service, le nouveau budget annexe revêt le caractère de budget annexe au budget principal. Il n'est pas assujéti à TVA, ne dispose pas de l'autonomie financière et est soumis à l'instruction comptable M49.

Le projet de Budget Primitif 2023 Eau potable est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 721 000 €	3 721 000 €
Section d'investissement	1 019 400 €	1 019 400 €
Budget total	4 740 400 €	4 740 400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2023 Eau Potable.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680376700278	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAU POTABLE - SUBDELEGATION M2A dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE WITTENHEIM
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU POTABLE - SUBDELEGATION M2A (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	18

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	23
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 721 000,00	3 721 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 721 000,00	3 721 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 019 400,00	1 019 400,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 019 400,00	1 019 400,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		4 740 400,00	4 740 400,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 868 900,00	1 868 900,00	1 868 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	440 800,00	440 800,00	440 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	358 700,00	358 700,00	358 700,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	2 681 400,00	2 681 400,00	2 681 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 039 600,00	1 039 600,00	1 039 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	3 721 000,00	3 721 000,00	3 721 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	3 721 000,00	3 721 000,00	3 721 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 721 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	3 720 900,00	3 720 900,00	3 720 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	3 720 900,00	3 720 900,00	3 720 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	3 721 000,00	3 721 000,00	3 721 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	3 721 000,00	3 721 000,00	3 721 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 721 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00	1 016 400,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	1 019 400,00	1 019 400,00	1 019 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	1 019 400,00	1 019 400,00	1 019 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 400,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00	1 016 400,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	1 019 400,00	1 019 400,00	1 019 400,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	1 019 400,00	1 019 400,00	1 019 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 400,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
--	--------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 868 900,00		1 868 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	440 800,00		440 800,00
014	Atténuations de produits	358 700,00		358 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00		13 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 039 600,00	0,00	1 039 600,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		3 721 000,00	0,00	3 721 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 721 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	1 016 400,00	0,00	1 016 400,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 019 400,00	0,00	1 019 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 400,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 720 900,00		3 720 900,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 721 000,00	0,00	3 721 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 721 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 016 400,00	0,00	1 016 400,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 019 400,00	0,00	1 019 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 400,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	1 868 900,00	1 868 900,00
605	Achats d'eau	0,00	600 000,00	600 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	600,00	600,00
6066	Carburants	0,00	3 200,00	3 200,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	36 000,00	36 000,00
611	Sous-traitance générale	0,00	16 800,00	16 800,00
6135	Locations mobilières	0,00	8 400,00	8 400,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	42 000,00	42 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	2 400,00	2 400,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 400,00	2 400,00
6156	Maintenance	0,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	0,00	500,00	500,00
617	Etudes et recherches	0,00	12 000,00	12 000,00
618	Divers	0,00	3 600,00	3 600,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 200,00	1 200,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	500,00
6287	Remboursements de frais	0,00	1 121 800,00	1 121 800,00
6358	Autres droits	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	440 800,00	440 800,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	50 000,00	50 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	220 400,00	220 400,00
6331	Versement de mobilité	0,00	1 800,00	1 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	600,00	600,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	0,00	1 200,00	1 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 800,00	1 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	84 000,00	84 000,00
6413	Primes et gratifications	0,00	2 400,00	2 400,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	27 000,00	27 000,00
6415	Supplément familial	0,00	2 600,00	2 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	14 500,00	14 500,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	1 200,00	1 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	26 400,00	26 400,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	2 400,00	2 400,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	358 700,00	358 700,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	0,00	211 000,00	211 000,00
706129	Revers redevance modernisat° agence eau	0,00	147 700,00	147 700,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	13 000,00	13 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	2 681 400,00	2 681 400,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 039 600,00	1 039 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 036 600,00	1 036 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		0,00	3 721 000,00	3 721 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	3 721 000,00	3 721 000,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 721 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	3 720 900,00	3 720 900,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	0,00	691 000,00	691 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	0,00	32 700,00	32 700,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	0,00	195 000,00	195 000,00
704	Travaux	0,00	48 000,00	48 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	1 103 000,00	1 103 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	130 800,00	130 800,00
7064	Locations de compteurs	0,00	166 200,00	166 200,00
7068	Autres prestations de services	0,00	2 500,00	2 500,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	220 400,00	220 400,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	0,00	9 500,00	9 500,00
7087	Remboursement de frais	0,00	1 121 800,00	1 121 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	3 720 900,00	3 720 900,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	100,00	100,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	3 721 000,00	3 721 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	3 721 000,00	3 721 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 721 000,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	3 000,00	3 000,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	1 016 400,00	1 016 400,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	1 019 400,00	1 019 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	1 019 400,00	1 019 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 400,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	3 000,00	3 000,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	1 016 400,00	1 016 400,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	1 019 400,00	1 019 400,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	1 019 400,00	1 019 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 400,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 20230801		Intitulé de l'opération : AEP RUE MARKSTEIN		Date de la délibération : 09/12/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
4581 AEP RUE MARKSTEIN (5)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	

N° opération : 20230802		Intitulé de l'opération : AEP RUE ENSISHEIM		Date de la délibération : 09/12/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
4581 AEP RUE ENSISHEIM (5)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	

N° opération : 20230803		Intitulé de l'opération : AEP RUE DES MERLES		Date de la délibération : 09/12/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
4581 AEP RUE DES MERLES (5)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	

N° opération : 20230899		Intitulé de l'opération : RACCORDEMENT COMPTEUR		Date de la délibération : 09/12/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
4581 RACCORDEMENT COMPTEUR (5)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de matrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de matrise principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/12/2022

Présenté par (1) M. Le Maire,

A WITTENHEIM le 09/12/2022

(1) M. Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A WITTENHEIM, le 09/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 M. Antoine HOME, Maire	
02 Mme Ginette RENCK, 1ere Adjointe	
03 M. Philippe RICHERT, 2eme Adjoint	
04 Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, 3eme Adjointe	
05 M. Joseph WEISBECK, 4eme Adjoint	
06 Mme Christiane-Rose KIRY, 5eme Adjointe	
07 M. Pierre PARRA, 6eme Adjoint	
08 Mme Alexandra SAUNUS, 7eme Adjointe	
09 M. Hechame KAIDI, 8eme Adjoint	
10 Mme Ouijdane ANOU, 9eme Adjointe	
11 Mme Rebecca SPADI-VOEGTLER, C.M.D.	
12 M. Joseph RUBRECHT, C.M.D.	
13 Mme Sverine SUTTER , C.M.D.	
14 M. Christophe BLANK, C.M.D.	
15 Mme Naoual BRITSCHU, C.M.D.	
16 M. Philippe FLAMAND, C.M.D.	
17 Mme Anne-Alexandra ROMANIEW, C.M.D.	
18 Mme Sonia ZIMMERMANN, C.M.D.	
19 M. Christian ROTH, C.M.	
20 M. Norbert REINDERS, C.M.	
21 M. Annunziato STRATI, C.M.	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

22 M. Maurice LOIBL, C.M.	
23 Mme Chantal RUBINO, C.M.	
24 Mme Martine DELERS, C.M.	
25 M. Stephan FREY, C.M.	
26 M. Alexandre OBERLIN, C.M.	
27 Mme Corine SIMON, C.M.	
28 Mme Ghislaine BUESSLER, C.M.	
29 Mme Sylvie MURINO, C.M.	

Certifié exécutoire par (1) M. Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/12/2022, et de la publication le 19/12/2022
A WITTENHEIM, le 19/12/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°14 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Afin de tenir compte des mouvements de personnel, des évolutions des missions et de la réussite au concours d'agents, il y a lieu de créer les postes ci-dessous et de modifier le tableau des effectifs des budgets Ville, Eau et Cinéma en conséquence.

1 – Budget Ville

Filière administrative

- ✓ *Création d'un poste de responsable administratif du service Patrimoine communal à temps complet dont les missions seront les suivantes :*

- Gestion administrative et financière du service (encadrement d'agents, participation à l'élaboration du budget et suivi de son exécution, suivi des marchés publics...) ;
- Recherche et gestion de financements (démarche active de connaissance des différentes sources de financements possibles, création d'un réseau partenarial, montage et suivi des dossiers de demandes de subventions).

L'exercice de ces fonctions exige une formation supérieure (bac+3/4) dans le domaine de la comptabilité publique et/ou de la gestion, ainsi que de bonnes connaissances juridiques.

Il s'agit d'un emploi ayant vocation à être occupé par un agent titulaire ; à défaut il pourra être pourvu par un recrutement contractuel sur le fondement de l'article L 341-2 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie A si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'attaché territorial selon l'expérience, percevra le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La Ville a lancé la procédure de recrutement par le biais d'une annonce auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin et de son site internet.

- ✓ *Création d'un poste de chargé de la participation citoyenne à temps complet au sein des Services à la Population dont les missions seront les suivantes :*

- Animer une partie des démarches de démocratie locale ;
- Développer l'accompagnement associatif ;
- Développer de nouveaux outils de démocratie locale ;
- Contribuer à l'organisation des activités citoyenneté en direction des jeunes ;
- Faire connaître le pôle citoyenneté auprès des habitants et partenaires.

L'exercice de ces fonctions exige une formation supérieure, de bonnes connaissances de l'environnement territorial ainsi qu'une maîtrise des techniques d'animation de réunion et de méthodologie de projet.

Il s'agit d'un emploi ayant vocation à être occupé par un agent titulaire ; à défaut il pourra être pourvu par un recrutement contractuel sur le fondement de l'article L 341-2 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie B si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade de rédacteur territorial selon l'expérience, percevra le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La Ville a lancé la procédure de recrutement par le biais d'une annonce auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin et de son site internet.

- ✓ *Création d'1 poste d'attaché territorial hors classe à temps complet*
- ✓ *Création d'1 poste d'attaché territorial à temps complet*
- ✓ *Création de 6 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet*

Filière technique

- ✓ *Création d'1 poste d'ingénieur territorial hors classe à temps complet*
- ✓ *Création de 2 postes d'ingénieur territorial à temps complet*
- ✓ *Création de 2 postes de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet*
- ✓ *Création d'1 poste d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet*
- ✓ *Création de 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet*
- ✓ *Création de 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet 60 %*
- ✓ *Création de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet*

Filière culturelle

- ✓ *Création d'1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet*
- ✓ *Création d'1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet*

Filière médico-sociale

- ✓ *Création d'1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet (50 %)*

2 – Budget Eau

Filière administrative

- ✓ *Création d'1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet*

3 - Budget Cinéma

Filière culturelle

- ✓ *Création d'1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet*

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve les éléments susvisés concernant les recrutements aux postes de responsable administratif du service Patrimoine communal et de chargé de la participation citoyenne ;
- approuve les états des effectifs des filières administrative, technique, culturelle et médico-sociale du budget Ville joints en annexe ;
- approuve l'état des effectifs de la filière administrative du budget Eau joint en annexe ;
- approuve l'état des effectifs de la filière culturelle du budget Cinéma joint en annexe ;
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au Budget 2022 et suivants de la Ville, de l'Eau et du Cinéma ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

ETAT DES EFFECTIFS – Filière culturelle**BUDGET CINEMA****9 décembre 2022**

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 01/01/2022	Effectifs au 09/12/2022
Bibliothécaire territorial	TC	100%	0	0
Asst conservation patrimoine et bibliothèques ppal de 1ère cl.	TC	100%	0	0
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	100%	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	TC	100%	0	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	TC	100%	2	2
Adjoint du patrimoine			0	0
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl			0	0
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème cl			0	0
TOTAL			2	3

ETAT DES EFFECTIFS – FILIERE ADMINISTRATIVE

BUDGET EAU

9 décembre 2022

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 01/01/2022	Effectifs au 09/12/2022
ATTACHE TERRITORIAL				
Attaché Territorial Hors Classe	TC	100%	0	0
Attaché principal	TC	100%	0	0
Attaché territorial	TC	100%	0	0
TOTAL CADRE D'EMPLOI			0	0
REDACTEUR				
Rédacteur Principal 1ère CI	TC	100%	0	0
Rédacteur Principal 2ème CI	TC	100%	0	0
Rédacteur	TC	100%	0	0
TOTAL CADRE D'EMPLOI			0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	100%	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	100%	1	1
Adjoint administratif			0	0
TOTAL CADRE D'EMPLOI			1	2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			1	2

NB/

TC = Temps complet

TNC = Temps non complet

ETAT DES EFFECTIFS - Filière administrative au 9 décembre 2022
Budget Ville

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 08/07/2022	Effectifs au 09/12/2022
ATTACHE TERRITORIAL				
Attaché Territorial Hors Classe dont 1 détaché sur un emploi de DGS dont 1 détaché sur un emploi de DGSA	TC	100%	1	2
Attaché principal dont 1 détaché sur un emploi de DGSA	TC	100%	4	4
Attaché territorial	TC	100%	5	6
TOTAL CADRE D'EMPLOI			10	12
CHARGE DE MISSION - CONTRACTUEL				
Manager du commerce local - Cat A	TC	100%	1	1
Collaborateur de Cabinet - Cat A	TC	100%	1	1
Chef(fe) de projet territoire zéro chômeurs - Cat A	TC	100%	1	1
Contractuel urbanisme - Cat A	TC	100%	1	1
Responsable administratif du service patrimoine communal - Cat A	TC	100%	0	1
Coordonnateur/trice budgétaire et comptable - Cat B	TC	100%	1	1
Chargé de la participation citoyenne - Cat B	TC	100%	0	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			5	7
REDACTEUR				
Rédacteur Principal 1ère CI	TC	100%	2	2
Rédacteur Principal 2ème CI	TC	100%	2	2
Rédacteur	TC	100%	7	7
TOTAL CADRE D'EMPLOI			11	11
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	100%	9	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	100%	7	7
Adjoint administratif	TC	100%	16	22
TOTAL CADRE D'EMPLOI			32	38
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			58	68

NB/

TC = Temps complet

TNC = Temps non complet

ETAT DES EFFECTIFS - Filière technique au 9 décembre 2022
Budget Ville

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 08/07/2022	Effectifs au 09/12/2022
INGENIEUR TERRITORIAL				
Ingénieur hors classe	TC	100%	0	1
Ingénieur principal	TC	100%	1	1
Ingénieur	TC	100%	1	3
Ingénieur	TNC	40%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			3	6
TECHNICIENS				
Technicien Principal de 1ère classe	TC	100%	4	4
Technicien Principal de 2ème classe	TC	100%	1	3
Technicien	TC	100%	2	2
TOTAL CADRE D'EMPLOI			7	9
CHARGE DE MISSION - CONTRACTUEL				
Technicien bâtiment	TC	100%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			1	1
AGENT DE MAITRISE				
Agent de maîtrise principal	TC	100%	4	5
Agent de maîtrise	TC	100%	8	8
TOTAL CADRE D'EMPLOI			12	13
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1ère cl			17	17
Postes à Temps Complet	TC	100%	16	16
Postes à Temps Non Complet	TNC	78,85%	1	1
Adjoint technique principal de 2ème cl			23	30
Postes à Temps Complet	TC	100%	13	16
Postes à Temps Non Complet	TNC	85,33%	1	1
	TNC	80,00%	2	2
	TNC	67,33%	1	1
	TNC	61,33%	2	2
	TNC	60,00%	3	7
	TNC	57,33%	1	1
Adjoint technique			56	58
Postes à Temps Complet	TC	100%	28	30
Postes à Temps Non Complet	TNC	91,12%	1	1
	TNC	84,67%	1	1
	TNC	80,00%	1	1
	TNC	78,85%	6	6
	TNC	78,14%	1	1
	TNC	75,00%	3	3
	TNC	68,67%	2	2
	TNC	67,33%	1	1
	TNC	61,33%	1	1
	TNC	60,00%	6	6
	TNC	59,33%	2	2
	TNC	58,00%	1	1
	TNC	38,66%	2	2
TOTAL CADRE D'EMPLOI			96	105
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			119	134

ETAT DES EFFECTIFS - Filière culturelle
au 9 décembre 2022
Budget Ville

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 01/01/2022	Effectifs au 09/12/2022
Bibliothécaire territorial	TC	100%	1	1
Asst conservation patrimoine et bibliothèques ppal de 1ère cl.	TC	100%	0	0
Asst conservation patrimoine et bibliothèques ppal de 2ème cl.	TC	100%	0	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	100%	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ere classe	TC	100%	3	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	TC	100%	0	0
Adjoint du patrimoine	TC	100%	0	0
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl			4	5
Postes à Temps Complet	TC	100%	2	3
Postes à Temps Non Complet	TNC	70%	1	1
	TNC	17,5%	1	1
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème cl			15	15
Poste à temps complet	TC	100%	1	1
Postes à Temps Non Complet	TNC		14	14
TOTAL			24	26

ETAT DES EFFECTIFS - Filière médico-sociale
au 9 décembre 2022
Budget Ville

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 01/01/2022	Effectifs au 09/12/2022
ATSEM principal 1ère classe			4	5
Postes à Temps Complet	TC	100%	2	2
Postes à Temps Non Complet	TNC	78,85%	2	2
	TNC	50%	0	1
ATSEM principal 2ème classe			5	5
Postes à Temps Non Complet	TNC	78,85%	3	3
	TNC	75%	1	1
	TNC	50%	1	1
TOTAL			9	10



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°15 - ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2027

L'École Municipale de Musique et de Danse de Wittenheim est inscrite dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, dont l'objet est de promouvoir un enseignement de qualité en posant des critères à atteindre par les différents établissements, de structurer l'offre d'enseignement sur le plan géographique, en mettant notamment en place une hiérarchisation des écoles et d'encourager les coopérations intercommunales.

L'École Municipale de Musique et de Danse de Wittenheim est une École Centre et à ce titre se doit de respecter certains critères, l'un d'eux consistant à élaborer un projet d'établissement. Il s'agit d'une feuille de route devant baliser l'action de l'établissement sur une période de plusieurs années, fixant des objectifs et les moyens de les atteindre. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un document contraignant, ni même figé, puisque, annuellement, son suivi sera assuré par le Conseil d'Etablissement de l'école de musique, qui pourra lui donner les inflexions souhaitables.

Le précédent projet d'établissement étant arrivé à échéance, il convenait d'en élaborer un nouveau. Tenant compte du contexte budgétaire contraint, il s'attache essentiellement à améliorer le fonctionnement de ce service public, tout en répondant aux aspirations du public et de la Ville :

- développement des opérations d'animation de la Ville (crescendo, concerts...),
- développement des actions de promotion de l'école, notamment pour les instruments les moins usuels, mais néanmoins nécessaires aux orchestres,
- accompagnement de la demande croissante d'enseignement et de pratique des musiques actuelles.

Le projet d'établissement ainsi rédigé a fait l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Etablissement de l'École de Musique et de Danse, réuni le 5 septembre 2022 et a été présenté à la Commission Culturelle et Sportive du 6 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- valide le contenu du projet d'établissement 2023/2027, tel que joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



ÉCOLE
MUNICIPALE
DE MUSIQUE
ET DE DANSE
WITTENHEIM

PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2023/2027

Rédaction Valérie Seiler

Sommaire

Préambule

I. Introduction	4
II. Contexte socio-économique et historique	5
1. La population de Wittenheim - Le territoire	5
2. Contexte historique	6
III. Etat des lieux - Diagnostic -Perspectives	7
1. Le public de l'établissement	7
2. Fonctionnement de l'établissement	10
a) Le personnel	10
b) Le Conseil pédagogique	10
c) Le Conseil d'Etablissement	10
d) Le règlement intérieur, le règlement des études	11
e) Les locaux	11
f) Le matériel pédagogique	13
g) Les lieux de diffusion	14
h) Les finances	15
3. Les études	15
a) Les disciplines enseignées	15
b) L'organisation des études (cf. règlement des études en annexe)	19
c) Les pratiques collectives	20
4. Diffusion	22
a) L'action culturelle	22
b) Les actions hors les murs	23
c) La communication	25
5. Les partenariats	26
a) L'orchestre d'Harmonie Municipal Vogesia	26
b) La Médiathèque	26
c) La chorale Rhapsodie	27
d) L'Éducation Nationale	27
e) Le CDMC	28
6. Evolutions récentes	29
a) Investissement	29
b) Nouvelles disciplines	29
c) Evolutions pédagogiques	30
d) Les réseaux sociaux	32
IV. Conclusion	33

Annexes

Préambule

Le présent projet d'établissement sera le troisième de l'École Municipale de Musique et de Danse depuis sa création en 1980. Chaque établissement artistique élabore et personnalise son projet d'établissement, lequel tient compte des spécificités locales, de l'historique, des politiques culturelles et sociales. En tant qu'établissement classé « École Centre », l'École Municipale de Musique et de Danse de Wittenheim a le devoir de disposer d'une telle « feuille de route » pour affiner l'ensemble de ses missions, d'une part la mission d'enseignement et de formation aux pratiques artistiques, d'autre part la mission de développement culturel territorial.

Ainsi, ce projet d'établissement constitue un document contractuel pour tous les acteurs de l'école :

- les décideurs (élus),
- les usagers (élèves, parents d'élèves),
- les personnels (directeur, enseignants, administration).

Ce document fixe les orientations pour les cinq années à venir 2023/2027 et fait référence aux différents textes officiels : le Schéma d'Orientation Pédagogique du ministère de la Culture d'une part et le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques d'autre part. Ce dernier est valable jusqu'en 2023.

En janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est née de la fusion des Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ainsi, un nouveau schéma verra le jour, le Schéma Alsacien qui sera appliqué à partir de 2024.

Ce projet d'établissement, rédigé courant 2022, a été validé en première instance par le Conseil d'Établissement le 5 septembre 2022 puis acté par délibération du Conseil Municipal le 9 décembre 2022.

L'avancée de la mise en œuvre de ce projet sera évaluée régulièrement par le Conseil d'Établissement et fera également l'objet d'une évaluation à son terme afin d'appréhender au mieux le projet qui lui succédera.

I. Introduction

Missions générales

- **Remplir un rôle d'établissement d'enseignement artistique de proximité.** Pour remplir cet objectif, l'école doit être en mesure de proposer une offre d'enseignement instrumental suffisamment étoffée ainsi qu'une offre en matière de danse, accessible aux enfants, adolescents et adultes. Par ailleurs, elle doit contribuer à l'animation culturelle de la Ville.
- **Assurer la formation de musiciens amateurs de bon niveau, grâce à un enseignement adapté aux besoins et aux motivations des élèves.** La formation de musiciens amateurs, susceptibles de poursuivre une pratique musicale en dehors de l'école, constitue l'objectif principal de celle-ci.
- **Développer une pédagogie axée sur les pratiques collectives.** L'offre d'enseignement proposée ne saurait se limiter à une juxtaposition de cours individuels. Elle ne prend son véritable sens que dans la possibilité offerte à tous les élèves de pratiquer la musique de manière collective.

Orientations particulières

- **Développer les musiques actuelles.** Celles-ci connaissent depuis quelques années un essor important et l'École municipale de Musique et de Danse constitue un pôle ressource pour les jeunes souhaitant s'épanouir dans ce domaine. Depuis le précédent projet d'établissement, l'école s'est adaptée à ces nouvelles demandes et dispose depuis 2022 de trois groupes de musiques actuelles. Cela dit, l'accueil de groupes constitués n'a pas encore pu être mis en place et reste à développer.
- **Développer le numérique.** L'école propose la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) depuis de nombreuses années, mais les nouvelles technologies ne cessent d'évoluer. En tant que structure d'enseignement artistique, il est primordial d'avancer avec cette évolution.
- **Développer la danse classique.** Pour s'inscrire dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, l'École municipale de Musique et de Danse a souhaité élargir ses enseignements avec la danse. A ce jour, l'équilibre de cette classe est fragile. Si la danse classique a un attrait évident pour les petites filles, force est de constater qu'elles se dirigent vers d'autres disciplines lorsqu'elles grandissent.

II. Contexte socio-économique et historique

1. *La population de Wittenheim - Le territoire*

Avec environ 15 000 habitants, Wittenheim se place au 2^{ème} rang - après Mulhouse - des communes de m2A et au 4^{ème} rang des communes du Haut-Rhin. Wittenheim est une ville jeune ; la proportion des moins de 20 ans y est de près de 33,9% (chiffres de 2019). On notera que le taux de natalité est fixe depuis 1999 entre 11,4% à 11,9% aujourd'hui. Les ménages y ont en moyenne un ou deux enfants, même si l'on compte près de 345 familles de 3 enfants et 148 familles de 4 enfants et plus (chiffres INSEE de 2019).

Le passé industriel de Wittenheim (mines de potasse, usine textile) reste inscrit dans les caractéristiques sociologiques actuelles de la commune, qui compte aujourd'hui encore 16,6% d'ouvriers, 15,4% d'employés, 28,3% de retraités et 22,1% sans activité professionnelle. Cependant, la création d'emplois dans le secteur tertiaire allant de pair avec la construction récente de plusieurs lotissements, il est constaté une augmentation progressive du nombre de familles de classe moyenne dans la commune.



L'École Municipale de Musique et de Danse se situe dans le centre-ville reconstruit aux lendemains de la dernière guerre.

Ce centre a fait l'objet d'importants travaux il y a une vingtaine d'années, dont la reconstruction de l'École de musique (locaux plus grands et mieux adaptés) à côté de la Médiathèque sous laquelle se situe également la Salle A. Camus.

Géographiquement, on distingue à Wittenheim 4 pôles urbains séparés par de grands espaces de champs cultivés. On dénombre trois cités minières et le quartier du centre historique où se situe l'École Municipale de Musique et de Danse.

La scolarisation des enfants est possible de la maternelle à la fin du collège et si la plupart des lycéens vont à Mulhouse, il existe également à Wittenheim un lycée privé qui prépare à des diplômes professionnels.

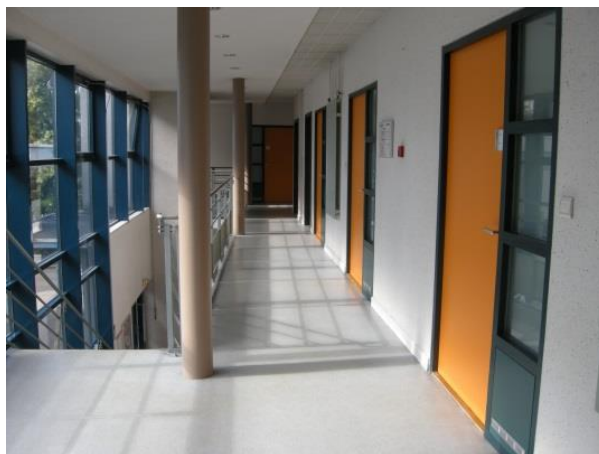
- Nombre d'élèves en Maternelle : 549 en 2021 contre 571 en 2015.
- Nombre d'élèves en Élémentaire : 1088 en 2021 contre 921 en 2015.
- Nombre d'élèves en Collège : 507 en 2021 au Collège Marcel Pagnol et 540 au Collège Irène Joliot Curie (dont des élèves de Kingersheim).

2. Contexte historique

Extrait du bilan de l'Adjoint délégué aux affaires culturelles, mandat 1977-1983 :

« Dans un autre domaine, nous avons voulu la démocratisation de l'enseignement musical. Comme en sport, nous prônons la musique ou la culture pour la masse. Cette culture de masse dégagera forcément une élite, que nous n'écarterons pas, mais dont nous ne faisons pas une priorité. Nous pensons en effet que la culture musicale doit être accessible à tout un chacun.

Aussi avons-nous créé, en 1980, un atelier musical qui accueille nos jeunes dès l'âge de 7 ans et leur enseigne la pratique instrumentale bien sûr, mais aussi les bases de la technique musicale grâce aux méthodes actives et grâce aussi au solfège traditionnel. Le niveau de cet atelier se situe juste en-dessous de celui du conservatoire ; ce qui, pour nos jeunes et pour leurs parents, est une marque de qualité. Pour nous cependant, l'essentiel reste l'ouverture des portes de la culture musicale au plus grand nombre. Deux chiffres : 1980 : 20 élèves ; 1982 : 130 élèves. »



III. Etat des lieux - Diagnostic - Perspectives

1. *Le public de l'établissement*

Fréquentation et effectifs

La fréquentation de l'école de musique avait atteint un niveau historiquement bas durant l'année 2006/2007, avec 209 élèves recensés à la rentrée de septembre 2006.

Depuis, grâce aux différentes actions menées et notamment les présentations en milieu scolaire, le nombre d'élèves a été augmenté jusqu'à 271 en 2013. Il s'agit d'un des scores les plus élevés depuis la tenue des statistiques en 1998. Une certaine stabilité a pu être enregistrée jusqu'en 2014/2015, dans un contexte économique toujours difficile.

Après une baisse sensible de la fréquentation à la rentrée 2019, celle-ci est remontée à 264 inscriptions enregistrées à la rentrée de septembre 2020. Après une année 2020 largement perturbée par la crise du Covid, le geste symbolique de 30 € « d'avoir » pour les élèves se réinscrivant à la rentrée suivante, de même que l'appétence pour la musique née pendant le confinement, ont favorisé les inscriptions. Par ailleurs, de nombreux lotissements ont émergé sur le ban de la Ville, apportant une population nouvelle. Finalement en 2021, l'un des plus forts effectifs depuis les débuts de l'établissement a été enregistré.

Les élèves Wittenheimois représentent toujours la grande majorité des inscrits (66%). Les extérieurs (34% contre 25% en 2018), se répartissent entre 26 communes, à raison d'un à six élèves par commune, le record étant détenu par la Ville de Ruelisheim (34 élèves, contre 29 en moyenne), suivie par Battenheim et Wittelsheim, six chacun. Les Villes de Kingersheim (longtemps une dizaine d'élèves) et de Pulversheim (jusqu'à 17 élèves) sont devenues de modestes contributeurs.

La fréquentation des cours de danse semble avoir atteint son rythme de croisière (23 élèves). Ces cours, collectifs, non seulement sont « rentables » (les écolages du groupe sont plus importants que le coût en personnel), mais coûtent aussi moins cher aux parents.

L'École de Musique et de Danse de Wittenheim accueille un public essentiellement jeune (206 élèves ont entre 4 et 17 ans) pour 64 adultes (24%, en hausse sensible). La répartition hommes/femmes est déséquilibrée, les élèves de sexe féminin étant très majoritaires (55%, contre 45), surtout dans la catégorie des enfants, la répartition étant quasi équilibrée pour les adultes.

	2015	2021
<i>Éveil</i>	31	40
<i>Cycle 1 FM</i>	119	101
<i>Cycle 2 FM</i>	50	32
<i>Cycle 3 FM</i>	6	4
<i>Adultes hors cursus</i>	40	36

Diagnostic	<i>L'effectif est stable depuis quelques années, aux alentours de 250 élèves.</i>
Perspectives	<i>Maintenir l'effectif actuel ou prévoir une légère hausse sur les prochaines années.</i>
Calendrier	<i>Rentrées 2022/2023 -2024/2025</i>

Diagnostic	<i>Maintenir la proportion élève de Wittenheim/Ruelisheim et extérieurs.</i>
Perspectives	<i>Entretenir les liens avec la Commune de Ruelisheim</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR INSTRUMENTS

	Pratiquants								
Instruments	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accordéon	9	9	10	12	13	12	12	11	13
Batterie	25	27	25	25	27	17	17	18	16
Chant					3		8	5	19
Clarinette	9	6	6	5	5	6	7	7	5
Cor	6	6	7	7	6	7	6	4	5
Danse	12	15	19	22	22	19	23	24	23
Eveil musical					37	44	34	36	30
Flûte	24	23	22	19	13	20	14	14	16
Guitare	39	37	38	32	33	32	26	27	25
Guitare électrique									10
Hautbois	5	4	4	3	4	6	5	4	6
Orgue	4	3	3	5	4	2	2	2	1
Piano	38	43	38	42	38	40	43	39	44
Saxo	15	14	11	12	10	12	11	11	12
Synthé	11	14	13	9	8	11	14	12	9
Trombone	2	1	0	1	3	2	3	3	2
Trompette	9	12	8	7	9	7	7	6	7
Violon	31	33	27	31	30	33	33	30	33
Violoncelle	6	8	7	8	12	8	7	8	6
Euphonium	3	0	3	4	3	1	1	1	1
Percussions		2		6				1	1
Xylophone					4	1	3	3	2
TOTAL	248	257	241	250	284	280	276	266	286

2. **Fonctionnement de l'établissement**

a) **Le personnel**

- Une Directrice (embauchée à temps plein),
- Une secrétaire (embauchée à temps partiel, 85%),
- 17 professeurs dont 5 titulaires.

L'équipe administrative de l'École Municipale de Musique et de Danse est assurée par un binôme composé d'une Directrice embauchée à temps plein sur un statut d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (cadre B), 20h par semaine avec un dégagement d'enseignement en fonction des nécessités de service, ainsi qu'une Secrétaire, embauchée à temps partiel sur un statut de fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale (FPT) cadre C.

L'ensemble fonctionne de manière tout à fait satisfaisante, vis-à-vis du public, des professeurs et de la Ville.

Un plan de formation est intégré au plan global du personnel de la Ville. Plusieurs professeurs ont déjà suivi des formations longues ou des stages.

Diagnostic	<i>Seuls quelques professeurs sont motivés par la formation continue. De surcroît ce sont toujours les mêmes.</i>
Perspectives	<i>Inciter l'ensemble de l'équipe pédagogique à se former régulièrement. Au moment de la rédaction du précédent projet d'établissement, le maintien du CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture) semblait compromis. Aujourd'hui cette instance existe toujours et propose des formations dans la région, en partenariat avec Cadence (Pôle musical régional situé à Strasbourg, soutenu par la DRAC* et la CeA*).</i> <i>Les formations du CNFPT* étant souvent éloignées et pas forcément ciblées pour les enseignants en musique ou danse, il est d'autant plus compliqué de motiver les professeurs.</i>
	2023/2027

* DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

* CeA : Collectivité européenne d'Alsace

* CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

b) **Le Conseil pédagogique**

Actuellement, le Conseil pédagogique regroupe l'ensemble des professeurs et se réunit en moyenne 2 à 3 fois par an. Lors du précédent projet d'établissement, il avait été préconisé de constituer un conseil pédagogique avec un représentant de chaque département.

c) **Le Conseil d'Etablissement**

Le Conseil d'Etablissement a été constitué en janvier 2009 et a pour objectif de permettre aux divers représentants des responsables politiques, pédagogiques, élèves et parents de se rencontrer périodiquement (1 fois par an, plus en cas de nécessité) pour étudier l'ensemble

de la vie de l'établissement. Ce conseil est une instance dynamique au sein de l'école, offrant une procédure de concertation, de circulation des informations et des idées.

Composition :

- Le Maire,
- L'Adjoint à la Culture,
- La Conseillère Municipale déléguée,
- Le Chef du Service Culturel,
- La Directrice de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse,
- Un professeur titulaire,
- Un professeur non titulaire,
- Deux parents d'élèves*,
- Deux élèves,
- Une secrétaire de séance.

Membre consultatif :

- Le président de l'Harmonie Municipale Vogesia.

**L'école n'ayant pas à ce jour d'association de parents d'élèves, tous les usagers sont informés par mail de la possibilité de siéger au sein de ce conseil.*

d) Le règlement intérieur, le règlement des études

Ces deux règlements seront réactualisés courant 2023. Sont annexés à ce projet d'établissement les anciens documents.

e) Les locaux

L'École Municipale de Musique et de Danse dispose d'un bâtiment indépendant, entretenu régulièrement. Les salles se répartissent sur deux étages, un ascenseur permet l'accès au 1^{er} étage aux personnes à mobilité réduite.

Au rez-de-chaussée :

- 1 grande salle (cours d'Éveil, Formation Musicale (FM) et pratique collective, un piano à queue, une batterie, du matériel de sonorisation pour les musiques actuelles, 4 ordinateurs pour la MAO),
- 1 secrétariat faisant aussi office de salle des professeurs (casiers, photocopieuse, armoire),
- 1 bureau du directeur (1 ordinateur),
- 4 salles de cours (dont une avec 1 piano à queue et une avec 1 piano droit).

Au 1^{er} étage :

- 1 salle de FM (un piano droit, capacité 15 élèves en FM, 25 en chœur),
- 6 salles de cours (dont une avec 1 piano à queue et deux avec 1 piano droit),
- Les toilettes.

Il est à noter que de nombreuses salles de cours sont équipées de petites sonos portatives avec lecteur de CD/mp3.

Diagnostic	<i>Un seul exercice d'évacuation organisé à ce jour.</i>
Perspectives	<i>Organiser régulièrement un exercice d'évacuation d'un commun accord avec la Médiathèque attenante.</i>
Calendrier	<i>Si possible 1 fois par an ; 2023/2027</i>

Diagnostic	<i>Seule la Directrice et quelques professeurs ont assisté à un module Sécurité Incendie, il y a plusieurs années.</i>
Perspectives	<i>Faire participer régulièrement les professeurs titulaires à ce type d'exercice afin de ne pas oublier les gestes. Il serait souhaitable d'en faire bénéficier également les professeurs non titulaires.</i>
Calendrier	<i>Dès que possible 2023/2027</i>

Diagnostic	<i>Il n'y a pas de tableau de présentation des professeurs.</i>
Perspectives	<i>Dans le précédent projet d'établissement, il était question d'installer un trombinoscope dans le couloir de l'école. Cette formule n'ayant pas fait l'unanimité auprès des professeurs, une liste avec les noms et disciplines enseignées a été réalisée. D'autres structures agrémentent cette liste d'une photo sur leur site, seulement pour les professeurs donnant leur accord.</i>
Calendrier	<i>2023/2024</i>

Les cours de danse

Les cours de danse ont lieu au Mille-Club de Wittenheim, 14 Rue de Franche Comté, qui dispose d'une salle avec miroirs et barres ainsi que d'un petit vestiaire.

Diagnostic	<i>Cette salle est parfaitement adaptée aux cours, mais le vestiaire est trop petit.</i>
Perspectives	<i>Continuer les cours dans cette salle qui est la plus adaptée de la Commune pour l'enseignement de cette discipline.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>



f) Le matériel pédagogique

L'école possède un parc instrumental assez important : 4 pianos à queue (dont un à Albert Camus), 4 pianos droits, 1 piano numérique, 3 batteries, 3 xylophones (dont 2 en location), de nombreux instruments de location (Flûtes, cor, cornet, saxophones, violons etc...), du matériel d'éveil musical, différents lecteurs CD/mp3, des pupitres...

Diagnostic	<i>Seul un inventaire partiel (matériel d'éveil musical) a pu être effectué par une stagiaire et les nouvelles acquisitions sont enregistrées dans le nouveau logiciel Opentalent depuis 2020.</i>
Perspectives	<i>Il y a lieu d'enregistrer tous les anciens instruments et autre matériel dans ce même logiciel.</i>
Calendrier	<i>2023/2025</i>

Diagnostic	<i>Les lecteurs CD/mp3 ne sont pas assez nombreux.</i>
Perspectives	<i>Continuer le renouvellement des lecteurs, un par année en fonction des besoins et des capacités financières de la Ville.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

Diagnostic	<i>Le matériel dédié aux cours d'éveil musical est vieillissant.</i>
Perspectives	<i>Renouveler le parc instrumental, en fonction des capacités financières de la Ville.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

L'école possède également de nombreux recueils, des méthodes, des partitions de musique de chambre, d'ensembles, d'orchestres et autres ouvrages sur la pédagogie. L'ensemble est classé et rangé dans une des armoires salle 1, accessible à tous les professeurs.

Diagnostic	<i>Au même titre que l'inventaire des instruments, les partitions achetées depuis 2020 sont systématiquement enregistrées sur Opentalent.</i>
Perspectives	<i>Reste à enregistrer toutes les partitions et recueils antérieurs.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>



g) Les lieux de diffusion



Nomination	Descriptif	Nombre de places
Salle A. Camus	C'est la salle où se déroulent les « Crescendo », nom donné aux auditions pluridisciplinaires qui se déroulent cinq à six fois par an. Cette salle a été équipée d'un piano à queue Yamaha C6 en 2008. C'est également dans cette salle qu'a lieu le concert des professeurs. La salle A. Camus comporte une petite scène et une sono en place. En 2014, elle a été équipée d'un éclairage spécifique.	150 Max.
Salle Gérard Philipe	Cette salle de cinéma municipale a l'avantage d'être en gradins, cependant l'accès pour le piano y est très sinueux et par conséquent, la location est plus chère de 200 euros. Les conditions d'écoute du public sont optimales, en revanche l'acoustique pour le musicien y est très désagréable (trop sourd).	230
Complexe Léo Lagrange	Ce complexe est composé de deux salles distinctes, un grand gymnase, réservé aux sportifs mais pouvant accueillir un concert ou spectacle moyennant de lourds aménagements et une petite salle culturelle sans scène (possibilité avec des praticables), sans régie.	800 270
Halle au coton	Moyennant d'importants aménagements, la Halle servant au marché peut accueillir un concert ou un spectacle.	500
Les églises	Sainte-Marie, Sainte-Barbe, Saint-Christophe, Notre Dame des Mineurs, Chacune étant équipée d'un orgue liturgique en plus ou moins bon état.	450 env. 400 env. 300 env. 250 env.
Espace Roger Zimmermann	Le nouveau Centre Socio-Culturel et le service Jeunesse de la Ville ouverts en septembre 2015 sont situés en plein Centre-ville. Ils pourraient accueillir l'un ou l'autre concert.	100 env.
Lycée Don Bosco	Cet établissement privé dispose d'un petit amphithéâtre équipé (scène, éclairage, petite sono...) et d'un gymnase.	200 env.
Maison des Associations	La Ville ayant récupéré cette salle, il y a possibilité d'y organiser un concert.	120 env.

h) Les finances

Coût par élève

Le coût d'un élève de l'École Municipale de Musique et de Danse s'est élevé à 1 483 € en très nette baisse (1 882 € en 2019), ce chiffre étant calculé là encore sur des dépenses globalement en baisse, rapportées à un nombre d'inscrits en légère hausse.

En moyenne, **chaque élève verse par an un écolage de 390 €**. Se rajoutent diverses recettes, comme les locations d'instruments, la subvention de la CeA et la compensation de Ruelisheim, la Ville bénéficiant ainsi de 119 € de rentrées par élève et par an supplémentaires, portant les recettes totales à 509 €/an et par élève, contre 605 € en 2015 ou 509,5 € en 2012.

Il ressort de ce qui précède, que le coût net d'un élève se situe à 974 €, contre pratiquement 1300 € en 2019.

L'École Municipale de Musique et de Danse s'autofinance à hauteur de 34,36 % (contre 31,44% en 2019) un niveau plutôt intéressant par rapport aux années antérieures.

Il ressort de ce qui précède une baisse du déficit, donc de la contribution Ville au fonctionnement de l'établissement, qui a été de 262 989 € au titre de l'année 2021, soit environ le même montant qu'en 2012. Mais ces chiffres sont variables en fonction des investissements, des travaux dans le bâtiment et du personnel.

3. Les études

a) Les disciplines enseignées





Nom	Prénom	Statut : Titulaire Non titulaire	Grade : Assistant, Ass. pé. Diplôme(s)	Discipline(s) enseignée(s)	Horaire total à l'école	Nombre d'élèves à la rentrée 2021
Cordes						
BERTIN-GONZALEZ	Pedro	Non titulaire	D.E.M. et perfectionnement en guitare classique	Guitare classique	12h45	24
KOZLIK	Alexandre	Non titulaire	Equivalent DE Agrément Départemental	Violoncelle	4h	7
MONJAUZE	Claire	Titulaire	ASEA à temps complet D.E	Violon Ensembles à cordes	18h45 + 1h30 Orch.	31
SISSLER	Nicolas	Titulaire	D.E. domaine Musiques Actuelles Amplifiées option guitare	Guitare électrique, basse, Musiques actuelles	11h45	13
Vents						
LIEBER	Blandine	Non titulaire	D.E.I. du Conservatoire D.E. d'enseignement du hautbois	Hautbois	3h45	7
KUHLMANN	Anne	Non titulaire	D.E en saxophone	Saxophone	6h45	12
JUNG	Raphaël	Titulaire	AEA à temps non complet Agrément Départemental	Flûte traversière Ensemble à vent	12h	14
MAILLARD	Pascal	Non titulaire	Agrément 68	Trompette, Euphonium Gravure MAO	4h30	7
PIOT	Stéphane	Titulaire	D.E. d'enseignement catégorie cor	Cor d'harmonie	3h15	3
MONOD	Thomas	Non titulaire	D.E. clarinette	Clarinette	2h45	5
LEDRU	Christophe	Non titulaire	D.F.E. Agrément F.M.	Trombone à coulisse	1h15	2
Les claviers						
BAYSANG	Sabine	Non titulaire	D.E	Piano Accompagnement	24h	39
BOCHELEN	Marie	Non titulaire	D.E.M. chant lyrique	Synthétiseur Chant musiques actuelles Module chanson	10h30	14
CHAPOUILLY	Gabriel	Non titulaire	D.E	Orgue classique	5h30	10
HAESSLER	Jonathan	Non titulaire	Agrément Départemental DEM au DRR de Strasbourg	Batterie, Percussions Module de Rythme	8h15	13

Nom	Prénom	Statut : Titulaire Non titulaire	Grade : Assistant, Ass. pé. Diplôme(s)	Discipline(s) enseignée(s)	Horaire total à l'école	Nombre d'élèves à la rentrée 2021
SEILER	Valérie	Titulaire	ASEA à temps plein D.E D.U.M.I	Accordéon (+ens.) Éveil Musical Direction de l'école	20h	10
WEBER	Karine	Non titulaire	Prix du Conservatoire de Mulhouse	Percussions	1h	2
Formation Musicale						
SISSLER	Nicolas	Titulaire	D.E. professeur de musique option F.M.	Formation Musicale	9h	60
WEBER	Karine	Non titulaire	Médaille d'or fin de cycle	Formation Musicale	8h	81
Danse						
OBRE	Sybille	Non titulaire	D.E	Danse classique	3h	15

Diagnostic	<i>Situation précaire de certains professeurs</i>
Perspectives	<i>Des professeurs diplômés d'Etat souhaiteraient être titularisés à temps non complet. Certains, diplômés d'Etat, sont en attente de passer le concours de la fonction publique. Il est à noter que les concours pour les assistants spécialisés d'enseignement artistique n'ont lieu que tous les 4-5 ans.</i>
Calendrier	2023/2027

Diagnostic	<i>Certaines classes ont un équilibre fragile (cor, clarinette, hautbois, trombone, violoncelle, orgue classique).</i>
Perspectives	<i>Faire un atelier découverte avec les classes d'éveil musical une à deux fois par an, faire jouer les élèves en concerts et auditions le plus souvent possible. Intensifier la présentation de ces instruments en milieu scolaire. Semaine portes ouvertes en début d'année. Stages découverte d'instruments. Réfléchir à la mise en place du système dit « Carrousel », les enfants essayent sur une année scolaire un ou deux instruments de leur choix et ils ont l'obligation d'essayer un instrument qui leur est proposé (ceux cités plus haut).</i>
Calendrier	2023/2027

b) L'organisation des études (cf. règlement des études en annexe)

L'enseignement est organisé en 3 cycles. Le premier cycle peut être précédé d'un cycle d'éveil musical de 1 à 2 ans (pouvant aller jusqu'à 3).

Les deux premiers cycles durent entre 3 et 5 ans (voire 6 ans) le 3^{ème} entre 2 et 3 ans. Chaque cycle peut être une étape dans le déroulement d'études artistiques plus longues, ou une fin en soi.

Des élèves sont aussi accueillis hors cursus, cela permet à des adultes de suivre une formation « allégée » puisque la formation musicale est optionnelle. Néanmoins elle est vivement recommandée.

Afin d'être en adéquation avec le Schéma Départemental, les élèves sont évalués au niveau Départemental. Des commissions ont été mises en place par le CDMC, lesquelles ont rédigé des documents définissant les acquisitions des élèves à la fin de chaque cycle. Jusqu'en 2021, l'évaluation de fin de 2^{ème} cycle était globale, l'élève passait le même jour une épreuve de formation musicale préparée à l'avance, interprétait un morceau imposé et jouait en petite formation son « projet personnel ». En 2022, les élèves devaient se présenter un autre jour pour une épreuve écrite.

Une fin de 3^{ème} cycle est également organisée par le CDMC, les élèves jouent en public un programme de styles différents, d'une vingtaine de minutes, dont une pièce imposée.



Exemple de projet personnel, musique d'ensemble, morceau arrangé, interprété par l'élève pianiste qui a elle-même organisé ses répétitions, plus texte projeté sur écran.

c) Les pratiques collectives

Les pratiques collectives sont proposées à tous les échelons et elles ne sont pas obligatoires pour l'instant, juste vivement recommandées.

- Orchestre à vent : 1h/semaine direction Raphaël JUNG (vents + percussions),
- Orchestres à cordes : "petites cordes" et ensemble à cordes 2^{ème} et 3^{ème} cycles direction Claire MONJAUZE, 1h30/semaine en alternance,
- Chorale : 45 min par semaine, assurée par Marie BOCHELEN.

Diagnostic	<i>L'orchestre à vent a un équilibre fragile. Les enfants ont des emplois du temps chargés et les parents ne se rendent pas forcément disponibles pour véhiculer les enfants.</i>
Perspectives	<i>Les professeurs doivent continuer à encourager la pratique collective. Il est à noter qu'il manquait toujours des instruments graves dans cet orchestre. À la suite du précédent projet d'établissement, il est proposé chaque année à un élève pianiste d'intégrer l'orchestre ce qui lui permet de jouer de manière équilibrée au niveau des voix.</i>
Calendrier	2023/2027



Diagnostic	<i>L'ensemble de guitares classiques avait disparu à la suite du départ à la retraite de Norbert REINDERS (suivi d'une réduction importante de la classe de guitare).</i>
Perspectives	<i>Après deux années de présence du nouveau professeur de guitare Pedro BERTIN-GONZALEZ, les effectifs de la classe remontent et pour l'année scolaire 2022/2023, un ensemble de guitares verra le jour, à raison de 45min/semaine.</i>
Calendrier	2023/2027

Diagnostic	<i>Les autres ensembles de saxophones et d'accordéons ont été suspendus faute d'élèves.</i>
Perspectives	<i>Il serait souhaitable que ces ensembles puissent reprendre, dès que les classes seront suffisamment étoffées avec des élèves de 2ème cycle.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>



Diagnostic	<i>Les musiques actuelles : la pratique collective est structurée en interne et est passée d'un à trois groupes depuis le dernier projet d'établissement, mais il n'y a toujours pas de possibilité d'accueillir un groupe déjà constitué.</i>
Perspectives	<i>Réfléchir à l'accueil de groupes constitués et à la tarification.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>



4. Diffusion

a) L'action culturelle

L'action culturelle de l'École Municipale de Musique et de Danse vise à :

- mettre les élèves en situation d'interprètes, à tous les niveaux de leurs études,
- rendre compte à l'ensemble de la population des résultats de son travail, contribuant ainsi à la vie culturelle de la Ville,
- former un public auditeur.

Partie intégrante de la formation, la diffusion fait l'objet d'une organisation annuelle.

Elle est déclinée principalement en trois actions :

- les « Crescendo »,
- le concert des Lauréats,
- le concert des professeurs.

Le « Crescendo » à la salle A. Camus est un lieu de production pour les petits ou grands ensembles, duos et jeunes solistes. Le public est essentiellement familial (150 personnes).

Avant la pandémie en 2020, il y avait généralement 5 « Crescendo » par an dont un dans une église et un concert de musiques actuelles fin juin. Les deux années 2019/2020 et 2020/2021 ayant été complètement perturbées par les confinements et autres interdictions (par exemple, pas d'enseignement de la danse en présentiel d'octobre 2020 à début juin 2021), la saison 2021/2022 a démarré timidement avec un concert des lauréats et un conte de Noël en partenariat avec la Médiathèque pour le premier trimestre, mais ensuite, une forme d'envie de reprise a vu une année très riche en concerts, notamment les concerts hors les murs.

- Le concert des Lauréats

Le concert des Lauréats est en quelque sorte la vitrine de l'école ; il a généralement lieu en novembre (120 personnes).

- Le concert des professeurs

Le concert des professeurs propose au large public des moments musicaux variés, sans limitation de genre. Il a généralement lieu entre janvier et mars et contribue activement au rayonnement de l'établissement dans la Ville (entre 120 et 150 personnes).



Diagnostic	<i>Le public est toujours amené à se déplacer vers le lieu de concert. Dans les deux précédents projets d'établissement cette perspective avait été évoquée. À la suite de cela, un seul concert a été donné par les élèves de la classe d'accordéon à la Maison de Retraite rue des Vosges à Wittenheim. Aucune intervention en crèche.</i>
Perspectives	<i>Retourner en Maison de Retraite pour nos aînés ne pouvant se déplacer et prendre contact avec les crèches de Wittenheim pour les très jeunes enfants.</i>
Calendrier	2023/2027

Diagnostic	<i>Les classes sont encore cloisonnées, même si les professeurs concernés par les musiques actuelles commencent à travailler ensemble.</i>
Perspectives	<i>Pour décroisonner les classes, l'idéal serait de programmer un grand spectacle musical, fédérateur, pouvant inclure la danse et mettre la pratique collective au centre de la formation. Avec l'arrivée dans l'équipe de Marie BOCHELEN, professeur de chant et de synthé, il y a une réelle dynamique au sein de la chorale, du module chant et de la classe de chant, ce qui permet d'envisager assez rapidement la programmation d'une comédie musicale. Réfléchir à un lieu car pour l'instant aucune salle de Wittenheim ne permet la réalisation de ce projet (pas de régie...).</i>
Calendrier	2023/2024

b) Les actions hors les murs

Le précédent projet d'établissement, posait comme diagnostic un manque de concerts hors les murs. Pour l'année 2021/2022, de nombreux concerts ont été donnés hors les murs, notamment par les groupes de musiques actuelles.

- 2022 : Comédie Musicale « Les Musiciens de Brême » dans le cadre du festival Ramdam de Wittenheim, direction Marie BOCHELEN
- 2022 : Europa Park, participation d'un groupe de musiques actuelles à une rencontre de jeunes, direction Nicolas SISSLER
- 2022 : Landesgartenschau à Neuenburg 1. Participation de grands élèves à un orchestre symphonique franco-allemand sous la direction de Valérie SEILER. 2. Orchestres à vent de jeunes, direction Valérie SEILER 3. Les groupes de musiques actuelles, direction Nicolas SISSLER.
- 2021 : Batucada, chant et saxophones à la Fête de Noël des enfants de la Ville de Wittenheim, Parc du Rabbargala
- 2019 : Groupe de musiques actuelles au Noumatrouff Mulhouse, direction Gino SACCO
- 2019 : Concert avec l'Harmonie Municipale Vogesia, chorale avec l'artiste MARIKALA, direction Nicole LONCHAMP
- 2018 : Groupe de musiques actuelles au Grillen à Colmar direction Norbert REINDERS
- 2018 : Les accordéonistes à la Maison de retraite de Wittenheim « Les Vosges » direction Valérie SEILER
- Lors des différentes éditions de la Fête de la Musique de Wittenheim.



Diagnostic	<i>Pour l'année scolaire 2021/2022, il y a eu plus de concerts hors les murs.</i>
Perspectives	<i>A pérenniser et chercher à diversifier les lieux de concert.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

Diagnostic	<i>L'école compte un nombre d'élèves important de la commune voisine de Ruelisheim, mais y donne peu de concerts, deux ces dix dernières années.</i>
Perspectives	<i>Proposer un concert sur la commune de Ruelisheim.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

c) La communication

- L'École Municipale de Musique et de Danse a son propre site, mais en lien depuis le site de la Ville de Wittenheim. On y trouve toutes les informations pratiques et utiles.
- Les affiches et plaquettes pour annoncer les portes ouvertes ou concerts sont réalisées par le service communication de la Ville. Seules les affiches pour les auditions « Crescendo » sont réalisées par les soins de l'École de Musique.
- Le « Witamine » : la Ville édite sa propre gazette le « Witamine » qui paraît 4 fois par an. On y trouve une à deux fois par an un bel article sur l'École Municipale de Musique et de Danse.
- La plaquette de présentation de l'École Municipale de Musique et de Danse a vu le jour en 2014. Une nouvelle plaquette, plus actuelle, a été réalisée en juin 2022, valable pour une année et non pour une durée indéterminée.
- La presse : depuis plusieurs années, la communication avec la presse locale ne se fait plus en direct, mais est assurée par le service communication de la Ville.

Diagnostic	<i>Sur le site il n'est pas possible de voir des vidéos et l'École de Musique n'est pas visible sur YouTube.</i>
Perspectives	<i>Se mettre en relation avec le service communication afin d'être plus visible, notamment sur YouTube. L'autorisation des droits à l'image étant demandée lors de l'inscription annuelle.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

Diagnostic	<i>A l'heure actuelle, l'École Municipale de Musique et de Danse de Wittenheim est absente de la presse locale.</i>
Perspectives	<i>A revoir en interne dans un premier temps, puis avec la presse locale.</i>
Calendrier	<i>Le plus tôt possible 2023/2027</i>



5. Les partenariats

a) L'orchestre d'Harmonie Municipale Vogesia

Forte de ses 135 années d'existence, cette formation occupe une place de choix dans le paysage culturel de la Ville. La direction de l'ensemble est assurée par Valérie SEILER l'actuelle directrice de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Elle dirige cet ensemble depuis 1994.



Les liens sont étroits :

- la pratique collective des élèves instrumentistes à vent à partir de la 2^{ème} année de 2^{ème} cycle est assurée par l'Harmonie,
- collaborations pour la diffusion (ex : Pierre et le loup avec les élèves violonistes et leur professeur en 2008, vœux du Maire 2007, Rhapsody in blue de GERSCHWIN avec le professeur de piano en juin 2007, classe de percussion en 2013, chanteurs pour les vœux du maire en 2016, concert avec MARIKALA en 2019),
- ponctuellement, les cours de percussions ont lieu dans les locaux de l'Harmonie (par séries de 6 séances) afin que les élèves bénéficient de toute la panoplie d'instruments dont dispose la Vogesia (timbales, vibraphone, congas...). On notera que la Vogesia répète actuellement à la Maison de la Musique dans une nouvelle salle,
- tarifs réduits aux élèves de l'Ecole de Musique ayant intégré l'orchestre d'harmonie.

b) La Médiathèque

Une fois par an, la Médiathèque propose en partenariat avec l'École Municipale de Musique et de Danse un conte musical, raconté par le personnel de la Médiathèque et mis en musique par un professeur coordinateur, et les pièces sont interprétées par les jeunes élèves.



Diagnostic	<i>Ces deux partenariats fonctionnent bien.</i>
Perspectives	<i>Veiller à entretenir les bonnes relations.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

c) La chorale Rhapsodie

Depuis la création de la Maison de la Musique, la chorale ne répète plus dans les locaux de l'École de Musique.

Diagnostic	<i>Il n'y a pas de vrai partenariat avec la chorale. Celle-ci est très peu présente sur le territoire et il n'y a plus un très grand nombre de choristes.</i>
Perspectives	<i>Pas ou peu de perspectives pour le moment.</i>
Calendrier	

d) L'Éducation Nationale

- L'orchestre à l'école



L'objectif : proposer à des enfants issus du quartier prioritaire de la politique de la Ville une activité exigeante, menée sur le long terme et leur permettant de s'inscrire positivement dans un processus de construction d'apprentissages. Les savoir-faire et savoir-être acquis dans le cadre spécifique de l'activité musicale sont ainsi réinvestis dans l'ensemble des champs disciplinaires.

Grâce au financement État/Ville « Contrat de Ville » plusieurs classes de l'école Pasteur ont pu bénéficier d'une action « Orchestre à l'école » depuis 2008. Cette action avait été suspendue pendant quelques années au moment du changement de Directrice de cette école et a été suspendue en février 2020 en raison de la pandémie et n'a pu reprendre qu'en octobre 2021 avec deux nouvelles classes.

Actuellement, ce sont deux classes de CM1 qui bénéficient du dispositif, les élèves en sont à leur deuxième année de musique et poursuivront l'année prochaine en CM2. Lors de la première action en 2008, le projet était basé sur deux années. Il est apparu que c'était insuffisant, d'où le passage à trois années.

Le mode de fonctionnement a peu évolué, les enfants disposent de l'instrument et l'emportent à leur domicile. Ils ont une séance d'une heure en début de semaine par groupe d'instrument et une séance d'une heure en orchestre en fin de semaine, assurée par Raphaël JUNG depuis 2021/2022. Cette séance en orchestre a pu se tenir à la salle A. Camus ou à l'École de Musique. Pour la prochaine saison, cette séance se fera à nouveau dans les locaux de

l'Harmonie Municipale Vogesia (Maison de la Musique). Au niveau des instruments enseignés, le cor a été retiré pour des raisons de tonalité et difficultés liées à la pratique de cet instrument.

Il est à noter qu'il y a eu très peu de casse d'instruments en 14 années d'orchestre à l'école. La principale difficulté réside au niveau de la discipline et de l'attention.

- L'atelier cordes

Un atelier découverte violon et violoncelle a pu être mis en place à partir de 2009 grâce au même financement CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) devenu « Contrat de Ville ». Ce projet est mis en œuvre à l'école maternelle La Fontaine. Les enfants sont répartis en petits groupes et ils tournent chaque trimestre.

Les deux professeurs Claire MONJAUZE pour le violon et Alexandre KOZLIK pour le violoncelle se déplacent à l'école et les instruments restent à l'école. Cet atelier est une réussite puisque de nombreux enfants viennent s'inscrire à l'éveil musical à la suite de cette découverte.

- Les présentations d'instruments

Les autres actions en milieu scolaire se font sous forme de présentations d'instruments généralement au mois de juin. Depuis quelques années la formule « concert » ou « Conte musical » a été privilégiée. Il y a eu « Le petit Prince », « Pinocchio » pour les contes et pour les concerts un programme principalement basé sur les musiques de films et dessins animés.

L'ensemble est présenté avec une écoute guidée. Ces séances ont pour but de sensibiliser les enfants aux différents instruments de musique et de leur faire découvrir l'équipement culturel qu'est l'école de musique.

e) Le CDMC

- Il propose et organise différents cycles de formation. Ceux-ci permettent aux enseignants de bénéficier d'une formation continue de proximité, spécialisée en musique.
- Il organise les évaluations de fins de cycles.

Diagnostic	<i>Les formations proposées sont souvent en partenariat avec Cadence et par conséquent plutôt dans le Bas-Rhin.</i>
Perspectives	<i>Inciter malgré tout les professeurs à profiter de ces formations.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

6. Évolutions récentes

a) Investissement

En 2008, la Ville de Wittenheim a fait l'acquisition d'un nouveau piano à queue Yamaha C6 qui équipe à présent la salle A. Camus ; cela évite les nombreuses locations coûteuses pour les différents concerts ainsi que le déplacement d'un piano droit pour les Crescendo. De surcroît, ce piano d'une grande qualité permet aux élèves et professeurs de se produire dans des conditions optimales.

Entre 2009 et 2015, la Ville a fait l'acquisition d'une flûte alto, d'un saxophone baryton Yanagisawa, de deux batteries, d'un nouveau piano à queue Yamaha C3 pour les cours, d'un saxophone soprano Selmer.

Depuis l'arrivée de Nicolas SISSLER en 2019-2020, l'investissement s'est porté sur du matériel de sonorisation, un logiciel d'arrangement musical, une guitare basse, une guitare électro acoustique. L'école s'est également dotée d'un hautbois « allégé » pour les jeunes débutants.

Diagnostic	<i>Le parc instrumental de prêt pour les débutants ainsi que le matériel d'éveil musical est vieillissant.</i>
Perspectives	<i>Renouveler progressivement le parc instrumental pour les cours d'éveil, entretenir au mieux les instruments de prêt aux débutants, renouveler si nécessaire.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

Diagnostic	<i>Les directives ministérielles mettent la pratique collective au centre de la formation.</i>
Perspectives	<i>Favoriser l'enseignement en groupe. Créer des ensembles en fonction des effectifs.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

b) Nouvelles disciplines

- Les disciplines les plus récentes :

A la rentrée 2012/13, l'école s'est enrichie d'une classe de Danse Classique. D'où le changement de nom de l'établissement devenant ainsi École Municipale de Musique et de Danse.

Diagnostic	<i>La classe de danse classique a un équilibre fragile. La pandémie imposant les cours à distance de novembre à début juin en 2020/2021, elle s'est presque entièrement vidée.</i>
Perspectives	<i>Présenter un « spectacle » de danse. En projet pour 2023, faire participer les danseurs et danseuses à un concert, à l'instar de « Alors on chante ou on danse ? » en 2019, ou réflexion pour une comédie musicale.</i>
Calendrier	<i>Dès que possible 2023/2027</i>



- Avec le recrutement de Marie BOCHELEN (remplacement de Gino SACCO), l'école a pu ajouter le chant classique ou lyrique aux autres disciplines, sans pour autant augmenter le nombre d'embauches.

Diagnostic	<i>D'autres disciplines, comme la contrebasse à cordes ou le théâtre seraient envisageables dans le futur.</i>
Perspectives	<i>Vue la conjoncture économique, la Ville ne souhaite pas d'ouverture de classe.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

c) Evolutions pédagogiques

En 2008, après une année de réflexion, d'observation et d'écoute de témoignages, Mesdames LONCHAMP et SEILER ont entamé une réforme de l'enseignement de la formation musicale. Cette dernière étant à la base de nombreux abandons, il devenait urgent de faire évoluer cette matière.

C'est ainsi qu'a été mis en place à la rentrée 2008/09 :

- la FM par cycle à partir de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle (avantageux pour les nombreux changements d'horaires en début d'année) pour les 1^{ers} cycles, 1/2h de chant choral en commun avec un autre groupe (avant ou après la FM),
- 2^{èmes} cycles, 1h de FM par cycle au lieu de 1h15 ou 1h30 auparavant. Mais plusieurs modules de 3/4h sont proposés dans le but de personnaliser le parcours de l'élève : MAO, Composition, Percussion, Chanson, Ecoutes Musicales, Musique de Chambre. Les élèves font trois vœux au début de chaque trimestre, la répartition se fait de telle manière à ce que les groupes soient équilibrés.

L'objectif est atteint, la Formation Musicale sous cette forme est appréciée et il y a moins d'abandons à cause de ce cours qui, pour rappel, est obligatoire.

Dans le précédent projet d'établissement, il avait été stipulé dans les perspectives, de garder ce mode de fonctionnement après le départ à la retraite de Nicole LONCHAMP. Ainsi, depuis 2019/2020, les cours de formation musicale ont été répartis entre Karine WEBER pour les 1^{ers} cycles et Nicolas SISSLER pour les fins de 1^{ers} cycles, les 2^{èmes} et 3^{èmes} cycles.

Le mode de fonctionnement a dû être revu. Actuellement, les groupes sont en doubles niveaux et non par cycle. Le principe des modules a été maintenu et il y a régulièrement de nouvelles propositions de modules, notamment avec l'arrivée des nouveaux professeurs. Ainsi, pour la rentrée 2021/2022, un module théâtre animé par Marie BOCHELEN est proposé.

Diagnostic	<i>La participation aux modules est moindre, souvent à cause des emplois du temps trop chargés.</i>
Perspectives	<i>Essayer de proposer des horaires convenant au plus grand nombre.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

Diagnostic	<i>Les jeunes d'aujourd'hui ont souvent un manque de motivation.</i>
Perspectives	<i>Prévoir des enregistrements vidéo -> A l'instar de ce qui a été fait pendant les confinements. Seuls certains professeurs le font. Amener petit à petit un plus grand nombre de professeurs à le faire. Prévoir des séances d'enregistrement type studio -> A déjà été fait mais seulement à l'initiative personnelle d'un ou deux professeurs.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

Ces dernières années ont été denses en projets pédagogiques, installant ainsi une dynamique au sein de l'établissement.

Diagnostic	<i>La pédagogie de projet est stimulante pour les élèves, elle favorise également les échanges entre enseignants.</i>
Perspectives	<i>Poursuivre une véritable pédagogie de projet, l'ensemble de l'équipe étant force de proposition.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>



- Nouvelle discipline dans le futur :

Avec l'évolution des nouvelles technologies, il serait souhaitable que l'école se tienne à jour des nouveautés, notamment au niveau du numérique.

Diagnostic	<i>L'école est pourvue de 4 ordinateurs équipés avec différents logiciels de Musique assistée par ordinateur ou d'arrangement.</i>
Perspectives	<i>Ne pas prendre de retard sur les nouvelles technologies qui évoluent très vite. Investir dans du matériel type tablettes, matériel d'enregistrement type mini studio. Et dans un second temps, s'ouvrir aux genres musicaux qui sont absents des écoles de musique pour l'instant, le rap, l'électro pop, le hip-hop et éventuellement envisager un module pour apprendre les bases du réglage du son.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>



d) Les réseaux sociaux

Après plusieurs années d'hésitations, l'École Municipale de Musique et de Danse a franchi le pas et est présente sur les réseaux sociaux via Facebook.

Facebook représente un moyen de communication moderne et vivant, dans son ensemble largement apprécié des usagers de la structure.

Diagnostic	<i>A l'heure actuelle, seul Facebook est utilisé.</i>
Perspectives	<i>Réfléchir à la présence de l'École Municipale de Musique et de Danse sur d'autres réseaux sociaux.</i>
Calendrier	<i>2023/2027</i>

IV. Conclusion

Ce projet d'établissement est le troisième de ce type. Il a été pensé pour cinq années et va montrer en cours de route ses forces et ses faiblesses ; c'est pourquoi un bilan annuel doit être établi par l'équipe pédagogique. La Directrice en fera un compte-rendu au Conseil d'Établissement. Ce bilan permet l'analyse a posteriori des réalisations ponctuelles et de l'évolution du cadre général. L'expérience a montré qu'il est parfois nécessaire d'ajuster ou de réorienter les objectifs initiaux du projet.

Ce projet d'établissement s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique culturelle de la Ville.

Par ailleurs, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques est en place depuis 2009 et connaîtra donc une évolution en 2023 avec la Collectivité européenne d'Alsace. L'École Municipale de Musique et de Danse de Wittenheim a affirmé son statut d'École Centre, répondant parfaitement au cahier des charges du schéma.

L'importance de l'implication de l'ensemble des professeurs, du Conseil d'Établissement et de tous les partenaires est un atout majeur dans la réalisation de ce projet ; ce document doit rester vivant et utile.

Projet rédigé et finalisé par la directrice Valérie SEILER en août 2022.

M. Antoine HOMÉ

M. Philippe RICHERT

Maire de Wittenheim

Adjoint au Maire
Délégué à la Culture, aux Loisirs, aux
Associations Patriotiques et aux Cultes



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°16 - MEDIATHEQUE PAUL ZWINGELSTEIN - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE BENEVOLAT POUR L'ATELIER D'ECRITURE

La Ville de Wittenheim œuvre en faveur de la lecture publique, par le biais notamment de sa médiathèque qui mène de nombreuses actions destinées à promouvoir le livre.

L'une d'elle consiste à réunir des lecteurs, appelés à laisser librement s'exprimer leur imaginaire au travers de l'écriture libre, puis à échanger sur leurs productions.

Cet atelier d'écriture a longtemps été animé bénévolement par Madame Chantal LEHR, qui a souhaité passer la main. Monsieur Jean-Marie SCHELCHER a accepté de la remplacer dans cette mission.

Il convient de formaliser cette collaboration par le biais d'une convention de bénévolat, qui permettra notamment de couvrir la Ville et le bénévole en cas d'accident.

Pour éviter de devoir délibérer à chaque changement de bénévole, il est proposé d'adopter une convention de bénévolat type pour l'atelier d'écriture, jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- valide l'intervention d'un bénévole au sein de la médiathèque Paul ZWINGELSTEIN dans le cadre de l'action « atelier d'écriture »,
- approuve le projet de convention ci-joint,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention de bénévolat pour tous les bénévoles appelés à intervenir dans le cadre de l'atelier d'écriture.

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

MEDIATHEQUE PAUL ZWINGELSTEIN
CONVENTION DE BENEVOLAT ENTRE LA COMMUNE DE WITTENHEIM ET
M./MME.....

Entre la Commune de Wittenheim, sise Place des Malgré-nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par Monsieur Antoine HOMÉ, Maire, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2022,

et d'autre part,

Monsieur/Madame, demeurant au....., ci-après désigné(e)
« le Bénévole »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Bénévole s'engage, à compter du, à participer à titre entièrement bénévole au fonctionnement de la Médiathèque Paul ZWINGELSTEIN, dans le respect des règles de déontologie de la Fonction publique.

Dans ce cadre, il travaillera sous la responsabilité du Directeur/trice de la Médiathèque.

Article 2 :

La durée de son intervention sera convenue avec la Commune de Wittenheim, en fonction des disponibilités du Bénévole et des besoins de la mission.

Article 3 :

Dans le cadre de sa mission, le Bénévole effectuera les tâches suivantes :

- élaboration de jeux d'écriture,
- animation en direction d'un groupe.

Article 4 :

Le Bénévole ne percevra aucune rémunération en contrepartie de la réalisation des tâches énumérées à l'article 3.

Article 5 :

Les frais de déplacement engagés par le Bénévole dans le cadre des tâches prévues à l'article 3 feront l'objet d'un remboursement sur présentation de justificatifs valides selon la même règle que celle s'appliquant aux remboursements de frais des agents de la collectivité (véhicule personnel : remboursement kilométrique + péage).

Article 6 :

Le Bénévole ne pourra pas utiliser de véhicules de la Commune de Wittenheim pour les déplacements effectués dans le cadre de sa mission.

Article 7 :

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilités multirisques, la Commune garantit le bénévole sur l'ensemble des points suivants pendant toute la durée de sa collaboration :

- responsabilité civile, y compris la responsabilité de dépositaire, défense et recours,
- indemnisation des dommages corporels,
- assistance.

Article 8 :

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du
Elle est renouvelable par reconduction tacite.

Article 9 :

Chacune des parties peut mettre fin à cette convention à tout moment, en respectant un délai de prévenance de 3 mois. En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, la Commune se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la convention et sans préavis par courrier recommandé.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Commune de Wittenheim,
L'Adjoint au Maire délégué

Le Bénévole

Philippe RICHERT

.....



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°17 - MJC DE WITTENHEIM - AVENANT FINANCIER 2022/3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été passée avec la MJC de Wittenheim par décision du Conseil Municipal du 10 décembre 2021, ceci pour une durée de quatre ans sur la période 2022 / 2025.

Par délibération en date du 8 avril 2022 et du 8 juillet 2022, le Conseil Municipal a adopté les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 qui précisent les subventions inscrites au budget primitif 2022 de la Ville. L'article 2 desdits avenants prévoit que toute modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Afin de soutenir les clubs sportifs suite à la période difficile du Covid 19, la Ville a décidé de verser une contribution de 20 € pour chaque nouveau licencié de moins de 18 ans habitant Wittenheim et s'étant inscrit lors de la Fête du Sport, qui s'est déroulée le 3 juillet 2022. La MJC de Wittenheim ayant pu attester de l'inscription de 7 personnes correspondant aux critères, elle se voit attribuer la somme de 140 €.

Monsieur le Maire Antoine HOMÉ ainsi que Monsieur RICHERT et Madame ROMANIEW, à qui Monsieur RICHERT a donné procuration, ne prennent pas part au débat ni au vote compte tenu de leur implication dans l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier 2022/3 joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE
LA VILLE DE WITTENHEIM ET LA MJC DE WITTENHEIM
AVENANT FINANCIER 2022/3

Entre

La Commune de WITTENHEIM, sise Place des Malgré-Nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par son Maire Monsieur Antoine HOMÉ, autorisé à signer le présent avenant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022, ci-après désignée « La Ville de Wittenheim »,

D'une part, et

La MJC de Wittenheim, 2, rue de la Capucine, 68270 WITTENHEIM, représentée par son Président, Monsieur Jérôme SCHAFFHAUSER, dénommée ci-après « MJC de Wittenheim ».

D'autre part,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations),

VU la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2022-2025,

VU les délibérations du 8 avril 2022 et du 8 juillet 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 à la convention pluriannuelle d'objectifs,

VU la décision de la Ville de soutenir les associations sportives de Wittenheim pour encourager l'inscription de Jeunes Licenciés Sportifs,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de compléter les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 des 8 avril 2022 et 8 juillet 2022, suite à l'attribution d'une subvention supplémentaire par la Ville de Wittenheim à la MJC de Wittenheim au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Article 1^{er} – Montant des subventions

Après instruction des justificatifs fournis par la MJC de Wittenheim, la Ville de Wittenheim a inscrit au titre de la Décision Modificative n° 3 du budget Ville la subvention suivante :

Imputation budgétaire 6574 40 (gérée par le service culturel et sportif)

Objet	Montant inscrit en DM3
Jeunes Licenciés Sportifs	140 €
Total	140 €

Article 2 – Modification de la convention

Toute nouvelle modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Wittenheim
L'Adjoint au Maire délégué

Philippe RICHERT

Pour la MJC de Wittenheim
Le Président

Jérôme SCHAFFHAUSER



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 0
Excusés : 7
Représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Monsieur Christian ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Monsieur Philippe RICHERT à Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°18 - CONTRAT DE VILLE - RAPPORT ANNUEL 2021

Dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal signé pour la période 2015 – 2020 puis prorogé jusqu'à fin 2023, la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les communes et EPCI signataires doivent rédiger un rapport annuel sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 précise que chaque assemblée délibérante, en l'occurrence les Conseils Municipaux de Wittenheim, Illzach et Mulhouse et le Conseil Communautaire de m2A, doit se prononcer sur ce rapport annuel. Les conseils citoyens de chaque territoire sont également consultés sur le projet de rapport. Cet avis est consultable en pièce-jointe.

Le rapport présenté concerne l'année 2021 et expose notamment l'évolution de la situation socio-économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville et une synthèse des actions et moyens financiers dédiés aux projets. Le rapport présente également l'activité des Conseils Citoyens.

Par rapport à l'année précédente, ce rapport 2021 est volontairement resserré autour de quelques données de cadrage, et donc synthétique, dans un contexte où s'élabore simultanément le rapport d'évaluation finale du contrat de ville.

Ledit rapport est consultable auprès des Services à la Population et a été envoyé en version dématérialisée à l'ensemble des Élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le rapport annuel du Contrat de Ville pour l'année 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

AVIS DES CONSEILLERS CITOYENS m2A SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021 DU CONTRAT DE VILLE

Des avis...

- Une présentation définie comme claire, simple et compréhensible, qui a permis une découverte du contrat de ville mais jugée par ailleurs trop technique, manquant d'illustrations concrètes (via des zooms sur les actions)
- Un Rapport intéressant mais basé sur beaucoup de chiffres. En ne présentant que les moyens mis en œuvre, cela fait perdre le sens du contrat de ville, qui vise à réduire les inégalités
- Les difficultés identifiées, que ce soit de mobilisation des publics ou de mise en œuvre des actions, ne sont pas explicitées
- La présentation du bilan annuel serait plus pertinente plus tôt dans l'année. Le décalage est long après la fin des actions
- Souhait de pouvoir distinguer les différents types d'associations / de structures qui portent les actions : associations de salariés ou associations de bénévoles, associations ou structures proposant des actions dans la durée et associations nouvelles soutenues pour la première fois

... et aussi des propositions :

- Identifier l'origine des difficultés de mobilisation des habitants sur les actions proposées
- Question de travailler sur des indicateurs d'efficacité des actions ; comment les actions courtes ou longues opèrent par exemple... au-delà se donner la possibilité, sur des actions particulières, de vérifier les impacts des actions sur les "bénéficiaires" des actions
- Question/problème de la mobilité des habitants pour bénéficier d'actions qui se déroulent à l'extérieur du quartier
- Trouver des formes pour associer les habitants / Conseillers citoyens pour enrichir la construction du Contrat de ville
- Favoriser les actions / démarches qui permettent d'"aller vers" mais aussi de "faire avec"
- Problème du *turn-over* des Conseillers citoyens et des animateurs sur certains territoires en particulier
- Pour éviter les lourdeurs administratives, favoriser les engagements pluriannuels et la remise en place d'un fonds d'aide aux petites associations et aux habitants
- Favoriser les rencontres inter-Conseils citoyens pour donner lieu à des coopérations



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

 **RAPPORT** 

 **ANNUEL 2021**

POLITIQUE 
DE LA VILLE

 **#m2A**



Cette nouvelle édition du Rapport sur la Politique de la ville de Mulhouse Alsace Agglomération portant sur l'année 2021 se veut simple et efficace. En effet, l'année 2022 est bien occupée par la réalisation de l'évaluation du contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'à fin 2023.

Pour autant nous poursuivons et avons même renforcé notre soutien financier aux structures qui œuvrent sur notre territoire à l'échelle des quartiers dits prioritaires de Mulhouse, Illzach et Wittenheim. Le rapport 2021 s'en fait l'écho. Les crédits m2A alloués aux actions visant à renforcer le lien social, à favoriser l'insertion par l'économique ou encore à booster la réussite éducative ambitionnent d'amortir les effets des multiples crises, particulièrement ressenties par les habitants des quartiers populaires.

Enfin, une priorité ressort avec force, de manière transversale entre communes et agglomération, la thématique santé/bien-être. Dans un contexte post-Covid tendu et des plus incertain, le besoin de respiration et d'équilibre, en clair se reconnecter aux autres et à la nature, est devenu central pour les résidents des quartiers prioritaires. Ainsi bon nombre d'actions concourent à la qualité de vie au quotidien, comme autant de bouffées d'oxygène dans un contexte étouffant et socialement dégradé. C'est aussi la contribution qu'essaie d'apporter la Politique de la ville de l'agglomération.

Bonne lecture instructive.

Fabian Jordan

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Loïc Minery

Vice-président de m2A
délégué à la cohésion sociale
et à la politique de la ville
Conseiller municipal de Mulhouse



Préambule

Le Contrat de ville de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a été signé le 30 juin 2015 pour la période 2015-2020, prorogé jusqu'à fin 2023.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014, relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, et la circulaire du 15 octobre 2014, relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville, en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales
- et un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

L'arrêté n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a retenu, selon un critère unique de taux de pauvreté, les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Au titre de cette nouvelle géographie prioritaire, l'État a retenu 6 quartiers sur le territoire de m2A, concernant 1 habitant de l'agglomération sur 5 quartiers répartis sur 3 communes :

- les quartiers Bourtzwiller, les Coteaux, Péricentre et Brustlein à Mulhouse,
- le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach
- et le quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim

Parmi ces quartiers, trois ont été retenus au titre d'un Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt national. Il s'agit des quartiers Péricentre, Drouot-Jonquilles et Coteaux.

D'autres bénéficient de projets d'intérêt régional ou de crédits mobilisés au titre du Programme de Renouvellement Urbain mené antérieurement (finalisation des actions).

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville défini à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le présent rapport porte sur l'année 2021.

Le rapport 2021 est volontairement resserré autour de quelques données de cadrage, et donc synthétique, dans un contexte où s'élabore simultanément le rapport d'évaluation finale du contrat de ville.

Il est le fruit d'un travail en étroite collaboration entre m2A, les communes, le Pôle Politique de la ville, la Sous-préfecture de Mulhouse, l'AURM (Agence d'urbanisme de la région mulhousienne) et l'ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville). L'ORIV, centre de ressources Politique de la ville dans le Grand Est, a animé et coordonné les travaux ainsi que la rédaction. ■

La rédaction de ce rapport annuel a bénéficié de l'accompagnement de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, centre de ressources Politique de la ville de la Région Grand Est.

Sommaire

Préambule	4
01. Synthèse générale	7
02. Éléments socio-démographiques	8
03. Synthèse des actions et des moyens financiers par territoire	11
Actions « Tous quartiers » de m2A	12
Actions sur le QPV Jonquilles à Illzach	13
Actions sur le QPV Markstein-La Forêt à Wittenheim	14
Actions sur les QPV de Mulhouse	15
04. Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain	18
05. Gouvernance du Contrat de ville m2A	24
Réunions politiques	24
Réunions techniques	25
Ingénierie	25
06. Conseils citoyens	26
À Illzach...	27
À Mulhouse...	28
À Wittenheim...	30
07. Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS)	32
À Illzach...	33
À Wittenheim...	33
À Mulhouse...	34
08. Synthèse globale	36





01

Synthèse générale



**Un nombre d'actions
qui reste à un niveau
important**

282 actions

financées en 2021,
dont **122 nouvelles actions**.



Soutenir la réussite
éducative et favoriser
le lien social restent
des enjeux majeurs.

**Un maintien à un niveau élevé
des actions visant :**

• **le maintien du lien social**

(31% des actions), mais des actions
qui continuent à mobiliser un faible
montant de crédits : 19%.

• **le renforcement de la réussite**

éducative et favorisant la continuité
éducative (31% des actions menées)
mobilisant 41% des sommes allouées.



**Une forte mobilisation
financière**

3 818 896 €

de financements publics,
dont **2 847 965 € de l'État**.

Des subventions en baisse par
rapport à 2020, qui a constitué
une année « exceptionnelle »
du fait de la crise sanitaire.
Pour autant les moyens restent
à un niveau élevé du fait
de ressources complémentaires
maintenues en 2021, dans
un contexte où les acteurs sont
conscients des impacts sociaux
de la crise sanitaire.

1. Les actions
jeunesse
comprennent les
crédits mobilisés au
titre du dispositif
Ville Vie Vacances.

Dans une moindre mesure la jeunesse et l'emploi

12% des actions en direction
de la jeunesse¹ (pour 17% des
montants mobilisés)
et 11% des actions en faveur
de l'emploi et du développement
économique (avec 14% des
financements).

**Un nombre toujours
important d'acteurs
mobilisés :**

**83 porteurs de projets
différents.**





02

Éléments socio-démographiques

L'analyse des évolutions socio-démographiques et économiques à l'échelle des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, comme d'autres territoires, nécessite une prise en compte dans le long terme.

L'analyse des données disponibles, parfois depuis 2012, permet de faire apparaître plusieurs périodes qui ont rythmé la vie du territoire, mais qui se traduisent différemment selon que sont considérés des indicateurs de niveau de vie, des indicateurs liés à l'emploi ou des indicateurs socio-économiques de vulnérabilité.

Concernant le niveau de vie, et son évolution au sein des quartiers Politique de la ville, il est possible de distinguer deux périodes.

- La première va de 2012 à 2016. Ce sont des années qui font suite à la crise financière de 2008. La reprise débute fin 2015 en France, mais il faut attendre 2016 pour qu'elle se fasse sentir réellement.
- Pendant cette période, seuls deux indicateurs sont positifs : l'évolution de la part des revenus d'activité dans les

revenus déclarés et le revenu médian. Mais la part des ménages imposés baisse, de même que le revenu du 1^{er} quartile et ce alors que le taux de pauvreté augmente dans les quartiers. Autrement dit, la situation s'améliore pour une partie de la population, mais la situation des plus pauvres tend à se dégrader. Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont plus particulièrement touchés. Parmi ceux-ci, le quartier des Coteaux, est le plus concerné.

- La seconde période va de 2016, année de reprise économique donc, à 2019². Sur cette période, tous les indicateurs passent au vert, les quartiers voient leur situation s'améliorer comme le reste du territoire. C'est tout particulièrement le cas des quartiers de Bourtzwiller, de Markstein-La forêt et dans une moindre mesure du quartier Péricentre.

2. Données les plus récentes disponibles.



Concernant l'emploi, deux périodes peuvent être prises en compte en termes d'évolution. Les années 2015 à 2019 sont des périodes de reprise économique alors qu'à compter de 2020 les impacts de la crise sanitaire se font sentir.

- Pendant la période 2015/2019, le nombre de demandeurs d'emploi tend à baisser, sauf dans les quartiers Coteaux et Bourtzwiller. Mais, dans le même temps, les données font apparaître une diminution de la part de la population en emploi et la précarité au travail augmente dans la moitié des quartiers.
- Entre 2019 et 2020, le quartier Brustlein continue de voir le nombre de demandeurs d'emploi baisser, alors qu'il augmente très fortement dans les quartiers Bourtzwiller, Coteaux et Markstein-La forêt. Mais, globalement, la première année de crise sanitaire (2020) ne voit pas une explosion du chômage.
- La part des personnes en emploi augmente même dans les quartiers Coteaux, Drouot-Jonquilles et Brustlein³. Par contre, la précarité se généralise. Tous les quartiers sont concernés par cette croissance des emplois précaires, sauf Drouot-Jonquilles.
- Sur l'ensemble de la période 2015/2020, il n'y a que le quartier Drouot-Jonquilles qui voit une amélioration de sa situation. Le quartier Brustlein connaît quant à lui une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

3. De nombreux habitants de QPV ont travaillé pendant la crise sanitaire faisant partie des emplois de première ligne.

La prise en compte de quelques **indicateurs socio-économiques traduisant les vulnérabilités sociales** fait état globalement de fragilités qui ont tendance à se stabiliser. On peut émettre l'hypothèse que les moyens spécifiques et renforcés pendant la crise sanitaire ont joué un rôle de bouclier face aux risques sociaux.

Les données permettent de retenir trois enseignements :

- le nombre de familles monoparentales parmi les allocataires CAF se stabilise et leur part dans le total des allocataires diminue dans tous les quartiers, sauf Brustlein où elle croît très faiblement.
- La part des jeunes 16-25 ans non scolarisés et sans emploi recule dans tous les quartiers entre 2019 et 2021.
- La part des allocataires de la CAF bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active socle tend à reculer, sauf dans le quartier Bourtzwiller où elle augmente très fortement et dans le quartier Markstein-La Forêt où elle augmente très légèrement. ■



Évolution de la situation socio-économique des quartiers de la Politique de la ville de m2A

		Coteaux	Bourtwiller	Péricentre	Drouot-Jonquilles	Brustlein	Markstein
Niveau de vie Période 2012/2016 suite crise 2008	Évolution de la part des revenus d'activité 2012-2016						
	Évolution de la part des ménages imposés 2012-2016						
	Évolution du taux de pauvreté 2012-2016						
	Évolution du revenu 1 ^{er} quartile						
	Évolution des revenus médians 2012-2016						
Niveau de vie Période 2016/2019 reprise	Évolution de la part des revenus d'activité 2016-2019						
	Évolution de la part des ménages imposés 2016-2019						
	Évolution du taux de pauvreté 2016-2019						
	Évolution du revenu 1 ^{er} quartile						
	Évolution des revenus médians 2016-2019						
Emploi Période de reprise	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2015 et 2019						
	Évolution de la part des personnes en emploi entre 2017 et 2019						
	Évolution des emplois précaires entre 2017 et 2019						
Emploi Première année de Covid	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2019 et 2020						
	Évolution de la part des personnes en emploi entre 2019 et 2020						
	Évolution des emplois précaires entre 2019 et 2020						
Autres indicateurs socio-économiques	Évolution des famille monoparentales parmi les allocataires 2015-2020						
	Évolution des allocataires CAF avec RSA socle						
	Évolution de la part des 15-24 ans non scolarisés et sans emploi 2019-2021						
	Évolution du nb. de bénéficiaires de la CMU 2016-2019						

	Témoigne d'une situation qui s'est significativement dégradée
	Témoigne d'une situation qui s'est dégradée
	Témoigne d'une situation qui s'est améliorée
	Témoigne d'une situation qui s'est significativement améliorée



03

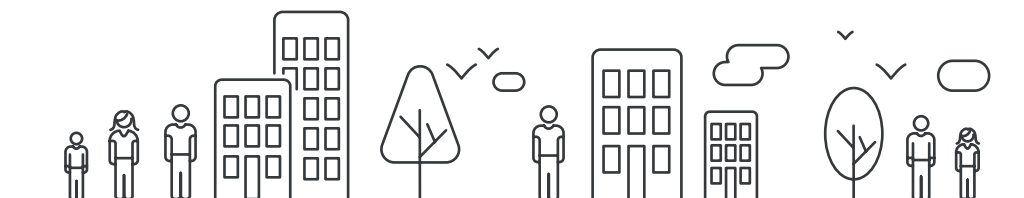
Synthèse des actions et des moyens financiers par territoire

4. Budget opérationnel de programme

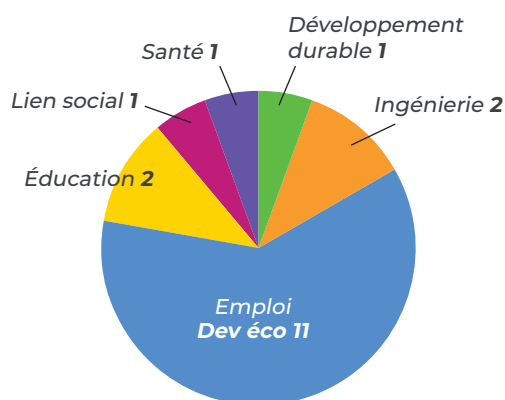
Les données financières ont été calculées sur la base des crédits Politique de la ville attribués par m2A, les communes d'Illzach, de Wittenheim et de Mulhouse, ainsi que les crédits Politique de la ville du « BOP⁴ 147 » de l'État (y compris les crédits Ville Vie Vacances). Les moyens alloués au titre de la Cité éducative (quartier des Coteaux), de la Cité de l'emploi et des dispositifs « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne » et « Quartiers Solidaires Jeunes » ont également été pris en compte dans le cadre de cette analyse.

Les crédits de la Politique de la ville étant par nature des crédits spécifiques complémentaires, d'autres moyens ont été mobilisés de la part d'autres financeurs sur les actions 2021, pour autant il n'est pas possible dans ce document de les intégrer.

De la même manière, d'autres actions que celles entrant dans le cadre de la programmation annuelle sont également menées sur les territoires prioritaires, sans forcément émarger au dispositif Contrat de ville. ■



ACTIONS DANS LES QVP DE m2A



Les 18 actions menées à l'échelle de m2A et cofinancées par l'agglomération relèvent, comme les années précédentes, des compétences de la collectivité à savoir :

- en premier lieu l'emploi et le développement économique,
- et en second lieu l'éducation.

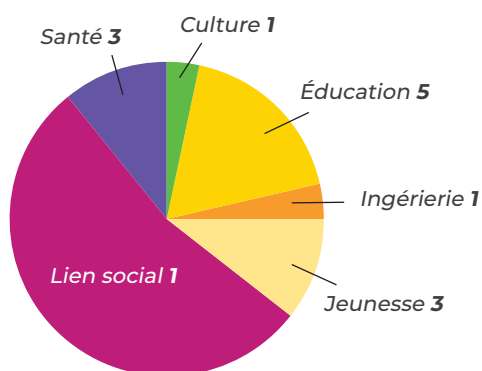
Les montants mobilisés sont en hausse, notamment du fait de la labellisation de la Cité de l'Emploi. ■

| Nombre de projets par axe

Domaines	Nb. de projets	Total des moyens financiers (en €)	% des moyens financiers par axe	Dont financement État (en €)	Dont financement m2A (en €)
Développement Durable	1	5 000 €	1,6	0 €	5 000 €
Éducation	2	29 000 €	9,3	24 500 €	4 500 €
Emploi et développement économique	11	222 150 €	71,0	161 200 €	60 950 €
Ingénierie	2	38 250 €	12,2	16 000 €	22 250 €
Lien social	1	16 000 €	5,1	12 000 €	4 000 €
Santé	1	2 400 €	0,8	0 €	2 400 €
TOTAL	18	312 800 €	100	213 700 €	99 100 €



ACTIONS SUR LE QPV JONQUILLES À ILLZACH



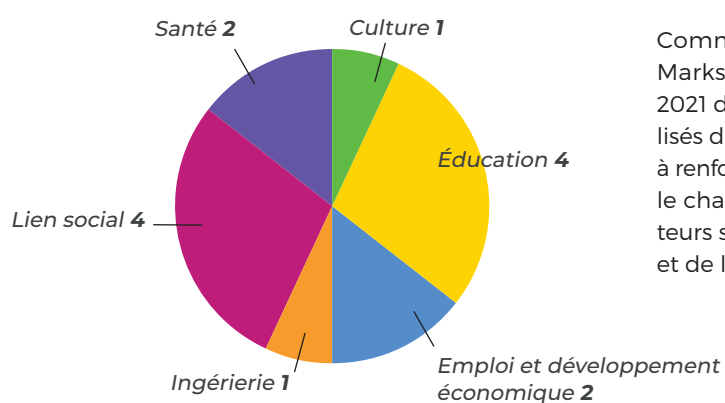
La partie du QPV Drouot-Jonquilles sur la commune d'Illzach mobilise 285 830€ pour 28 actions. La majorité des actions relève du lien social (48,5% des sommes mobilisées). Le nombre d'actions est quasiment identique à celui de 2020. Le choix a été également mis en faveur des actions dans le domaine de l'éducation (5 actions et 37% des financements). ■

| Nombre de projets par axe

Domaine	Nb. de projets	Total des moyens financiers (en €)	% des moyens financiers par axe	Dont financement État (en €)	Dont financement Ville d'Illzach (en €)
Culture	1	3 325 €	1,2	0 €	3 325 €
Éducation	5	104 660 €	36,6	55 000 €	49 660 €
Ingénierie	1	4 140 €	1,4	2 000 €	2 140 €
Jeunesse	3	14 045 €	4,9	5 000 €	9 045 €
Lien social	15	138 560 €	48,5	56 800 €	81 760 €
Santé	3	21 100 €	7,4	8 000 €	13 100 €
Total général	28	285 830 €	100	126 800 €	159 030 €



ACTIONS SUR LE QPV MARKSTEIN-LA FÔRET À WITTENHEIM



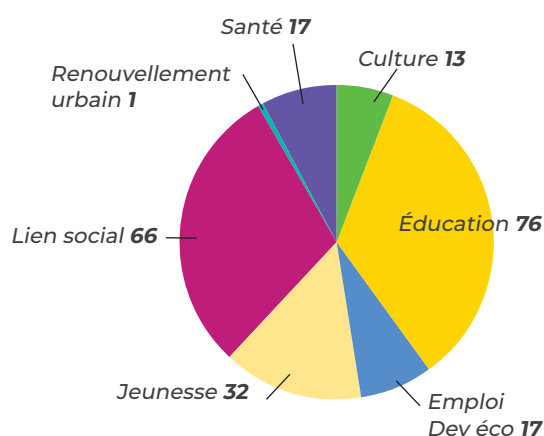
Comme en 2020, les habitants du QPV Markstein-La Forêt, ont pu bénéficier en 2021 de 14 actions. 124 249€ ont été mobilisés dans ce cadre. Il s'agit d'actions visant à renforcer le lien social ou intervenant dans le champ éducatif. L'engagement des acteurs sur ce territoire en faveur de l'emploi et de l'insertion s'est poursuivi. ■

| Nombre de projets par axe

Domaine	Nb. de projets	Total des moyens financiers (en €)	% des moyens financiers par axe	Dont financement État (en €)	Dont financement Ville de Wittenheim (en €)
Culture	1	2 000 €	1,6	1 000 €	1 000 €
Éducation	4	59 610 €	48	23 000 €	36 610 €
Emploi et développement économique	2	22 749 €	18,3	17 000 €	5 749 €
Ingénierie	1	3 400 €	2,7	1 400 €	2 000 €
Lien social	4	24 490 €	19,7	17 090 €	7 400 €
Santé	2	12 000 €	9,7	7 000 €	5 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	14	124 249 €	100	66 490 €	57 759 €



ACTIONS SUR LES QPV DE MULHOUSE



| Nombre de projets par axe

Comme les années précédentes, les trois thématiques qui ont donné lieu au plus grand nombre d'actions sont, par ordre décroissant : l'éducation (76 actions et 44 % des crédits), le lien social (66 actions et 18 % des crédits) et la jeunesse (32 actions et 21 % des crédits).

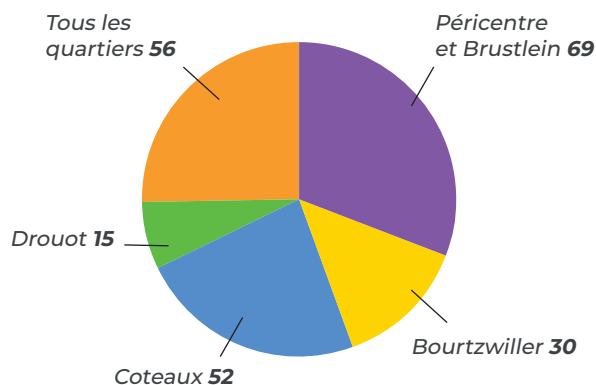
Au total, ce sont 222 actions qui ont été menées, à hauteur de 3 096 017€. Ce nombre est en baisse par rapport à 2020, année exceptionnelle dans le contexte de la crise sanitaire. ■

Domaine	Nb. de projets	Total des moyens financiers (en €)	% des moyens financiers par axe	Dont financement État (en €)	Dont financement Ville de Mulhouse Politique de la ville (en €)	Dont financement Ville de Mulhouse Education (en €)
Culture	13	68 060 €	2,2	58 860 €	9 200 €	0 €
Éducation	76	1 364 607 €	44,1	1 115 465 €	8 500 €	240 642 €
Emploi et développement économique	17	299 600 €	9,7	250 800 €	48 800 €	0 €
Jeunesse	32	640 350 €	20,7	482 350 €	158 000 €	0 €
Lien social	66	551 900 €	17,8	394 000 €	157 900 €	0 €
Renouvellement urbain	1	30 000 €	1,0	15 000 €	15 000 €	0 €
Santé	17	141 500 €	4,6	124 500 €	17 000 €	0 €
Total général	222	3 096 017 €	100	2 440 975 €	414 400 €	240 642 €

La santé et l'emploi, sont les deux domaines, qui ont connu une mobilisation forte en 2021 (accroissement des actions).



La répartition des financements et des actions sur le territoire mulhousien (entre les quartiers) reste globalement identique à celle de 2020. Assez logiquement, au regard de la taille du quartier Péricentre et Brustlein, c'est le quartier qui compte le plus d'actions. ■



| Nombre de projets par axe

Quartiers	Nb. de projets	Total des moyens financiers (en €)	% des moyens financiers par quartier	Dont financement État (en €)	Dont financement Ville de Mulhouse (en €)
Péricentre et Brustlein	69	631 650 €	20,4	452 250 €	179 400 €
Bourtzwiller	30	339 160 €	11	252 660 €	86 500 €
Coteaux	52	815 142 €	26,3	561 465 €	253 677 €
Drouot	15	109 600 €	3,5	78 500 €	31 100 €
Tous quartiers	56	1 200 465 €	38,8	1 096 100 €	104 365 €
Total général	222	3 096 017 €	100	2 440 975 €	655 042 €







Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain

FOCUS

sur le renouvellement urbain

Trois quartiers à l'échelle de m2A sont concernés par un Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt national. Il s'agit des quartiers Péricentre, Drouot-Jonquilles (en fait plus particulièrement la partie Drouot, sur le territoire de Mulhouse) et Coteaux.

La convention du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain signée en décembre 2020 est entrée dans une phase plus opérationnelle au cours de l'année 2021.

Elle se décline différemment selon les quartiers.

À **Drouot**, on assiste à la fin des opérations de relogement des habitants et aux premières démolitions du Nouveau Drouot, côté rue de la Navigation. Par ailleurs l'année 2021 a vu l'achèvement de l'opération de réhabilitation/résidentialisation de l'immeuble des Œillets à Illzach, propriété de Néolia.

Au cours de l'année, ont également été lancées les études pour la restructuration de la Place Hauger (incluant des phases successives de concertation).

Enfin concernant l'opération de réhabilitation / résidentialisation de l'Ancien Drouot, trois équipes ont été retenues. Le dialogue se poursuit pour désigner le lauréat courant 2022.

6. Le permis de louer est un dispositif issu de la loi Alur qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location.

Aux **Coteaux**, le relogement des habitants de la barre Verne et des tours Dumas se poursuit. Sur la copropriété Peupliers Nations, qui doit être recyclée, les acquisitions amiables avancent et cela, dans le cadre de la convention provisoire avec CDC Habitat.

Au niveau des prochains chantiers, deux concertations ont été lancées :

- Premières réunions d'information des habitants sur les nouvelles écoles, dont les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués en cours d'année.
- Étude et concertations en cours sur les opérations de résidentialisation des dalles de parkings du bailleur 3F Grand Est : les solutions d'aménagement envisagées sont ambitieuses et transformeront radicalement et qualitativement ces espaces délaissés.

Enfin l'étude Ruelle a fait l'objet d'une mise à jour.

Sur **Péricentre**, les premières concertations, avec les habitants et/ou propriétaires des secteurs concernés par l'OPAH/ORI (Opération de Restauration Immobilière) sur Fonderie ont démarré. Elles ont donné lieu à des réunions publiques, organisées par Citivia (titulaire de la concession) avec la participation de la Ville de Mulhouse. C'est également le cas pour les programmes d'aménagements financés dans le cadre du NPNRU (avenue Briand sans voiture, aménagement des espaces publics de Fonderie, et du Village industriel Fonderie).

Par ailleurs, la mise en œuvre du permis de louer⁶ sur le secteur Mertzau/Marseillaise/Colmar s'est déployée en 2021 comme en 2020.

Le projet ANRU+ « Briand » s'est également poursuivi en 2021, avec un écosystème d'acteurs mobilisés autour de projets collectifs pour réinvestir des lieux emblématiques de l'avenue Briand.

Au-delà des opérations mises en œuvre dans le cadre du NPNRU, des démarches sont financées dans le cadre de projets de renouvellement urbain d'intérêt régional ou de crédits mobilisés au titre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) mené antérieurement. Il s'agit de finaliser les programmes démarrés précédemment.

En 2021, sur Wittenheim, le relogement des habitants de la barre Vieil Armand a été achevé. Par ailleurs, les travaux de chauffage sur les copropriétés La Forêt se sont poursuivis.



Pour rappel, le Programme de Renouvellement Urbain en cours sur m2A retenu comprend :

- La démolition de 730 logements locatifs sociaux ainsi que 175 en copropriété. Les logements sociaux seront reconstitués à hauteur de 664 logements.
- La réhabilitation de 1474 logements locatifs sociaux (dont 1324 BBC) et 120 logements dégradés du parc privé.
- La résidentialisation de 2188 logements.
- Une intervention sur des équipements publics de proximité : à savoir 4 groupes scolaires (3 neufs et un réhabilité) sur les quartiers des Coteaux et Jonquilles et la construction d'un gymnase aux Coteaux.
- Des interventions sur de l'immobilier à vocation économique : intervention sur 6 locaux, 2 locaux portés par m2A Habitat sur le quartier Drouot, 3 locaux portés par la Ville de Mulhouse dans le cadre du projet ANRU + (quartier Briand) et un porté par m2A sur le quartier de la Fonderie.
- Un ensemble d'opérations d'aménagement portant sur les voiries et les espaces publics :
- Drouot : aménagement des espaces publics de l'ancien Drouot avec notamment la restructuration de la place Hauger, les connexions viaires au Sud et l'aménagement de futurs espaces publics sur le nouveau Drouot après démolition.
- Jonquilles : restructuration de la rue des Jonquilles.
- Péricentre – Fonderie : aménagement des espaces publics du Village industriel de la Fonderie, réhabilitation des espaces publics et voies du quartier, création d'un mail piéton reliant la faculté au square Jacquet.
- Péricentre – Briand : aménagement de l'avenue Aristide Briand
- Coteaux : bouclage des voiries en impasse et création de nouveaux espaces publics à vocation sportive. ■



FOCUS

sur les conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Cette convention est obligatoire dans les QPV qui bénéficient d'un Contrat de ville. Cela permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % de la TFPB. En contrepartie, ils s'engagent à mener des actions pour améliorer la qualité de service et à réaliser des actions spécifiques sur leur patrimoine en QPV.

Cette convention est d'une durée de 7 ans (2016-2022) signée entre les bailleurs, l'État, les Villes (Illzach, Mulhouse et Wittenheim) et m2A. Les bailleurs signataires sont m2A Habitat, groupe 3F, SOMCO, Néolia, Domial et Batigère. Cela concerne un peu plus de 9 000 logements pour un montant d'abattement estimé à 1 300 000 € par an.

Répartition par quartiers du nombre de logements et de l'abattement

Quartiers	Dépenses 2021 par les bailleurs	Nb. de logements concernés par l'abattement
Brustlein	7 098 €	54
Bourtzwiller	265 034 €	1149
Coteaux	708 530 €	2 419
Péricentre	757 733 €	3 536
Drouot-Jonquilles	297 833 €	1 577
Markstein-La Forêt	66 324 €	269
TOTAL	2 102 552 €	9 004

Au titre de l'année 2021, ce sont 2 102 552 € que les bailleurs ont mobilisé pour mener des travaux ou assurer des interventions spécifiques, soit une enveloppe en augmentation de 15 % sur les moyens mobilisés en 2020.

La convention précise les axes d'intervention qui peuvent donner lieu à intervention :

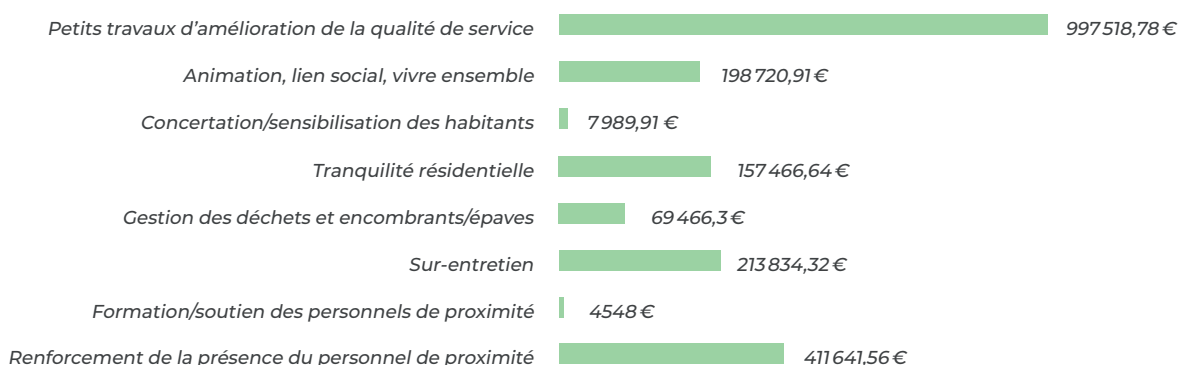
- le renforcement de la présence du personnel de proximité,
- la formation/soutien des personnels de proximité,
- le sur-entretien,
- la gestion des déchets et encombrants/épaves,
- la tranquillité résidentielle,
- la concertation/sensibilisation des habitants,
- l'animation, le lien social, le vivre ensemble
- et de petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

En 2021 et comme l'année précédente, mais de manière encore plus forte, l'intervention des bailleurs relève en premier lieu de petits travaux d'amélioration de la qualité de service (47% de l'enveloppe).

La part des moyens mobilisés pour le renforcement du personnel de proximité a légèrement augmenté et reste le second volet pris en charge dans le cadre de ces enveloppes (19,6%).

Les dépenses en faveur du sur-entretien (10,2%) ou encore de la tranquillité résidentielle (7,5%) sont en baisse. Les actions visant l'animation, le lien social et le vivre ensemble sont également en baisse (9,4%). Les domaines d'intervention les moins investis sont la concertation (0,4%) et la formation du personnel (0,2%). ■

Répartition dépense globale par axe de la TFPB 2021







05

Gouvernance du Contrat de ville m2A

En 2021, les instances de gouvernance du Contrat de ville m2A se sont organisées comme suit :

RÉUNIONS POLITIQUES

Coordination politique « Politique de la ville »

Cette coordination est présidée par le Vice-président à la Politique de la ville de m2A. En 2021, elle s'est réunie, tous les deux mois, en présence des adjoints Politique de la ville des trois communes, des services techniques de ces communes et de l'État.

Elle a pour objet :

- la validation politique de la programmation annuelle de l'appel à initiatives Politique de la ville, du rapport annuel Politique de la ville et la méthodologie de l'évaluation du Contrat de ville, le partage des actualités liées au Contrat de ville, suivi des problématiques rencontrées et des actions menées dans les quartiers,
- et le suivi du déploiement de la Cité de l'Emploi. ■



RÉUNIONS TECHNIQUES

Comité Technique Inter-partenaires (CTI)

Ce comité constitué des techniciens de la Politique de la ville des communes et de l'État se réunit à chaque phase de programmation pour examiner les projets présentés, soit une à trois réunions par an pour chacune des collectivités (Villes et m2A). Ce comité est précédé de réunions d'instructions internes aux services de l'État et aux services des Collectivités.

Équipe projet du Contrat de ville m2A

Elle se réunit tous les deux mois et comprend les techniciens de la Politique de la ville des communes et de l'État, l'ORIV ainsi que l'AURM.

Elle a pour objet le partage d'informations sur les actualités liées au Contrat de ville (nouveaux appels à projets, plan de relance...), le suivi de l'évaluation du Contrat de ville et de la rédaction du rapport annuel et la préparation de la coordination politique m2A. ■

INGÉNIERIE

Pour assurer le fonctionnement du Contrat de ville, des moyens humains sont mobilisés.

Certains font l'objet d'un financement dédié, à savoir :

- l'animation des Conseils citoyens sur les quartiers prioritaires d'Illzach et de Wittenheim,
- l'accompagnement de porteurs de projets afin de faciliter l'émergence d'initiatives d'habitants et d'associations de quartier,
- l'ingénierie de m2A (cofinancement par l'État d'un poste de chef de projet Politique de la ville)
- ainsi que la mission d'accompagnement de l'ORIV dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel.

Le financement mobilisé pour ces actions d'ingénierie en 2021 s'élève à 45 790 €, dont :

- 19 400 € de l'État (Conseils citoyens Illzach : 2 000 € et Wittenheim : 1 400 € et ingénierie m2A : 16 000 €)
- 2 140 € de la Ville d'Illzach
- 2 000 € de la Ville de Wittenheim
- 22 250 € de m2A.

On peut y ajouter le coût des postes liés au fonctionnement du Programme de Réussite Educative (PRE) qui mobilise 140 511 € au niveau de la Ville de Mulhouse et 119 000 € au niveau de l'État, soit un montant de 259 511 €. ■





06

Conseils citoyens

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose la co-construction avec les habitants comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la Politique de la ville. La loi a rendu obligatoire la création de Conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la ville. Ce collectif d'habitants et d'acteurs du quartier (associations, commerçants, professions libérales...) vise la participation directe et active de l'ensemble des acteurs des quartiers prioritaires.

Cet objectif a, de fait, été rendu difficile dans le contexte sanitaire lié à la covid-19 en 2020 (confinement, réduction des déplacements et limitation des réunions en groupe). Cette situation a entraîné une forte baisse de mobilisation, qui a continué à avoir des impacts en 2021. ■



À ILLZACH...

Le Conseil citoyen a repris son fonctionnement antérieur à la crise sanitaire avec 10 réunions organisées en 2021 et une forte activité entre les membres (en dehors de ces réunions) par échanges de mails et via WhatsApp. Fin 2021, il était composé de 15 personnes, dont 6 femmes et 9 hommes. Les membres actifs se sont par ailleurs impliqués dans la recherche de nouveaux conseillers.

Le centre social « Fil d'Ariane » a continué à assurer l'accompagnement et l'animation du groupe.

Dans un souci de cohésion de groupe, après la période de crise sanitaire et l'évolution du Conseil, a été organisé un week-end de consolidation du groupe (27 et 28 novembre 2021). Il a consisté en la réalisation de jeux citoyens et a permis de découvrir des méthodes participatives afin de mieux connaître les acteurs du Contrat de ville, le rôle d'un Conseil citoyen et les étapes essentielles pour le montage d'un projet.

Au titre des actions mises en place, les conseillers citoyens ont travaillé sur une meilleure visibilité auprès des autres habitants par la promotion et la distribution d'une plaquette du Conseil citoyen lors de la fête de l'hiver organisée par le centre social. Ils ont participé à la journée citoyenne d'Illzach, le samedi 25 septembre 2021.

Dans le domaine du cadre de vie, ils ont tenu un stand sur la sensibilisation au tri des déchets sous forme de jeu durant la fête de l'hiver (17 décembre 2021). Ils ont également organisé une rencontre, le 15 septembre 2021, avec les bailleurs, en présence de l'élue en charge de la Politique de la ville et de l'ORIV, afin d'aborder la gestion urbaine de proximité et d'améliorer les informations entre bailleurs et habitants.

Pour faire le lien avec la Ville, une rencontre a eu lieu avec le maire, les adjoints, les bailleurs en mairie le 22 janvier 2021 afin de faire le point sur les actions QP.V.

Enfin, ils ont répondu favorablement à l'invitation du Conseil citoyen de Cernay. Cette réunion, qui a eu lieu le 4 décembre 2021, a permis d'échanger sur leur fonctionnement, leurs actions passées et à venir. ■

À MULHOUSE...

En raison de la crise sanitaire, seuls 2 des 6 Conseils citoyens mulhousiens, « Briand-Brustlein » et « Côté Véranda », ont maintenu leur fonctionnement en 2021.

Comme en 2020, ces 2 Conseils du secteur Péricentre ont su s'adapter aux contraintes de la crise en se réunissant en visio-conférence lorsque le présentiel n'était pas autorisé.

Le Conseil « Côté Véranda » (qui regroupe le Conseil citoyen « Mulhouse 7 Quartiers » et le Conseil Participatif D8) s'est réuni 10 fois et s'est vu à deux autres occasions.

Il a notamment travaillé sur :

- une reprise active de la commission « cadre de vie » du Conseil, qui a permis d'intégrer de nouveaux conseillers et de donner une place autonome aux conseillers qui la pilotent et l'animent. Ils sont accompagnés depuis mi 2021 par le médiateur « Citoyenneté » du secteur, voire le référent territorial Prévention-Sécurité sur les problématiques de tranquillité publique. Le Conseil a également travaillé sur la sécurisation de voiries (financement avec des crédits participatifs votés par le Conseil), les diagnostics en marchant, les rencontres sur la tranquillité publique et incivilités (notamment copropriété Diamant Noir)...

- L'implication dans la décoration saisonnière et le fonctionnement du local citoyen partagé « Côté Véranda » : le Conseil reçoit les nouvelles associations désireuses d'utiliser le local et décide, en fonction du projet présenté, d'accorder ou non un créneau (accueil en 2021 de 3 nouvelles associations : De bon cœur, Collectif Hum'un, CSC Wagner).
- La participation au vernissage de l'exposition photo permanente d'Anne Immelé sur les vitrines de Côté Véranda (le 2/07), le choix de la photo pour l'invitation et l'occasion d'organiser un dîner convivial avant l'été. Dans cette perspective, le Conseil a décidé de l'achat de grilles d'exposition.
- La mobilisation sur la journée citoyenne et sans voiture (19/09).

Par ailleurs, les conseillers ont assuré le suivi d'informations et des projets du quartier, dont notamment le projet nature à Nepert et l'inauguration de la Promenade des 4 saisons (le 7/07), sachant que le Conseil avait suivi les travaux d'aménagement et participé au choix du nom en 2020. Ils se sont également impliqués dans le suivi d'un projet initié par des jeunes du quartier Franklin sur l'aménagement des abords du plateau sportif Erbland, avec les services et élus de la Ville concernés, les jeunes et le CSC Papin.



Le Conseil citoyen Briand-Brustlein s'est réuni à 10 reprises et a organisé un temps convivial de fin d'année.

Les membres du Conseil citoyen se sont engagés dans les démarches de réflexion suivantes :

- Le suivi et la mise en œuvre de son propre appel à projets « Il faut tout un quartier pour éduquer » ainsi que du projet Briand (ANRU+).
- L'implication dans l'utilisation et le fonctionnement du local citoyen partagé « Le 88 », dont la participation à la rédaction d'une Convention de mise à disposition et d'un Règlement intérieur, l'instruction des nouvelles demandes d'occupation du local (l'Association Sinclair, Alsace Active et Tuba, APSM et La Petite Manchester ont rejoint le local en 2021) et le lancement de la participation à la définition d'une nouvelle signalétique du local en lien avec le service Communication de la Ville.
- Un travail de réflexion/action sur l'occupation problématique de l'espace public (principalement les trottoirs de l'avenue Briand) par des groupes masculins : réalisation d'un diagnostic, éléments d'analyse fournis par l'ORIV, pistes d'actions travaillées collectivement avec des services Ville et acteurs du quartier.

Dans un souci de visibilité, les membres ont mené les actions suivantes :

- La mise en place de petits déjeuners au « 88 », le samedi matin, afin de faire connaître le Conseil et le local citoyen aux habitants du quartier.
- L'organisation d'un forum (24/09), le « Forum du 88 », pour présenter aux habitants les activités et acteurs présents au « 88 » Briand.
- Une implication dans des manifestations du quartier : fête de quartier, saison Briand...
- L'amorce d'un rapprochement progressif avec le Conseil Participatif Manufactures.

Concernant le fonctionnement du Contrat de ville, les membres des deux conseils citoyens actifs ont été amenés à produire un avis sur le Rapport annuel 2020 et ont participé, de manière consultative, à l'instruction des dossiers de demandes de subventions 2021 du quartier.

Il est à noter que la fin d'année 2021 a été marquée pour l'ensemble des Conseils mulhousiens par la relance des instances participatives portées par la Ville de Mulhouse. Ce fut l'occasion d'une présentation par l'AURM et d'échanges avec les élus sur le portrait statistique du secteur concerné, et le début d'une mobilisation pour participer à l'organisation des Forums de secteurs, qui devaient initialement se tenir à l'occasion des vœux du Maire en janvier 2022... ■



À WITTENHEIM...

Le Conseil citoyen est composé de 25 personnes soit 21 habitants et 4 acteurs locaux, animé et porté juridiquement par le centre socioculturel CoRéal de Wittenheim.

Le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis de fonctionner comme les années précédentes.

La crise a eu un impact très conséquent sur la mobilisation des conseillers citoyens qui n'ont pas été en mesure de se mobiliser pour le projet Conseil citoyen. Différentes raisons : des problèmes de santé, une peur/angoisse du collectif, du virus, une vie de famille bouleversée...

En 2021, seulement 4 réunions ont eu lieu. Les rencontres ont permis d'aborder principalement le bilan de l'année 2020, les projets pour 2021, de prendre connaissance et valider le rapport d'activité annuel du Contrat de ville. Ces réunions ont permis également aux conseillers citoyens de s'exprimer sur la situation sanitaire au niveau personnel et collectif (à l'échelle du quartier).

Les conseillers ont poursuivi le travail engagé en 2020 : aller à la rencontre et recueillir la parole des habitants pour permettre au Conseil citoyen d'être identifié et reconnu dans ses missions par les habitants.

Le centre socioculturel a participé aux différentes rencontres de réseau des intervenants auprès des Conseils citoyens, au niveau régional, organisé par l'ORIV. ■



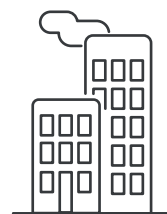


07

Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS)

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) vise à aider les communes urbaines, de plus de 5 000 habitants, confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie.

La loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 a acté pour 2021 une augmentation de 90 millions d'euros supplémentaires. La DSU-CS pour 2020 s'établit donc à 2,471 milliards d'euros. ■



À ILLZACH...

En 2021, la **Ville d'Illzach** a perçu la somme de **306 184 € versée par l'État au titre de la DSU-CS**, soit 5,96 % d'augmentation par rapport à 2021.

En 2021, Illzach est classée au 466ème rang de la DSU-CS sur 695 communes éligibles de plus de 10 000 habitants (464ème rang sur 676 communes en 2017, 506ème rang sur 686 communes en 2018, 482ème rang en 2019 sur 688 communes, 468ème rang en 2020 sur 693 communes).

Pour les actions de développement social urbain, les dépenses nettes (c'est-à-dire une fois déduites les subventions dont la Ville a pu bénéficier pour les actions conduites, à savoir celles de la CAF) prises en compte, arrondies à l'euro près sont celles réalisées par la Ville, au titre du fonctionnement, pour 1 585 619 €.

Sur ce montant, un peu plus d'un million trois cent mille euros est consacré aux actions menées au bénéfice de la jeunesse, que ce soit au titre des actions éducatives ou de celles organisées dans le domaine de loisirs à visée culturelle et sportive. Cet effort financier conséquent confirme la volonté de l'équipe municipale de maintenir une politique ambitieuse en direction des enfants et des adolescents, et cela depuis quelques années.

Pour autant ne sont pas négligées les actions qui touchent à la vie sociale des quartiers et des familles et à l'expression de la solidarité communale envers les publics les plus fragilisés par la vie, actions qui mobilisent 257 000 €.

La part de la contribution de la DSU-CS aux dépenses nettes de développement social urbain est de 19,31 %, soit légèrement en augmentation par rapport à l'année précédente. ■

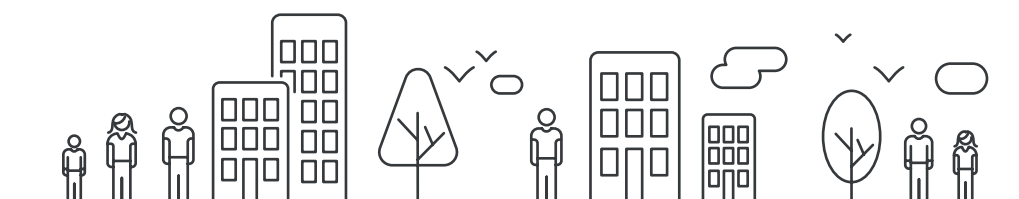
À WITTENHEIM...

En 2021, la **Ville de Wittenheim** a perçu la somme de **633 610 € versés par l'État au titre de la DSU-CS**, soit **3,69 % d'augmentation par rapport à l'année 2020**.

Pour les actions de développement social urbain, les dépenses nettes prises en compte, sont celles réalisées par la Ville au titre du fonctionnement (765 065 €) et de l'investissement (233 932 €). Sont retenues les dépenses nettes, c'est-à-dire une

fois déduites les subventions dont la Ville a pu bénéficier pour les projets qu'elle a conduits (subventions de l'État dans le cadre du Contrat de ville par exemple). Les dépenses d'investissement sont plus importantes qu'en 2020.

Ces dépenses concernent les domaines de l'habitat, de l'accès à l'emploi, de l'éducation et de la jeunesse, de la prévention sécurité ainsi que de la vie sociale. ■



À MULHOUSE...

La DSU-CS sur **Mulhouse** s'établit à **25 642 258 € en 2021**, soit une **augmentation** de 843 276 € par rapport à l'année précédente **(+3,4 %)**.

Cette ressource, qui n'est pas affectée (principe budgétaire de non-affectation des recettes), participe à la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et permet de renforcer les actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Elle permet les projets novateurs mis en œuvre dans divers domaines de l'éducation, de la jeunesse, de l'emploi, de l'intégration ou de la santé pour contribuer à aller vers plus d'égalité sociale et professionnelle au profit des habitants résidents ou issus des cinq quartiers prioritaires de la ville.

Des équipes dédiées s'attachent à la mise en œuvre de ces actions en lien avec les acteurs locaux : régie personnalisée pour la réussite éducative, centres socio-culturels, Agence de la participation citoyenne, Coordination santé, Services Politique de la ville, Sports, Jeunesse, Culture, Tranquillité publique et Prévention sécurité.

En 2021, les services « Politique de la ville » et « Famille, parentalité » ont vu leurs équipes s'étoffer avec le recrutement de nouveaux médiateurs et éducateurs intervenant sur les quartiers prioritaires dans un souci d'une plus grande proximité avec les habitants et de présence sur le terrain. Leur mission consiste également à orienter, voire

à accompagner, les citoyens vers les dispositifs de droit commun et les associations.

Un effort tout particulier est fait en matière d'éducation avec notamment le Programme de Réussite éducative (PRE) pour contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur réussite scolaire. En 2021, des ateliers sur les temps du mercredi et les vacances scolaires ont été mis en place pour les familles repérées au cours de l'année. L'enveloppe financière a permis de développer de nouvelles actions notamment à destination du public le plus en difficulté.

Le dispositif « Cité éducative » bénéficie d'un programme d'actions multi-partenariales à destination des 0-25 ans, de la petite enfance jusqu'à leur insertion socio-professionnelle. Il a pour objectif de co-créer une logique de synergie à l'échelle du territoire Coteaux. En 2021, c'est près de 40 projets financés dans les domaines de l'accompagnement de l'enfant dans son autonomie, le développement durable, le parcours culturel, l'insertion professionnelle, la prise en charge sanitaire et le vivre ensemble.

Pour favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle des enfants des quartiers prioritaires, des actions innovantes sont proposées. Le concept « hors les murs » est toujours apprécié par les habitants : des bibliothèques et le conservatoire ont proposé des animations sur les différents lieux de vie, dans les écoles et collèges.

Des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et la formation des publics les plus en difficulté sont également soutenus par la Collectivité, notamment dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville (chantiers jeunes, parcours emploi et formation, etc.). Ces actions sont menées en lien avec les centres socio-culturels et avec l'appui des équipes de médiateurs sociaux et éducateurs de la Politique de la ville et Famille et parentalité.

La Ville développe par ailleurs une politique de sécurité et de prévention qui vise à garantir aux habitants une ambiance apaisée sur leurs lieux de vie : Raids VTT, actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, mené de concert avec le Service Politique de la ville et les délégués du Préfet, le dispositif « Nouvel An » vise à prévenir d'éventuels débordements sur l'espace public. La Ville soutient également un Observatoire des Violences Intrafamiliales et Faites aux Femmes (OVIFF).

Afin de lutter contre les inégalités de santé et d'améliorer le bien-être individuel et collectif, la Ville continue son déploiement du dispositif Mulhouse Sport Santé. Des projets de remobilisation des habitants au sport se poursuivent depuis 2020 avec notamment les actions « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes à l'école », « booste ta forme », « diagnoform ». Elles connaissent un fort succès : poursuite de l'offre de séjours découverte (nature et/ou sportif), à destination des jeunes (vacances et colos apprenantes).

Enfin, le Projet de renouvellement urbain s'élève à 256 M€. Des études urbaines sont en cours de réalisation pour un démarrage des travaux en 2022. Les Conseils citoyens représentent une instance de suivi de cet ambitieux projet de transformation urbaine.

Le quartier Briand poursuit son projet soutenu par l'ANRU+ « Innover dans les quartiers » par la mise en place d'un consortium de réalisation permettant une animation territoriale (Ville de Mulhouse, Tubà, Alsace Active, La Petite Manchester). En matière d'accompagnement des activités économiques locales et d'insertion, les 2 acteurs Tubà et Alsace Active ont commencé à proposer des outils de structuration des projets inclusifs sur le quartier ; la Petite Manchester lauréate de l'appel à projets « Manufacture de Proximité » a démarré son activité de production. Les « Saisons Briand », temps forts à vocation itérative en lien avec le projet d'apaisement de l'avenue (septembre 2021) se poursuivent. ■



08

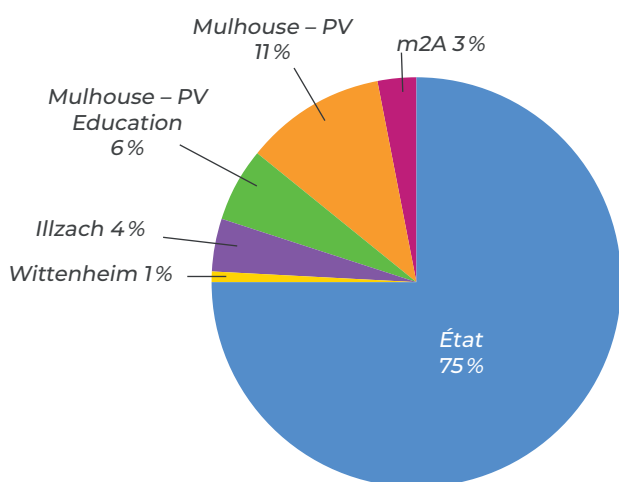
Synthèse globale

282 actions ont été menées en 2021 au profit des habitants et habitantes des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (tous dispositifs confondus) portées par 83 porteurs différents.

3 818 896 € ont été mobilisés. Au-delà des crédits habituels, des moyens complémentaires ont été utilisés :

- Pour faire face à la crise qui continue à impacter la vie des habitants en quartiers prioritaires :
 - « Quartier Été »
27 actions / 281 300 € (État)
et 1 560 € (Ville) ;
 - « Quartier Solidaire Jeune »
15 actions / 83 300 € (État).
- Suite à de nouvelles contractualisations : « Cité éducative »
42 actions / 442 965 € (État)
et 195 577 € (Ville) ;
- « Cité de l'emploi »
1 action / 100 000 € (État).

| Part des financements



Territoires / Financeurs	Nb. d'actions	Total des moyens financiers	Dont État	Dont m2A	Dont Ville de Mulhouse - PV	Dont Ville de Mulhouse - PV Education	Dont Illzach	Dont Wittenheim
Illzach	28	285 830 €	126 800 €				159 030 €	
m2A	18	312 800 €	213 700 €	99 100 €				
Mulhouse	222	3 096 017 €	2 440 975 €		414 400 €	240 642 €		
Wittenheim	14	124 249 €	66 490 €					57 759 €
TOTAL	282	3 818 896 €	2 847 965 €	99 100 €	414 400 €	240 642 €	159 030 €	57 759 €

Parmi l'ensemble des crédits mobilisés, 75% des sommes relèvent des crédits spécifiques de l'État, 3% de m2A, 17% de la Ville de Mulhouse, 4% d'Illzach et 1% de Wittenheim.

Les centres socio-culturels, acteurs majeurs de la mise en œuvre des actions dans le cadre du contrat de ville ont mené 112 actions (40 % de l'ensemble des actions et

32 % des financements). Les collectivités (Ville de Mulhouse, Ville de Wittenheim et m2A) portent quant à elles 22 actions (8 % des actions et 16 % des sommes mobilisées).

Parmi les principaux porteurs d'action on peut citer, le CIDFF et Le Moulin Nature qui ont chacun déployé 12 actions au cours de l'année 2021.

Par domaine	Nb. d'actions	%	Montant	%	Collectivités	État
Culture	15	5,3	73 385 €	1,9	13 525 €	59 860 €
Développement Durable	1	0,4	5 000 €	0,1	5 000 €	0 €
Éducation	87	30,9	1 557 877 €	40,8	339 912 €	1 217 965 €
Emploi et développement économique	30	10,6	544 499 €	14,3	115 499 €	429 000 €
Ingénierie	4	1,4	45 790 €	1,2	26 390 €	19 400 €
Jeunesse	35	12,4	654 395 €	17,1	167 045 €	487 350 €
Lien social	86	30,5	730 950 €	19,1	251 060 €	479 890 €
Renouvellement urbain	1	0,4	30 000 €	0,8	15 000 €	15 000 €
Santé	23	8,2	177 000 €	4,6	37 500 €	139 500 €
TOTAL GÉNÉRAL	282	100	3 818 896 €	100	970 931 €	2 847 965 €

La majorité des actions relève soit du champ de l'éducation (30,9%), soit vise à renforcer le lien social (30,5%), puis des actions en faveur de la jeunesse (12,4%) et dans le domaine de l'emploi et du développement économique (10,6%).

L'approche par volume financier souligne l'importance des actions dans le domaine de l'éducation (40,8 %) et du lien social (19,1%). ■



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



Document réalisé avec les contributions
des Villes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim,
de la Sous-préfecture de Mulhouse et de l'AURM

Coordination ORIV - Centre de ressources Politique de la ville

Mise en page Direction de la Communication m2A



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Oujidane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°19 - FORET COMMUNALE - PROGRAMME DE TRAVAUX DE GESTION PATRIMONIALE SANITAIRE DE L'OFFICE NATIONALE DES FORETS (ONF) - EXERCICE 2023

L'Office National des Forêts (ONF) propose chaque année de réaliser un programme de travaux patrimoniaux en forêt communale conformément au plan de gestion et d'aménagement forestier approuvé par délibération du 9 février 2018.

Les changements climatiques constatés depuis quelques années ont durablement affecté la forêt, qui nécessite un suivi constant de la part des forestiers.

Ainsi, l'ONF poursuit ses travaux de gestion patrimoniale sanitaire pour permettre au plus grand nombre de continuer à profiter de cet environnement naturel ouvert à tous, qui constitue un espace de liberté et de détente au quotidien.

Le programme d'actions et le plan prévisionnel des coupes pour l'année 2023 ont été chiffrés en fonction de l'état de la forêt comme suit :

TRAVAUX PATRIMONIAUX	Montant (HT)	Montant (TTC)	Nature I/F
Travaux de maintenance parcellaire Entretien du parcellaire	1 800,00 €	2 160,00 €	F
Travaux sylvicoles Cloisonnement d'exploitation : maintenance	2 400,00 €	2 880,00 €	F
Travaux d'infrastructure Accotements et talus : entretien	2 310,00 €	2 772,00 €	F
Travaux divers Matérialisation des lots de bois de chauffage, abattage d'arbres, sécurisation des bordures de forêts	4 380,00 €	5 256,00 €	F
<u>TOTAL</u>	10 890,00 €	13 068,00 €	

Par ailleurs, compte tenu d'aléas dus aux intempéries (telles les sécheresses et tempêtes rencontrées en 2022 par exemple) et de la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, il est proposé d'inscrire une ligne budgétaire de 20 000 € HT (24 000 € TTC) pour y faire face le cas échéant.

PREVISIONS DES COUPES	Volume m³	Montant estimé (HT)	Nature I/F
<u>Coupes façonnées</u>	441		F
Recette brute		20 130,00 €	
Frais d'abattage et de façonnage		- 4 020,00 €	
Frais de débardage		- 2 630,00 €	
Recette nette prévisionnelle des coupes façonnées		<u>13 480,00 €</u>	
<u>Coupes sur pied</u>	0	0 €	F
Honoraires		1 029,00 €	
Autres dépenses		910,00 €	
Bilan coupes sur pied		<u>- 1 939,00 €</u>	
<u>BILAN DES COUPES</u>		11 541,00 €	

Il est précisé que ces propositions sont conformes au Plan d'Aménagement Forestier 2010-2029 voté par la Ville de Wittenheim lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le programme de travaux patrimoniaux (travaux d'exploitation, de maintenance, d'infrastructure et travaux divers) présenté par l'Office National des Forêts pour un montant de 10 890,00 € HT, soit un montant de 13 068,00 € TTC imputé sur le compte 61524 (76) ;
- inscrit la somme de 20 000 € HT (24 000 € TTC) au titre des imprévus sur ce même compte ;
- approuve l'état prévisionnel des coupes correspondant à un montant de recette nette de 11 541,00 € imputé sur le compte 7022 (6312) ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer et approuve par voie de conventions ou de devis la réalisation de ces programmes dans la limite des crédits qui seront ouverts au Budget Primitif 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°20 - FORET COMMUNALE - APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2024

L'Office National des Forêts (ONF) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes.

Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration, et d'autre part les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

L'article 13 de la « Charte de la Forêt Communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Les propositions d'état d'assiette des coupes pour l'année 2024 sont jointes en annexe.

Elles prévoient un martelage dans les parcelles forestières suivantes :

Coupes à l'aménagement

- Parcelles n° 17 bl, 24 et 25, surface totale 17,76 hectares : classement en amélioration indifférenciée.

Coupes proposées en suppression

- Parcelle n° 15 a, surface 2,56 hectares : classement en régénération indifférenciée,
- Parcelle n° 30 ts, surface 1,20 hectares : classement en taillis.

Il convient de relever que l'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront portées sur l'EPC (Etat Prévisionnel des Coupes) de l'exercice 2024, lequel sera soumis à l'accord du Conseil Municipal. C'est l'agrément de l'EPC qui engagera alors une décision de commercialisation des produits de la coupe.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024 tel que mentionné ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

	Etat d'Assiette Année 2024 UT GUEBWILLER-THUR	WITTENHEIM	Monsieur le Maire COMMUNE de WITTENHEIM PLACE DES MALGRE NOUS BP 29 68270 WITTENHEIM
---	--	------------	--

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dée. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
WITTENHEIM	17 b1	4,08	2024	2024			Amélioration indifférenciée	4,08	30	Bois façonné
WITTENHEIM	24	6,66	2024	2024			Amélioration indifférenciée	4,46	20	Bois façonné
WITTENHEIM	25	9,22	2024	2024			Amélioration indifférenciée	9,22	20	Bois façonné

A. Siebentritt, le 16/11/2023

Signé à le

Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Le Maire

Bruno GASTON



	Etat d'Assiette Année 2024 UT GUEBWILLER-THUR	WITTENHEIM	Monsieur le Maire COMMUNE de WITTENHEIM PLACE DES MARGRE NOUS BP 29 68270 WITTENHEIM
---	--	------------	--

Couper proposées en suppression

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volumé prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
WITTENHEIM	15_a	2,56	2024	2024	Supp.	ONF-AR - Raison sylvicole- Acquisition du renouvellement	Régénération indifférenciée	2,56	30	
WITTENHEIM	30_is	14,07	2024	2024	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Taillis	1,20	45	

A. Guebwiller, le 14/11/22

Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Bruno GASTON



Signé à le
Le Maire



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Oujidane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°21 - AFFAIRES FONCIERES - CESSION D'UN TERRAIN RUE DU VIEIL ARMAND

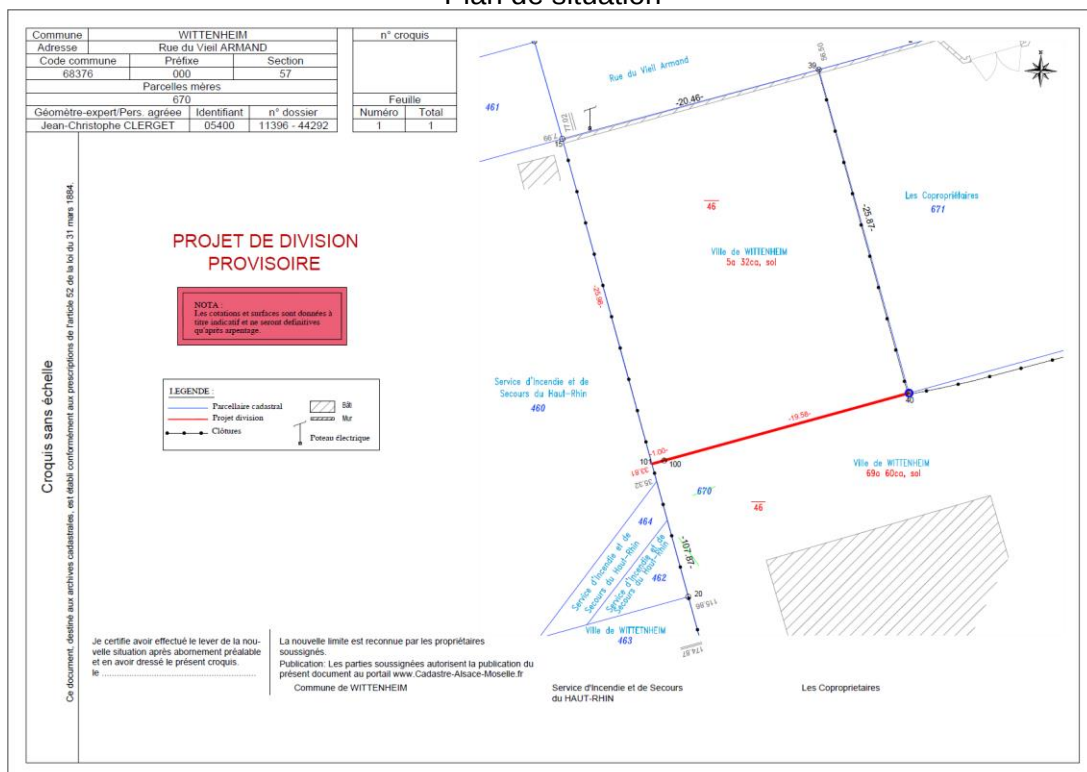
Par courrier en date du 28 mai 2020, la Commune a été sollicitée par la copropriété RITZMANN/NOEL pour l'acquisition d'un terrain communal situé 41 rue du Vieil Armand à WITTENHEIM (section n° 57, parcelle n° 0670) d'une superficie de 5,32 ares.

Ce bien était jusqu'à présent loué aux consorts RITZMANN/NOEL dans le cadre d'une convention d'occupation.

En raison du passage d'une canalisation, le bien sera grevé d'une clause de non aedificandi inscrite au livre foncier par le notaire.



Plan de situation



Arpentage (projet de division provisoire)

La valeur vénale de ce bien de 5,32 ares a été estimée par France Domaine à 16 500 € hors taxes. Cette emprise est donnée sous réserve de l'établissement du procès-verbal d'arpentage qui définira avec précision sa contenance.

Cette valeur peut être assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 14 850 €, marge que la Commune a décidé d'appliquer en raison de la non-constructibilité du bien.

L'acquéreur fera appel au notaire de son choix, étant entendu que les frais liés à la vente lui échoient intégralement.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- valide la cession de cette parcelle dans les conditions précitées ;
- prévoit l'inscription des dépenses et recettes afférentes à cette cession au budget communal ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

**POINT N°22 - AFFAIRES FONCIERES - MAINLEVÉE D'UN DROIT DE RESOLUTION 9
RUE DU MILLEPERTUIS - RECTIFICATION**

La délibération prise lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 donne les pouvoirs à Maître Floriane GUETH, diplômée notaire au sein de l'Etude notariale Bénédicte HARDER, pour procéder à la mainlevée du bien situé 9 rue du Millepertuis.

Or, les pouvoirs doivent être donnés à Maître Bénédicte HARDER pour assurer la validité juridique de l'acte.

Cette délibération a pour objet de rectifier cette erreur matérielle.

La délibération du 30 septembre 2022 est ainsi reprise ci-dessous :

Par courriel en date du 2 août 2022, Maître Floriane GUETH, notaire de l'Etude notariale Bénédicte HARDER sise à Pfastatt (68120), 75 rue de la République, mandatée par la famille BRUNO dans le cadre de la succession de feu Iolanda GIANNINI, a saisi la Ville en demandant la mainlevée d'un droit de résolution.

Ce droit de résolution, au profit de la Ville de Wittenheim, est inscrit à la charge du bien sis 9 rue du Millepertuis, cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface en ares
44	421/0038	9 rue du Millepertuis	12,20
		Total	12,20

La parcelle ci-dessus provient du morcellement de l'immeuble souche, c'est-à-dire section 44 n° 38 d'une contenance de 153,82 ares terre et 0,49 ares sol, démembrée en 6 parcelles dont une cadastrée section 44 n° 155/0038.

L'inscription a été opérée en vertu de l'acte de vente dressé en date du 30 janvier 1974 prévoyant un droit de résolution et une interdiction de vendre et de morceler le bien afin de garantir la Commune que l'acquéreur, en l'espèce la famille BRUNO, construira bien une maison d'habitation et un autre local sur le terrain ainsi acquis dans les 4 ans suivant la vente.

La parcelle 155/0038 a été scindée en deux parcelles après construction comme suit :

- 421/0038 de 12,20 ares
- 422/0038 de 18,97 ares.

(voir plan ci-après) :



Par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 1973, le Conseil Municipal accordait la mainlevée du droit de résolution dès que les constructeurs auront rempli leurs obligations. Cependant, dans sa délibération initiale, le Conseil Municipal n'avait pas inclus la levée de l'interdiction de mettre en vente ou de procéder au morcellement de la parcelle après l'achèvement des travaux.

Le fait que les constructions ont été effectuées dans les délais permet de procéder désormais à la mainlevée de ces garanties et notamment de lever l'interdiction de vendre et morceler le terrain.

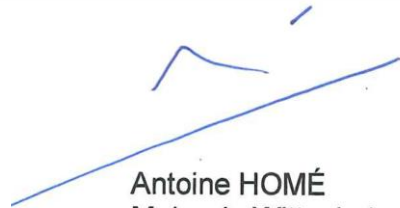
Au vu de ce qui précède, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- abroge la délibération du Conseil Municipal n°19 du 30 septembre 2022, concernant la mainlevée du droit de résolution du bien sis 9 rue du Millepertuis à Wittenheim ;
- confirme la mainlevée, avec désistement de tous droits et consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription du droit de résolution à la charge du bien sis 9 rue du Millepertuis, conformément à la délibération initiale du Conseil Municipal du 25 juin 1973 ;
- lève l'interdiction de vendre et de morceler le terrain sis 9 rue du Millepertuis ;
- confie à Maître Bénédicte HARDER, notaire à PFASTATT, 75 rue de la République, toutes les formalités nécessaires permettant la mainlevée définitive du droit de résolution et de ses obligations annexes ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à l'application de cet acte.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Oujidane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°23 - CITIVIA - RAPPORT D'ACTIVITE 2021- INFORMATION

Conformément à l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société CITIVIA, dont le statut est celui d'une Société Publique Locale (SPL), a remis son rapport annuel d'activité 2021 à l'ensemble de ses actionnaires. Ce document retrace les actions et les opérations mobilières, immobilières ou financières réalisées au cours de l'année, les comptes annuels, les perspectives et les évolutions de la société.

Les compétences de CITIVIA SPL et SEM englobent des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain et de construction, des prestations d'études, mais aussi de la gestion immobilière et de parcs de stationnement. Son capital est entièrement détenu par les collectivités territoriales ou leurs groupements.

L'effectif de CITIVIA SPL et SEM est composé de 42 collaborateurs fin 2021.
Depuis, le 23 novembre 2020, le siège social est installé au 24 rue Carl Hack à Mulhouse.

CITIVIA SPL compte en 2021 28 actionnaires publics répartis comme suit : la Ville de Mulhouse (38%), Mulhouse Alsace Agglomération (31%), la Région Grand Est (14%), la Collectivité européenne d'Alsace (7%) et d'autres actionnaires publics (10%).

La Commune de Wittenheim est actionnaire minoritaire car elle possède 186 actions sur les 7517 existantes (soit 2,47 %).

Capital social CITIVIA SPL :	3,5 M€
Dettes d'emprunts bancaires :	49,6 M€

CITIVIA SEM compte en 2021 3 actionnaires publics et 7 privés répartis comme suit : Collectivité européenne d'Alsace (37%), Ville de Mulhouse (20%), Mulhouse Alsace Agglomération (20%), Banque des Territoires (11%), Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (7%), Crédit Agricole Alsace Vosges (4%) et autres actionnaires privés (1%).

Capital social CITIVIA SEM :	3,1 M€
Dettes d'emprunts bancaires :	1,7 M€

Quelques chiffres-clés de l'activité 2021 :

Chiffre d'affaires :	9,7 M€
Budget global géré :	454 M€

Pour le compte des collectivités membres, CITIVIA SPL a réalisé et poursuivi courant 2021 de nombreuses opérations en collaboration avec CITIVIA SEM (qui exploite et gère sept parkings dans la région mulhousienne).

Les principales opérations (en cours et à venir) sont reprises ci-dessous, à savoir :

- aménagement : reconversion de friches en zones d'activité (Staffelfelden, Sélestat), renouvellement urbain en centre ancien (Mulhouse), redynamisation des centres-bourgs (Thann, Morschwiller-le-Bas, Guebwiller)...
- rénovation et construction : collège Kennedy à Mulhouse, extension du lycée Montaigne, rénovation de 4 EHPAD (Orbey, Munster, Sainte-Marie-aux-Mines, Soultzmatt), construction d'1 EHPAD à Rouffach...
- stationnement et mobilité : 2 nouveaux parkings en silo (550 places à l'ouest de la gare, 400 places dans le quartier Fonderie),
- production de logements neufs : écoquartier des rives de la Doller à Lutterbach (300 logements), tour résidentielle « zéro charge » à Mulhouse (64 logements, près de la gare), centre-ville de Guebwiller (500 logements),
- Production et gestion d'immobilier d'entreprises : un immeuble de 6000 m² près de la gare inauguré, 5200 m² livrés pour Bubendorff.

La liste des actions réalisées en 2021 et prévues pour 2022-2023 n'est pas exhaustive. Le compte-rendu détaillé de la dernière Assemblée Générale peut être consulté au service du Patrimoine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de CITIVIA.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

**POINT N°24 - ASSOCIATION DE COMMERÇANTS "CŒUR DE WITTENHEIM" -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR DES BONS D'ACHATS POUR LA FETE DE
NOËL DES AÎNÉS**

Dans le cadre de ses actions en faveur des aînés, la Ville propose depuis 2021 aux seniors de 73 ans et plus soit de participer à un repas de Noël avec spectacles, soit de venir récupérer un bon d'achats utilisable auprès des commerçants de l'association « Cœur de Wittenheim » (plus de 30 enseignes).

Cette opération permet ainsi d'offrir aux seniors un large choix dans leurs achats, mais également de soutenir le commerce local.

La valeur unitaire du bon est arrêtée chaque année au moment du vote du Budget Primitif. Pour l'année 2022, la valeur du bon d'achats est fixée à 20 €, crédits inscrits au Budget Primitif 2022.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de conventionner avec l'association « Cœur de Wittenheim », afin que la Ville puisse lui verser le montant correspondant aux bons d'achats utilisés. L'association devra ensuite reverser les sommes correspondantes à chaque commerçant.

Ainsi, une convention type permettant cette contractualisation est présentée en annexe, qui pourra être signée chaque année tant que l'opération est reconduite.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet de convention avec l'association de commerçants « Cœur de Wittenheim » tel que présenté en annexe,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention avec l'association des commerçants « Cœur de Wittenheim » pour chaque année de reconduction de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS
« CŒUR DE WITTENHEIM »
BONS D'ACHATS DE NOEL 20...**

Entre

La Commune de Wittenheim, sise Place des Malgré-Nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par son Maire, M....., autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du, ci-après désignée sous l'intitulé « la Ville de Wittenheim »,

d'une part,

et

l'association de commerçants « Cœur de Wittenheim » dont le siège est fixé à Wittenheim représentée par son Président, M....., dûment mandaté, ci-après désignée « l'association »,

d'autre part.

PREAMBULE :

Considérant que la Ville de Wittenheim souhaite proposer un cadeau de Noël aux personnes âgées deans et plus résidant dans la commune ; afin de proposer un choix à ces bénéficiaires tout en soutenant le commerce local, il a été décidé que ce cadeau serait un bon d'achats d'un montant unitaire de € par personne.

Considérant que l'association de commerçants « Cœur de Wittenheim » a notamment pour objectif de faire évoluer le commerce et l'artisanat de la Ville et en particulier par des actions communes, ce qui permet de soutenir le commerce local.

Il est souhaité que les bons d'achats puissent être utilisés dans les commerces adhérents à l'association « Cœur de Wittenheim » et qu'un partenariat soit formalisé pour cela entre la Ville et l'association.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place de l'opération « Bons d'achats de Noël aux aînés », et en particulier les engagements réciproques de l'association et de la Ville de Wittenheim dans le cadre de leur partenariat.



Article 2 – Conditions générales

Les bons d'achats seront édités par l'association « Cœur de Wittenheim » et distribués par la Ville de Wittenheim à chaque personne éligible (les personnes âgées de ... ans et plus habitant la commune et qui ne bénéficient pas du repas de Noël des aînés).

Il y sera précisé la liste des commerces participants susceptibles d'accepter le bon.

Chaque bon d'achats est à utiliser en une seule fois.

La date de validité des bons d'achats est fixée au

Article 3 – Engagements de l'association

L'association s'engage à récupérer auprès de chaque commerçant participant à l'opération le décompte des bons utilisés chez lui, ainsi que les bons eux-mêmes.

L'association transmettra ces décomptes et les bons à la Ville, ainsi qu'un décompte total.

L'association reversera à chaque commerçant la somme due selon chaque décompte, une fois la somme totale versée par la Ville.

Article 4 – Engagements de la Ville

La Ville s'engage à verser, à réception des bons d'achats, une somme correspondant à 50% du montant total des bons commandés.

La Ville s'engage, sur présentation des pièces justificatives mentionnées ci-dessous, à verser à l'association le solde de la somme correspondant au nombre de bons réellement utilisés.

Article 5 – Conditions de versement

Le versement du solde par la Ville pourra s'effectuer en plusieurs fois, sur présentation d'un décompte mensuel des bons utilisés durant le mois accompagné des bons d'achat.

Article 6 – Communication

L'association et la Ville de Wittenheim s'engagent à faire apparaître chacun leur logo respectif sur toute opération de communication relative à cette opération.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de à compter du

Article 8 – Modification et résiliation de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, validé conjointement par le Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim et par le Conseil d'Administration de l'association.



En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, une mise en demeure sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. A l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse, la convention sera résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Article 9 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires à Wittenheim, le.....

Pour la Commune de Wittenheim

Le Maire

Pour l'association « Cœur de
Wittenheim »

Le Président



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°25 - EHPAD LES VOSGES - AVENANT FINANCIER 2022/2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Le Conseil Municipal, réuni le 10 décembre 2021, a approuvé les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'EHPAD Les Vosges portant sur les années 2022-2025, un avenant devant être conclu chaque année pour préciser les subventions versées par la collectivité.

Il s'agit en particulier de subventions destinées à soutenir l'association de gestion de la maison de retraite Les Vosges dans ses objectifs de prodiguer soins et accompagnement digne des personnes âgées dépendantes tout au long de leur séjour en EHPAD, en veillant à favoriser la vie sociale et le respect de l'autonomie de ces personnes.

Au vu du caractère social et du service rendu par l'association, la Ville attribue chaque année une subvention de fonctionnement correspondant au montant de la part variable du loyer, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019.

Un avenant financier a ainsi d'ores et déjà été validé par le Conseil Municipal du 8 juillet 2022 pour permettre le versement de cette subvention.

Dans le cadre de la rénovation totale de la cuisine de l'EHPAD, l'association de gestion a sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention d'équipement correspondant au tiers du montant HT des travaux de la cuisine rénovée, soit un montant de 141 552 €, d'où cet avenant financier 2022/2.

Un montant de 125 000 € avait d'ores et déjà été inscrit au budget primitif de la Ville sous l'imputation budgétaire 2313 « constructions ». Il y a donc lieu dans le cadre de la Décision Modificative n°3 de compléter la somme et de modifier l'imputation budgétaire pour verser la contribution de la Ville sous forme d'une subvention d'équipement.

Mesdames RENCK et BRITSCHU ainsi que Messieurs WEISBECK, PARRA, RUBRECHT et ROTH ne prennent pas part au débat, ni au vote en raison de leur implication dans l'association.

Madame BRITSCHU ayant donné procuration à Monsieur FREY et Monsieur PARRA ayant reçu procuration de Madame SAUNUS, ces derniers ne prennent pas part au débat ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier 2022/2 tel que présenté ci-après,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ledit avenant avec l'association de gestion de la maison de retraite Les Vosges.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE WITTENHEIM ET
L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE RETRAITE LES VOSGES
AVENANT FINANCIER 2022/2

Entre **la Commune de WITTENHEIM**, sise Place des Malgré Nous, 68270 WITTENHEIM représentée par son Maire Monsieur Antoine HOMÉ, autorisé à signer le présent avenant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022, ci-après désignée « la Ville de Wittenheim »,

D'une part, et

L'association de gestion de la maison de retraite Les Vosges, représentée par sa Présidente Madame Ginette RENCK, ayant son siège au 15 rue des Vosges à WITTENHEIM, dénommée ci- après « l'association de gestion de la maison de retraite Les Vosges »,

D'autre part,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001, précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations),

VU la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant le projet de convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2022-2025,

VU la délibération du 8 juillet 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant l'avenant financier 2022/1 à la convention pluriannuelle d'objectifs,

VU la demande de subvention d'équipement présentée par l'association de gestion de la maison de retraite Les Vosges au titre de l'année 2022,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de compléter l'avenant financier 2022/1 du 8 juillet 2022 suite à l'attribution d'une subvention d'équipement apportée par la Ville à l'association au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Article 1^{er} – Montant de la subvention

Après instruction de la demande de subvention formulée par l'association de gestion de la maison de retraite Les Vosges afin de contribuer à la rénovation de l'ensemble de la cuisine de l'établissement, la Commune de Wittenheim a inscrit en Décision Modificative n°3 une subvention d'équipement d'un montant total de **141 552 €** (cent quarante et un mille cinq cent cinquante-deux euros), correspondant au tiers du montant HT des travaux de la cuisine rénovée.

Subvention d'équipement (imputation budgétaire 20421 61 - SOCIAL)

Objet	Montant BP
<i>Subvention d'équipement</i>	141 552 €
TOTAL	141 552 €

Article 2 – Modification de la convention

Les autres articles et dispositions de la convention attributive de subvention restent inchangés, toute autre modification intervenant en 2022 devant faire l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Ville de WITTENHEIM

Pour l'association de gestion de
la maison de retraite Les Vosges

L'Adjointe au Maire Déléguée
Christiane Rose KIRY

La Présidente
Ginette RENCK



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Oujidane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

**POINT N°26 - VŒU RELATIF AU PROJET DE FERMETURE DU LYCEE DES METIERS
CHARLES DE GAULLE DE PULVERSHEIM**

La Région Grand Est a annoncé récemment sa volonté de fermer une dizaine de lycées à l'échelle de la région, dont un en Alsace, le Lycée des Métiers Charles de Gaulle de Pulversheim, dans l'agglomération mulhousienne.

Un établissement d'excellence....

L'établissement s'est vu décerner le label d'excellence « *Lycée des Métiers* » par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce label est réservé aux établissements scolaires proposant, autour d'un ensemble cohérent de métiers, des formations allant du CAP au BTS, en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage, ainsi qu'en formation continue. Il met en évidence la cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs. Il constitue ainsi un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle.

Le Lycée des Métiers Charles de Gaulle offre des formations dans les secteurs suivants :

- En chaudronnerie : du CAP au BTS en passant par le Bac pro
- En électrotechnique : Bac pro et Azubi-Bac pro
- En sécurité : Bac pro et BTS

Soucieux de préserver la qualité de son enseignement et son adaptation à son environnement économique, le lycée a toujours veillé à développer des mentions et options complémentaires aux formations proposées, comme c'est le cas pour l'Azubi-Bac pro d'électrotechnicien qui permet de suivre une double formation en français et en allemand. De plus, ce lycée possède la plus grande chaudronnerie industrielle scolaire du Grand Est ainsi que d'autres équipements de grande qualité.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été évoqué, le taux réel d'occupation en 2022 est de 92%, chiffre en constante augmentation depuis des années.

... au service du développement économique du territoire et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Les enseignements dispensés en filières chaudronnerie, électrotechnique et sécurité sont de véritables atouts pour notre région, tant pour les jeunes qui se forment ainsi dans des secteurs porteurs que pour les industries et entreprises locales qui ont un fort besoin dans ces secteurs spécifiques.

La fermeture de ce lycée entraînerait ainsi des conséquences terribles, aussi bien pour les jeunes qui ne bénéficieraient plus de la possibilité d'accéder à ces formations dans un cadre de proximité que pour les entreprises entravées dans leur développement du fait du manque de main d'œuvre qualifiée dans des secteurs pourtant en forte demande.

Au moment où les difficultés de recrutement sont un véritable problème dans notre pays, simplement envisager la fermeture de ce lycée professionnel va à contre-courant de toute logique économique et sociale pour l'ensemble de notre territoire.

Au regard des conséquences désastreuses qu'aurait cette décision sur le développement économique du territoire et l'insertion professionnelle des jeunes,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- demande instamment à la Région Grand Est et à son Président Monsieur Jean ROTTNER de revenir sur sa décision de fermeture du Lycée des Métiers Charles de Gaulle de Pulversheim.



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

**POINT N°27 - CREATION D'UN NOUVEAU PERISCOLAIRE POUR LE GROUPE
SCOLAIRE CURIE-FREINET / LA FONTAINE - LANCEMENT DU PROJET ET MISE EN
PLACE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC MULHOUSE
ALSACE AGGLOMERATION**

Le périscolaire du Centre, qui accueille les enfants du groupe scolaire Curie-Freinet / La Fontaine, possède actuellement une habilitation de 124 enfants (40 maternelles et 84 élémentaires) pour le repas de midi et de 76 enfants (20 maternelles et 56 élémentaires) pour l'accueil du soir.

Les locaux actuels se situent au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école Curie et sont composés de 4 espaces servant à la fois de salle d'activités et de salle de restauration,

d'un office et d'un bureau. Ces espaces, propriété de la Ville de Wittenheim, sont mis à disposition de m2A par convention.

Ces espaces ne correspondent plus aux besoins actuels et ne permettent pas de répondre à l'augmentation importante des demandes d'accueil en raison de leur taille.

Dans ce cadre, il est proposé, en partenariat avec m2A qui possède la compétence périscolaire, de créer de nouveaux locaux sur un terrain d'environ 1 080 m² mis à disposition par la Ville de Wittenheim. Ceux-ci permettront de limiter les trajets pour les enfants des écoles La Fontaine et Freinet et d'augmenter la capacité d'accueil du périscolaire. En effet, les nouveaux locaux permettront d'accueillir jusqu'à 172 enfants (60 maternelles et 112 élémentaires).

Par ailleurs, les espaces libérés dans l'école Curie offriront de nouvelles possibilités en termes de salles d'activités ou de salles de classe.

A la suite de l'étude de faisabilité menée par m2A, porteur du projet, l'aménagement se caractérisera par la construction d'un bâtiment indépendant en plain-pied, dans l'enceinte des espaces extérieurs de l'école Freinet.

Ces locaux, d'une surface totale de 758 m², seront composés de salles d'activités et de restauration dédiées aux maternelles et aux élémentaires, de sanitaires et d'un bureau.

L'estimation financière prévisionnelle porte le coût total du projet à 2 480 467 € HT, soit 2 976 561 € TTC. La part relative aux travaux s'élève, elle, à 1 907 200 € HT. Ces montants restent à ajuster dans les prochaines phases du projet. L'aménagement en équipements et mobiliers des locaux périscolaires (hors équipements et mobiliers de l'office) est estimé à 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.

Il est proposé la répartition financière suivante :

- Mulhouse Alsace Agglomération : 1 984 374 € HT (80%)
- Ville de Wittenheim : 496 093 € HT (20%)

La Ville mettant à disposition le terrain pour construire le bâtiment, il y aura lieu de prendre en compte la valeur foncière du terrain dans le montant global du projet, dès que celle-ci sera connue.

Le plan de financement est ainsi le suivant :

Montants prévisionnels de l'opération		M2A		Ville de Wittenheim		Subventions prévisionnelles
HT	TTC	HT	%	HT	%	HT
2 480 467 € (hors terrain)	2 976 561 €	1 984 374 €	80	496 093 €	20	CAF : 135 000 € HT + 6 750 € HT pour le mobilier Département : 496 093 € HT (20%) Région : 248 000 € HT (10%) Etat : 620 116 € HT (25%)

Les participations financières pourront être réajustées en fonction des dépenses réellement engagées et des subventions perçues.

Les subventions perçues seront réparties sur le même prorata que la participation financière au projet, soit 80% pour m2A et 20% pour la Ville de Wittenheim.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements de m2A.

Afin de définir le portage du projet relatif à la construction de ce nouveau bâtiment périscolaire, il y a lieu d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre m2A et la Ville de Wittenheim. Cette convention, dont le projet est présenté en annexe, permettra en particulier de préciser les conditions de réalisation et de suivi des travaux, les attributions des parties co-contractantes et les modalités de financement de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le principe de construction d'un nouveau périscolaire au bénéfice des enfants scolarisés dans le groupe scolaire Curie-Freinet / La Fontaine ;
- valide la mise à disposition d'un terrain à m2A pour la réalisation de ce projet ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe au Maire Déléguée à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage selon le projet présenté en annexe, ainsi que ses éventuels avenants ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe au Maire Déléguée à signer tous documents permettant la réalisation du projet ;
- prévoit le moment venu les inscriptions budgétaires nécessaires au budget de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

PÔLE FINANCES ET SERVICE A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

231 – SG – 842B PJ – 7 NOVEMBRE 2022

**PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
PERISCOLAIRE WITTENHEIM CENTRE**

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par Josiane MEHLEN, Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, dûment habilitée par délibération du Bureau du 7 novembre 2022
Ci-après dénommée « m2A »

d'une part,

et

La Commune de Wittenheim représentée par Antoine HOME en sa qualité de maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022
Ci-après dénommée « La Commune »

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le périscolaire de Wittenheim centre possède actuellement une habilitation de 124 enfants (40 maternels et 84 élémentaires) le midi et de 76 enfants le soir (20 maternels + 56 élémentaires). Le site du centre accueille les enfants des écoles maternelle Fontaine et élémentaires Freinet et Curie.

Les locaux actuels se situent au rez-de-chaussée de l'école Curie et sont composés de 4 espaces servant en alternance de salles d'activités et de salles de restauration, d'un office et d'un bureau pour le responsable.

Les locaux existants étant contraints, il n'est désormais plus possible d'accueillir des enfants supplémentaires, malgré une évolution croissante des besoins en périscolaire sur ce territoire.

Dans ce cadre, en lien avec la commune, il est proposé de créer de nouveaux locaux sur un terrain, mis à disposition par la commune, en proximité des écoles Fontaine et Freinet. Ces nouveaux locaux permettront de limiter les trajets pour les enfants des écoles Fontaine (maternelle) et Freinet (élémentaire) et d'augmenter la capacité d'accueil du périscolaire.

La Commune est propriétaire du terrain destiné à ce projet.

Aussi, en application de l'article L2422-12 du code de la commande publique, les parties ont décidé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Cette dernière a pour objet de désigner le maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, dans ce cas, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), dans les conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le portage du projet relatif à la construction d'un bâtiment périscolaire destiné aux enfants des écoles Freinet, Curie et Fontaine.

Ainsi, la présente convention définit :

- la nature et les conditions de réalisation des aménagements sur lesquels portera l'opération,
- les attributions des parties en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre,
- les modalités de financement de l'opération,
- la remise de l'ouvrage en fin d'opération,
- la gestion ultérieure des aménagements réalisés.

ARTICLE 2- PROGRAMME ET SUIVI DE L'OPERATION

Le projet aura pour objet la construction d'un bâtiment indépendant en plain-pied, sur le terrain mis à disposition par la commune. Les locaux comprendront des espaces d'activité et de restauration, dédiés aux maternels et aux élémentaires, des sanitaires, un bureau pour le responsable de site.

L'opération comprendra également l'aménagement mobilier des locaux, à hauteur de 30 000 € HT, qui sera géré par la commune dans le cadre du projet.

A terme, les nouveaux locaux permettront d'accueillir jusqu'à 172 enfants (60 maternels et 112 élémentaires).

Le portage de l'opération sera fait par Mulhouse Alsace Agglomération.

En cas de nécessaire décision pouvant entraîner le non-respect du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle, le maître d'ouvrage en informera au préalable la commune. De même le maître d'ouvrage désigné alertera au cours de sa mission sur la nécessité de modifier le programme et/ou l'enveloppe financière prévisionnelle ou d'apporter des solutions qui lui apparaîtraient

nécessaires, notamment au cas où des événements de nature quelconque viendraient modifier le programme de l'opération ainsi que les prévisions financières faites.

La modification du programme et/ou de l'enveloppe financière pourra être proposée notamment aux stades suivants :

- approbation des avant-projets,
- signature des marchés après consultation,
- les avenants éventuels aux marchés.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX

Mulhouse Alsace Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Elle réalise, sous sa responsabilité, les missions relevant du maître d'ouvrage et notamment celles décrites ci-après :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront réalisés,
- élaboration des études,
- désignation de la maîtrise d'œuvre selon les procédures requises, le cas échéant,
- validation ou le cas échéant établissement des avant-projets qui devront être approuvés par chacune des parties pour les ouvrages relevant de leur compétence (le maire de la commune et les représentants de la commune concernés seront associés aux phases APS/APD du projet),
- lancement des consultations requises à la dévolution des marchés de travaux, attribution par la commission d'appel d'offres compétente de la commune le cas échéant, signature, notification et gestion des marchés de travaux et de toute pièce contractuelle nécessaire à la réalisation de l'opération objet de la présente convention,
- conclusion de tous marchés de prestations intellectuelles et de services nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- versement de la rémunération des entreprises,
- suivi du maître d'œuvre assurant la direction, le contrôle et la réception des travaux,
- gestion des garanties de parfait achèvement et décennale des ouvrages objet de l'opération,
- gestion administrative, financière et comptable de l'opération, y compris le dépôt du permis de construire,
- actions en justice.

En cas de modification substantielle du projet, m2A s'engage à informer la commune. En cas d'avis défavorable, les parties se réuniront afin de parvenir à un accord.

La Commune sera informée du déroulement des travaux. A ce titre, m2A transmettra l'ensemble des comptes-rendus de chantier. Les représentants de Wittenheim pourront suivre les chantiers, y accéder à tout moment dans le respect des conditions d'accès au chantier et du PGCSPPS, et consulter les pièces techniques. Toutefois, ils ne pourront présenter leurs observations qu'au maître d'ouvrage désigné et non directement aux intervenants quels qu'ils soient.

ARTICLE 4 – DROIT DES PARTIES SUR LES LOCAUX PERISCOLAIRES

La Commune de Wittenheim sera propriétaire de l'ensemble de l'ouvrage objet de l'opération.

A l'issue de la réalisation des ouvrages, les locaux nécessaires aux activités périscolaires seront mis à disposition de m2A afin d'assurer les activités relevant de sa compétence.

Ainsi, m2A est titulaire d'un droit d'usage sur cette structure qui lui sera mise à disposition, à titre gratuit, dans le cadre d'une convention spécifique.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Coût prévisionnel de l'opération

L'enveloppe financière de l'opération globale prévisionnelle est de 2 480 467 € HT, soit 2 976 561 € TTC.

A noter, la Commune de Wittenheim met à disposition le terrain nécessaire pour la construction de ce bâtiment. La valeur foncière de ce terrain sera à prendre en compte dans le montant global du projet, dès que celle-ci sera connue.

Cette enveloppe comprend notamment :

- Les études techniques,
- Le coût des travaux de construction et d'aménagement de l'ouvrage incluant notamment toutes les sommes dues au maître d'œuvre et aux titulaires des marchés de travaux, fournitures et prestations intellectuelles,
- Les impôts, taxes et droits divers susceptibles d'être dus au titre de la présente opération,
- Le coût des assurances-construction, et toutes les polices dont le coût est lié à la réalisation de l'ouvrage, à l'exception des assurances de responsabilité de la commune,
- Les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés, l'exécution des travaux et aux opérations annexes nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, notamment : sondages, plans topographiques, arpentage, bornage, éventuels frais d'instance, d'avocat, d'expertise et indemnités ou charges de toute nature que la commune aurait supportées et qui ne résulteraient pas de sa faute lourde.

Par ailleurs, l'aménagement en équipements et mobiliers des locaux périscolaires sera également intégré à l'opération, pour un montant estimé à 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.

5.2 Financement de l'opération

M2A, en qualité de Maître d'ouvrage désigné, assure le règlement des marchés conclus pour la construction des locaux périscolaires destinés aux enfants des écoles Freinet, Curie et Fontaine.

La Commune versera à m2A une somme prévisionnelle de 496 093 € HT (hors terrain), correspondant à la part de l'opération comprenant notamment les travaux d'aménagement extérieur.

La participation de m2A pourra être réajustée en fonction des dépenses réellement engagées et des subventions perçues.

Dans le cadre de la construction de locaux périscolaires, m2A participera à hauteur de 1 984 374 € HT.

Subventions

La réalisation de ce projet bénéficiera d'une subvention de la CAF de 270 000 €, répartis en subventions à hauteur de 135 000 € et en prêt à taux 0 à hauteur de 135 000 €. Se rajouterait une subvention complémentaire au titre des mobiliers, à hauteur de 13 500 €, répartis de la même manière.

Par ailleurs, ce projet est également susceptible de bénéficier d'un financement par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), la Région Grand Est et par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), voire au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires ruraux (DETR) pour les communes concernées. L'éligibilité et les montants pouvant être obtenus n'étant pas consolidés, le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous constitue une estimation indicative.

Les subventions perçues seront alors déduites de la participation de m2A et de la commune, selon le prorata de participation au projet.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

Montants Prévisionnels de l'opération		m2A		Commune		Subventions Prévisionnelles (sous réserve d'attributions) € HT
€ HT	€ TTC	€ HT	%	€ HT	%	
2 480 467 € HT (hors terrain)	2 976 561 € TTC	1 984 374 € HT	80	496 093	20	CAF : 135 000 € HT + 6 750 € HT pour le mobilier Département : 496 093 € HT (20 %) Région : 248 000 € HT (10 %) Etat : 620 116 € HT (25 %)

5.3 Modalités de versement

Les versements de la Commune à m2A seront effectués, conformément aux règles de la comptabilité publique, sur demande écrite de m2A, en fonction de l'avancement des travaux selon l'échéancier suivant :

- un premier versement de 50% à la notification des marchés de travaux,
- un second versement de 30%, à la réception de l'ouvrage (selon subventions obtenues),
- le solde lors de l'établissement du décompte de l'opération, lequel tenant compte du réajustement lié au coût réel des travaux et aux subventions relatives à la création des locaux.

Le montant des versements pourra être révisé en fonction des subventions notifiées et perçues qui se déduiront de la participation des deux collectivités.

Le comptable assignataire pour la dépense est le Trésorier Principal de Mulhouse Alsace Agglomération.

M2A préfinance la totalité de la TVA et récupère seule cette dernière par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

M2A est seule responsable de tout dommage causé aux personnes ou aux biens, résultant de la réalisation de l'opération.

Elle garantit m2A de tout recours lié à cette réalisation.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

M2A fera mention du financement de la Commune sur le chantier et dans toute présentation qui pourra être faite de l'opération.

ARTICLE 8 - REMISE DES OUVRAGES ET EXPLOITATION

A la fin des travaux de réalisation de l'ouvrage, ce dernier fera l'objet d'une réception et sera propriété du Maître d'ouvrage désigné :

- la réception des ouvrages permet la mise à disposition à m2A des ouvrages réalisés. Un état des lieux sera établi et signé contradictoirement,
- à la fin de l'opération, la Commune remettra à m2A un bilan général avec notamment les décomptes généraux des marchés visés exacts par son comptable, ainsi que le dossier des ouvrages exécutés,
- m2A et la commune peuvent solliciter à tout moment les justificatifs pour effectuer les contrôles administratifs et techniques qu'elles estiment nécessaires au suivi de la réalisation de l'opération,
- en ce qui concerne l'achèvement de la mission du maître d'ouvrage désigné :
 - . la mission de la Commune prend fin par le *quitus* délivré par m2A ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées ci-dessous,
 - . le *quitus* sera délivré à la demande de la Commune après l'exécution complète de ses missions et notamment la réception de l'ouvrage, la levée des réserves de réception, la transmission du bilan général, et après expiration des délais de garantie contractuels,
 - . m2A doit notifier sa décision à la Commune dans le délai de trente jours suivant la réception de la demande, faute de quoi le *quitus* sera réputé délivré.

ARTICLE 9 – AVENANT

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin à l'issue des missions réalisées par m2A dans le cadre de la présente convention soit :

- à l'expiration du délai de parfait achèvement,
- à la conclusion des litiges éventuels.

ARTICLE 11 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, cette partie peut être mise en demeure par l'autre partie d'exécuter l'obligation en cause par un courrier dûment notifié.

A défaut d'exécution de cette obligation dans un délai d'un mois suivant la réception du courrier, les parties devront se concerter pour tenter de trouver une solution amiable mutuellement acceptable pour achever tout ou partie des travaux prévus dans le cadre de la présente convention. A défaut d'une telle solution sous un délai de deux mois après réception de la mise en demeure initiale, la présente convention sera résiliée de plein droit.

En cas de résiliation en cours de travaux dans les conditions définies par le présent article, le financement de m2A sera limité aux travaux déjà réalisés et strictement nécessaires à la réalisation de l'accueil périscolaire, après réception d'un décompte accompagné de l'ensemble des justificatifs relatifs aux travaux déjà réalisés.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le

Fait en double exemplaire,

Pour m2A
La Vice-Présidente,

Pour la Commune
Le Maire,

Josiane MEHLEN

Antoine HOMÉ



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°28 - SOCIETE DE GYMNASTIQUE MDP A - AVENANT FINANCIER 2022/2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été passée avec la Société de Gymnastique des MDP A par décision du Conseil Municipal du 10 décembre 2021, ceci pour une durée de quatre ans sur la période 2022 / 2025.

Par délibération en date du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a adopté l'avenant financier 2022/1 qui précise les subventions inscrites au budget primitif 2022 de la Ville. L'article 2 dudit avenant prévoit que toute modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Afin de satisfaire aux normes en matière de sécurité, l'un des cadres du club sera missionné pour vérifier les agrès de manière mensuelle et établir un rapport trimestriel, tout en assurant une petite maintenance. Les heures générées par ce travail ont été estimées à 8 heures par mois et leur coût à 2 404 € sur l'année. Etant donné l'intérêt représenté par cette intervention, il a été décidé d'abonder la subvention ordinaire de fonctionnement de la Société de Gymnastique des MDPa de ce même montant.

Par ailleurs, afin de soutenir les clubs sportifs suite à la période difficile du Covid 19, la Ville a décidé de verser une contribution de 20 € pour chaque nouveau licencié de moins de 18 ans habitant Wittenheim et s'étant inscrit lors de la Fête du Sport, qui s'est déroulée le 3 juillet 2022. La Société de Gymnastique des MDPa ayant pu attester de l'inscription de 31 personnes correspondant aux critères, elle se voit attribuer la somme de 620 €.

Ces deux montants sont inscrits en Décision Modificative n°3 du budget Ville, d'où un nouvel avenant financier 2022/2.

Monsieur LOIBL ne prend pas part au débat ni au vote compte tenu de son implication dans l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier 2022/2 joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA
VILLE DE WITTENHEIM ET LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE DES MDPA
AVENANT FINANCIER 2022/2

Entre **la Commune de WITTENHEIM**, sise Place des Malgré-Nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par son Maire Monsieur Antoine HOMÉ, autorisé à signer le présent avenant par une délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022, ci-après désignée « la Ville de Wittenheim »,

D'une part, et

La **Société de Gymnastique des MDPA Wittenheim**, ayant son siège à la salle « Charles KELLER », 10 rue de la Première Armée Française à 68270 WITTENHEIM, représentée par son Président Monsieur Maurice LOIBL, dénommée ci-après « la Société de Gymnastique MDPA ».

D'autre part,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001, précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations),

VU la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant le projet de convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2022 -2025,

VU la délibération du 8 avril 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant l'avenant financier 2022/1 à la convention pluriannuelle d'objectifs,

VU la demande de subvention complémentaire présentée par la Société de Gymnastique MDPA Wittenheim,

VU la décision de la Ville de soutenir les associations sportives de Wittenheim pour encourager l'inscription des Jeunes Licenciés Sportifs,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de compléter l'avenant financier 2022/1 du 8 avril 2022, suite à l'attribution d'une subvention complémentaire par la Ville à la Société de Gymnastique MDPA au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Article 1^{er} – Montant des subventions

Après instruction de la demande de subvention complémentaire et des justificatifs concernant les Jeunes Licenciés Sportifs fournis par la Société de Gymnastique des MDPAs, la Ville de Wittenheim a inscrit au titre de la Décision Modificative n° 3 du budget Ville la subvention suivante :

Imputation budgétaire 6574 40 (gérée par le service Culturel et Sportif)

Objet	Montant inscrit en DM3
Fonctionnement	2 404 €
Jeunes Licenciés sportifs	620 €
Total	3 024 €

Article 2 – Modification de la convention

Toute modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Wittenheim
L'Adjoint au Maire délégué,

Hechame KAIDI

Pour la Société de Gymnastique
MDPA Wittenheim
Le Président,

Maurice LOIBL



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°29 - USW BASKETBALL - AVENANT FINANCIER 2022/3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été passée avec l'USW Basketball par décision du Conseil Municipal du 10 décembre 2021, ceci pour une durée de quatre ans sur la période 2022 / 2025.

Par délibération en date des 8 avril 2022 et 8 juillet 2022, le Conseil Municipal a adopté les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 qui précisent les subventions inscrites au budget 2022 de la Ville. L'article 2 desdits avenants prévoit que toute modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Afin de soutenir les clubs sportifs suite à la période difficile du Covid 19, la Ville a décidé de verser une contribution de 20 € pour chaque nouveau licencié de moins de 18 ans habitant Wittenheim et s'étant inscrit lors de la Fête du Sport, qui s'est déroulée le 3 juillet 2022. L'USW Basketball ayant pu attester de l'inscription de 61 personnes correspondant aux critères, elle se voit attribuer la somme de 1 220 €.

Madame DELERS ne prend pas part au débat ni au vote compte tenu de son implication dans l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier 2022/3 joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE WITTENHEIM ET L'USW BASKETBALL
AVENANT FINANCIER 2022/3

Entre **la Commune de WITTENHEIM**, sise Place des Malgré-Nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par son Maire Monsieur Antoine HOMÉ, autorisé à signer le présent avenant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022, ci-après désignée « la Ville de Wittenheim »,

D'une part, et

L'USW Basketball, représentée par son Président Monsieur Olivier PARMENTIER, ayant son siège au Club House - Salle Pierre de Coubertin, Rue du Vercors à 68270 WITTENHEIM, dénommée ci-après « USW Basket ».

D'autre part,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations),

VU la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2022-2025,

VU les délibérations des 8 avril 2022 et 8 juillet 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 à la convention pluriannuelle d'objectifs,

VU la décision de la Ville de Wittenheim de soutenir les associations sportives de Wittenheim pour encourager l'inscription des Jeunes Licenciés Sportifs,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de compléter les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 des 8 avril 2022 et 8 juillet 2022, suite à l'attribution d'une subvention supplémentaire par la Ville de Wittenheim à l'USW Basketball au titre de l'année 2022.

Article 1^{er} – Montant des subventions

Après instruction des justificatifs fournis par l'USW Basketball, la Ville de Wittenheim a inscrit au titre de la Décision Modificative n° 3 du budget Ville la subvention suivante :

Imputation budgétaire 6574 40 (gérée par le service culturel et sportif)

Objet	Montant inscrit en DM3
Jeunes Licenciés Sportifs	1 220 €
Total	1 220 €

Article 2 – Modification de la convention

Toute nouvelle modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Wittenheim
L'Adjoint au Maire délégué,

Pour l'USW Basketball
Le Président,

Hechame KAIDI

Olivier PARMENTIER



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 0
Excusés : 10
Représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01 décembre 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la
Ville de Wittenheim

Séance du 09 décembre 2022

Présents :

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Séverine SUTTER, Monsieur Christophe BLANK, Madame Sonia ZIMMERMANN, Madame Martine DELERS, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Maurice LOIBL, Monsieur Annunziato STRATI, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Corine SIMON.

Excusés :

Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Madame Alexandra SAUNUS, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Alexandre OBERLIN, Madame Ghislaine BUESSLER.

Procurations :

Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Alexandra SAUNUS à Monsieur Pierre PARRA, Madame Naoual BRITSCHU à Monsieur Stephan FREY, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW à Madame Ouijdane ANOU, Madame Chantal RUBINO à Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Christian ROTH à Madame Ginette RENCK, Madame Ghislaine BUESSLER à Madame Corine SIMON.

POINT N°30 - USWE HANDBALL - AVENANT FINANCIER 2022/3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été passée avec l'USWE Handball par décision du Conseil Municipal du 10 décembre 2021, ceci pour une durée de quatre ans sur la période 2022 / 2025.

Par délibération en date du 8 avril 2022 et du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a adopté les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 qui précisent les subventions inscrites au budget 2022 de la Ville. L'article 2 desdits avenants prévoit que toute modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Afin de soutenir les clubs sportifs suite à la période difficile du Covid 19, la Ville a décidé de verser une contribution de 20 € pour chaque nouveau licencié de moins de 18 ans habitant Wittenheim et s'étant inscrit lors de la Fête du Sport, qui s'est déroulée le 3 juillet 2022. L'USWE Handball ayant pu attester de l'inscription de 17 personnes correspondant aux critères, elle se voit attribuer la somme de 340 €.

Monsieur WEISBECK ne prend pas part au débat, ni au vote compte tenu de son implication dans l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier 2022/3 joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA
VILLE DE WITTENHEIM ET L'US WITTENHEIM-ENSISHEIM HANDBALL
AVENANT FINANCIER 2022/3

Entre

La Commune de Wittenheim, sise Place des Malgré-Nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par son Maire Monsieur Antoine HOMÉ, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022, ci-après désignée « la Ville de Wittenheim »,

D'une part, et

L'association « US Wittenheim-Ensisheim Handball », dont le siège est fixé au Club-House – Salle Pierre de Coubertin, Rue du Vercors, 68270 WITTENHEIM, représentée par Monsieur Jean-Christophe SAUTER, son Président, dénommée ci-après « l'USWE Handball »,

D'autre part,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations),

VU la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2022-2025,

VU les délibérations des 8 avril 2022 et 30 septembre 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 à la convention pluriannuelle d'objectifs,

VU la décision de la Ville de soutenir les associations sportives de Wittenheim pour encourager l'inscription des Jeunes Licenciés Sportifs,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de compléter les avenants financiers 2022/1 et 2022/2 des 8 avril 2022 et 30 septembre 2022, suite à l'attribution d'une subvention complémentaire par la Ville à l'USWE Handball au titre de l'année 2022.

Article 1^{er} – Montant des subventions

Après instruction des justificatifs fournis par l'USWE Handball, la Ville de Wittenheim a inscrit au titre de la Décision Modificative n° 3 du budget Ville la subvention suivante :

Imputation budgétaire 6574 40 (gérée par le service culturel et sportif)

Objet	Montant inscrit en DM3
Jeunes Licenciés Sportifs	340 €
Total	340 €

Article 2 – Modification de la convention

Toute modification intervenant en 2022 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Wittenheim
L'Adjoint au Maire délégué,

Pour l'US Wittenheim-Ensisheim Handball
Le Président,

Hechame KAIDI

Jean-Christophe SAUTER